

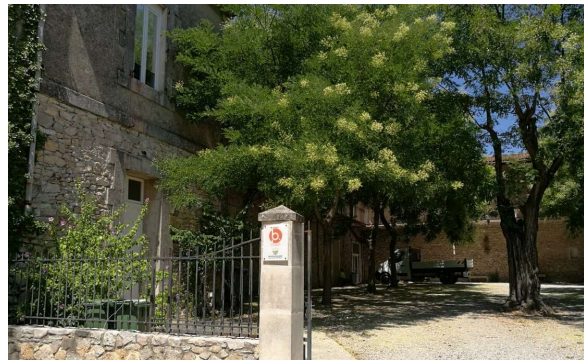
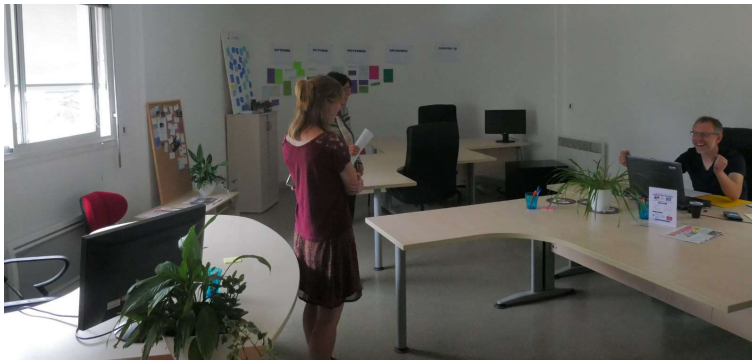


ETUDE COFINANÇÉE PAR LE FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Tiers – lieux ruraux

Quel potentiel de développement des tiers lieux ruraux
dans les communes de l'Association Minervois
Corbières Méditerranée ?

*Etude réalisée par
l'Association Minervois
Corbières Méditerranée
avril 2017 - février 2018*



INTRODUCTION

Dans un contexte de développement de l'entrepreneuriat et des nouvelles formes d'organisation du travail facilitées par les outils numériques, des espaces intermédiaires entre le domicile et le lieu de travail classique sont en pleine émergence. L'appellation « tiers-lieux », pour « 3^{ème} lieu » est attribuée à ces espaces de travail partagés qui s'adressent aux travailleurs indépendants, entreprises ou associations dans le but de fournir des bureaux de proximité permettant une solution alternative aux déplacements domicile-travail et à l'isolement du travail à domicile. Au-delà d'une nouvelle forme d'immobilier d'entreprise, les tiers lieux accueillent également différents services et activités mutualisés, basés sur l'échange et la collaboration : salles de réunion, médiation numérique, ateliers de fabrication (fab-lab), jardins partagés, services au public...

Selon une étude menée en 2016 par La Mêlée, une association fédérant les acteurs du numérique en Occitanie, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée est la 2^{ème} région française en nombre de tiers-lieux avec plus de 100 espaces recensés. En 2017, le Conseil Régional a publié un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les tiers-lieux et aux fablabs, reconnaissant un véritable enjeu pour l'attractivité territoriale et le développement économique, notamment dans les zones rurales. Dans l'Aude, 5 espaces existants ont été recensés dont 2 sur le territoire audois de l'Association Minervois Corbières Méditerranée, et 13 dans l'Hérault dont 11 à Montpellier et alentours.

Dans le cadre d'une candidature au programme européen LEADER- Liaison Entre Actions de Développement Rural 2014-2020, cinq intercommunalités de l'Aude et de l'Hérault regroupant 124 communes rurales ont fondé en 2015 l'Association Minervois Corbières Méditerranée (AMCM), structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Est-Audois chargé de l'animation et de la gestion d'une enveloppe de 1,35 millions d'euros pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement locale par les acteurs locaux. Un diagnostic de territoire a permis d'identifier un solde migratoire positif ainsi que l'accentuation des migrations pendulaires vers les villes moyennes de Béziers et Narbonne et c'est dans ce contexte que l'une des priorités d'action de la stratégie de soutien à l'économie rurale menée par le GAL porte sur le « Marketing territorial et l'installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire ». Afin d'accompagner les nombreuses TPE et PME du territoire, le GAL de l'Est-Audois peut ainsi accompagner la réalisation de projets de création d'outils mutualisés en milieu rural via la mutualisation des espaces ou des fonctions supports.

Faisant suite à plusieurs sollicitations de porteurs de projet auprès du GAL de l'Est-Audois, l'Association Minervois Corbières Minervois a mené une étude entre avril 2017 et février 2018 afin d'évaluer le potentiel de développement des tiers lieux sur son périmètre ainsi que de répondre à des questions d'ordre général sur les modalités de fonctionnement des tiers lieux, en particulier dans les communes rurales, et ainsi mieux accompagner les initiatives de création de tiers lieux sur le périmètre du GAL.

La première partie du présent rapport d'étude rappelle le contexte et les définitions utilisées dans le cadre de la mission menée par l'AMCM, tandis que la seconde porte sur l'analyse des données sur la démographie et l'emploi, sur l'offre en matière de tiers-lieux ruraux au travers de visites et entretiens avec les gestionnaires de 10 tiers lieux ruraux existants, et sur la demande au sein des communes de son périmètre évaluée par des enquêtes auprès des habitants avec l'appui de 14 communes rurales. Enfin, la troisième partie rend compte des opportunités et du potentiel de développement pour la mise en place de tiers lieux dans les communes rurales de l'AMCM, au vu des entretiens réalisés avec les acteurs locaux.

Table des matières

INTRODUCTION	1
PARTIE 1. Contexte et méthodologie de l'étude.....	6
I. L'Association Minervois Corbières Méditerranée.....	6
II. Objectifs et méthodologie de l'étude	8
III. Définitions	8
1. Tiers lieux	8
2. Numérique et nouvelles formes de travail.....	10
3. Zonage urbain-rural et indicateurs sur l'emploi.....	12
PARTIE 2. Analyse de l'offre et de la demande en tiers lieux.....	14
I. Les tiers lieux ruraux, une diversité de fonctions, d'organisations et d'implantations.....	14
1. Localisation des tiers lieux et sélection des tiers lieux à visiter	14
2. Des modalités d'organisation variés	17
3. Typologie de tiers lieux ruraux et bonnes pratiques.....	27
II. Analyse territoriale sur le périmètre de l'AMCM.....	29
1. Contexte géographique et démographique.....	29
2. Typologie des communes par rapport à l'emploi.....	33
3. Etude des navettes domicile-travail	36
III. Analyse de la demande potentielle des usagers dans l'AMCM.....	41
1. Réalisation d'une enquête auprès des habitants des communes du territoire	41
2. Résultats des enquêtes	45
3. Bilan de l'analyse des besoins.....	54
PARTIE 3. Quel potentiel de développement des tiers lieux ruraux dans l'AMCM ?	56
I. Opportunités, freins et conditions de réussite du développement des tiers lieux ruraux	56
1. Opportunités de développement	56
2. Freins et risques de la mise en place d'un tiers lieu rural	58
3. Conditions de réussite pour la mise en place d'un tiers lieu rural.....	59
II. Ecosystème local et potentiel d'émergence des tiers lieux.....	60
1. Complémentarités des espaces existants et réseaux.....	60
2. Initiatives repérées et potentiel sur le périmètre de l'AMCM	61
3. Méthodologie pour l'émergence de tiers lieux ruraux.....	61
III. Conclusion sur le potentiel de développement des tiers lieux ruraux	62
CONCLUSION	63
ANNEXES	64

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation du périmètre de l'Association Minervois Corbières Méditerranée.....	6
Figure 2 : Localisation des Intercommunalités de l'AMCM	7
Figure 3 : Stratégie du GAL de l'Est-audois	7
Figure 4 : Nombre de tiers lieux en France et évolution 2010-2016	10
Figure 5 : Niveau d'équipement des français entre 1999 et 2017	10
Figure 6 : Localisation des tiers lieux et dates de visites	16
Figure 7 : Espace détente, bureaux individuels et salle de réunion à la Cocotte Numérique	17
Figure 8 : Bureaux individuels (à gauche) et grande table en open-space à Auterive.....	18
Figure 9 : Télécentre de la Maison de Services au Public de Villefort	19
Figure 10 : Exemples de tarifs de tiers lieux	20
Figure 11 : Des bureaux au Quadrat à Prades (66).....	21
Figure 12 : Le Plan B de Montpeyroux (34), des bureaux partagés situés dans l'ancienne école communale.....	21
Figure 13 : Degrés d'implication des acteurs publics et privés dans la gestion d'un tiers lieu	22
Figure 14 : Espace coworking Cap Work au sein de la pépinière Cap Delta a Verniolle (09)	24
Figure 15 : Implication des usagers dans la gouvernance du tiers lieu	24
Figure 16 : Les modalités d'animation des tiers lieux	24
Figure 17 : Atelier au quadrat à Prades (66).....	26
Figure 18 : Carte des reliefs de l'AMCM	29
Figure 19 : Carte des axes routiers majeurs	29
Figure 20 : Densité de population.....	30
Figure 21 : Répartition par tranche d'âge	30
Figure 22 : Création d'entreprises dans les intercommunalités de l'AMCM.....	32
Figure 23 : Evolution 2008-2013 du nombre d'emplois.....	32
Figure 24 : concentration d'emploi dans les communes de l'AMCM	33
Figure 25 : Zonage en aires urbaines (INSEE 2010)	34
Figure 26 : Carte de synthèse du zonage en aires urbaines et de la concentration d'emploi.....	35
Figure 27 : Part des actifs navetteurs à l'échelle de la Région Occitanie et de l'AMCM.....	36
Figure 28 : Communes pour lesquelles les données de navette domicile-travail sont disponibles	37
Figure 29 : Flux principaux de navettes domicile-travail	37
Figure 30 : Provenance des actifs navetteurs pour les communes de Narbonne, Carcassonne, Béziers, Perpignan et Lézignan-Corbières.	38
Figure 31 : Nombre de navetteurs et isochrone 30 minutes	39

Figure 32 : Actifs n'utilisant pas de moyen de transport pour se rendre au travail.....	40
Figure 33 : Localisation des 14 communes volontaires sur les cartes du zonage en aires urbaines et de la concentration d'emploi	41
Figure 34 : Questionnaire d'enquête "Vivre et travailler autrement"	44
Figure 35 : Age des répondants	45
Figure 36 : Statut professionnel des répondants	45
Figure 37 : Localisation des 719 répondants	46
Figure 38 : Résultats sur les usages et équipements numériques	47
Figure 39 : Résultats sur les temps et modes de déplacements.....	48
Figure 40 : Résultats sur les habitudes de navettes domicile-travail.....	49
Figure 41 : Résultats sur les habitudes de navettes domicile-travail par type de communes	50
Figure 42 : Distance moyenne parcourue par les alternants, par type de commune	50
Figure 43 : Résultats sur les locaux de travail	50
Figure 44 : Compatibilité des métiers des repondants avec la pratique du télétravail.....	51
Figure 45 : Taux de tâches effectuées sur ordinateur.....	52
Figure 46 : Possibilité de travail à distance.....	52
Figure 47 : Pratique du télétravail en fonction du statut professionnel.....	52
Figure 48 : Souhait de télétravail des répondants.....	53
Figure 49 : Position des employeurs sur le télétravail.....	53
Figure 50 : Fréquence du télétravail.....	54
Figure 51 : Lieux de télétravail (plusieurs choix possibles).....	54
Figure 52 : Déploiement du très haut-débit dans l'Aude	58

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre de tiers lieux référencés en Occitanie par La Mêlée par typologie ZAU	15
Tableau 2 : Nombre de tiers lieux référencés par La Mêlée par concentration d'emploi	15
Tableau 3 : Caractéristiques des communes des tiers lieux visités	16
Tableau 4 : Gestion des tiers lieux visités	21
Tableau 5 : Programmes de recensement et attractivité des télétravailleurs en Ariège et Cantal	23
Tableau 6 : Typologie des tiers lieux ruraux	27
Tableau 7 : Notion de groupe et d'action collective dans les tiers lieux.....	29
Tableau 8 : Données sur la démographie et sur l'emploi.....	31
Tableau 9 : Nombre de communes de l'AMCM dans la typologie ZAU x Concentration de l'emploi	35
Tableau 10 : Caractéristiques démographiques des 14 communes de l'échantillon	42
Tableau 11 Répartition des communes enquêtées selon leur typologie ZAU et la concentration de l'emploi.....	43
Tableau 12 : Nombre, taux de réponses et mode de collecte par commune	46
Tableau 13 : Répartition des usagers potentiels par type de commune.....	55
Tableau 14 : Recensement des tiers lieux ou structures complémentaires existantes.....	60

PARTIE 1. Contexte et méthodologie de l'étude

I. L'Association Minervois Corbières Méditerranée

L'Association Minervois Corbières Méditerranée (AMCM), a été créée en 2015 par cinq intercommunalités associées pour porter le GAL de l'Est-Audois (Groupe d'Action Locale), dispositif de financement européen LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) dédié aux zones rurales et mettant en œuvre une stratégie de développement local par les acteurs locaux.



FIGURE 1 : CARTE DE LOCALISATION DU PERIMETRE DE L'ASSOCIATION MINERVOIS CORBIERES MEDITERRANEE

cinq intercommunalités de l'AMCM Selon les données du dernier recensement de population de l'INSEE (2013), les caractéristiques des sont les suivantes :

- communauté d'agglomération du Grand Narbonne : 37 communes – 124 995 habitants
- communauté de communes La Domitienne : 8 communes – 26 981 habitants
- communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois (CCRLCM) : 54 communes – 32 672 habitants
- communauté d'agglomération Carcassonne Agglo, : 82 communes, 110 656 habitants, seules les 9 communes de l'ex-communauté de communes du Piémont d'Alaric faisant partie du GAL
- communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée (CCCSM) : 21 communes, 20 690 habitants, seules les 15 communes de l'ex CC des Corbières et les communes de Fraïssé des Corbières et Feuilla faisant partie du GAL)

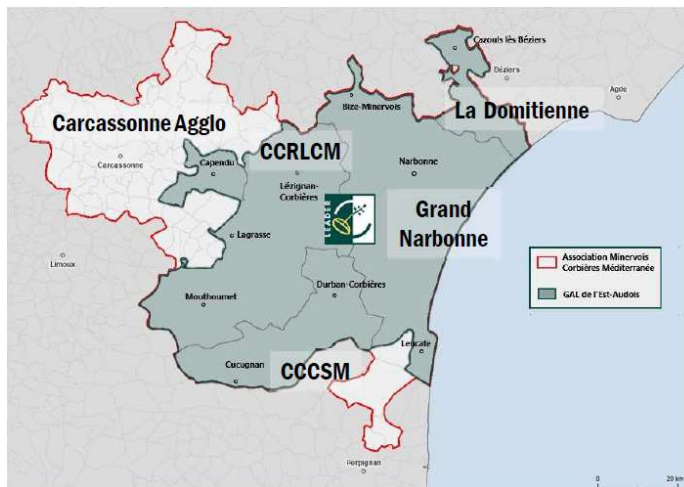


FIGURE 2 : LOCALISATION DES INTERCOMMUNALITES DE L'AMCM

Depuis le 1er janvier 2017 et la mise en application de la loi NOTRe, le périmètre de l'AMCM couvre ainsi 202 communes et 315 994 habitants au coeur de la Région Occitanie - Pyrénées Méditerranée, à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault.

Le périmètre du GAL de l'Est-Audois reste basé sur le contour des anciennes intercommunalités de 2015.

Les projets situés dans la commune de Narbonne sont soumis à des critères spécifiques.

La candidature de l'AMCM au programme LEADER 2014-2020 a été retenue par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon et entérinée par convention le 10 décembre 2015. À la suite du travail de concertation territoriale, de diagnostic et de mise en cohérence avec les attendus de la Commission Européenne et du Conseil régional, la stratégie du GAL de l'Est-Audois est la suivante (Figure 3).

Agir sur les leviers de la croissance de l'économie rurale en développant le lien rural-urbain et en améliorant la visibilité et l'attractivité du territoire



FIGURE 3 : STRATEGIE DU GAL DE L'EST-AUDOIS

Le diagnostic territorial a mis au jour des déséquilibres importants sur le territoire du GALEA. Une des priorités, pour pallier ce problème est d'améliorer la compétitivité des zones les plus isolées pour créer de l'emploi. Dans le cadre de l'axe 2 « Développer des partenariats économiques pour mieux innover, promouvoir et accueillir sur le territoire », et de la priorité d'action « Marketing territorial et installation de nouvelles activités économiques innovantes ancrées au territoire », le GAL de l'Est-Audois peut financer la création d'outils mutualisés tels que les espaces de coworking ou de télétravail, et plus largement les tiers-lieux.

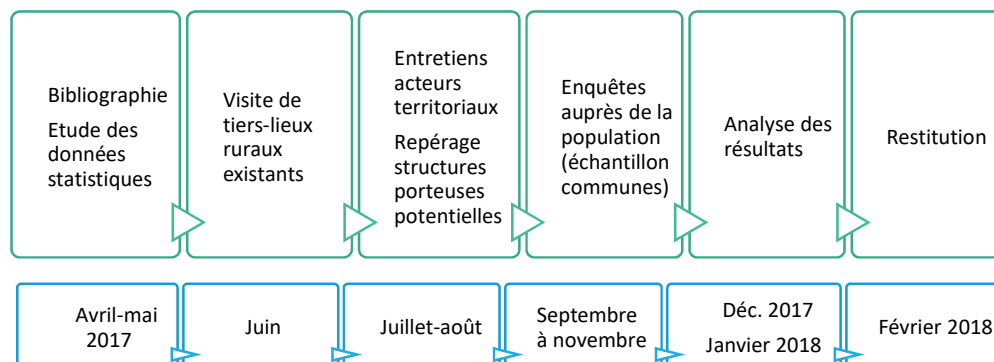
Le programme LEADER étant un outil de développement rural, on s'attache dans cette étude aux spécificités des communes rurales pour la mise en place de tiers-lieux ainsi qu'au développement du lien urbain-rural à travers leur développement. Nombre d'études et travaux réalisés jusqu'à présent se concentrent sur les caractéristiques urbaines de ce phénomène.

II. Objectifs et méthodologie de l'étude

Les objectifs poursuivis par cette étude ont une triple ambition.

- 1) Permettre à l'AMCM d'acquérir de l'expertise sur la question des tiers lieux et à travers la comparaison d'autres lieux identifier les pistes permettant les bonnes pratiques favorisant la réussite des tiers lieux.
- 2) A travers un travail d'analyse et d'enquête sur le territoire, identifier les besoins et le potentiel de développement de tels lieux sur le territoire de l'AMCM en repérant les initiatives et les porteurs de projet.
- 3) Permettre à l'AMCM de définir le cahier des charges d'un appel à projet pour 2019.

Elle a été menée d'avril 2017 à février 2018 selon les étapes suivantes :



La réalisation de cette étude est financée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) au travers du programme Leader porté par le GAL de l'Est-Audois, et cofinancé par l'Association Minervois Corbières Méditerranée grâce aux contributions des cinq intercommunalités membres.

III. Définitions

1. Tiers lieux

La première mention de **tiers-lieu** est faite par Ray Oldenburg dans son ouvrage *The Great Good Place* en 1989, où il les décrit comme des lieux de développement de l'engagement citoyen et de la dynamique démocratique. Le tiers-lieu est un « troisième lieu » qui est distinct du domicile, réservé à la vie privée et personnelle, et du bureau, réservé à la vie professionnelle. Une caractéristique importante des tiers lieux est que ce sont des « *espaces se focalisant sur la démarche de création plus que sur le lieu lui-même* » (site teletravailler.gouv.fr).

De nos jours, le terme « tiers-lieu » est principalement appliqué aux **tiers lieux de travail** (télécentres, espaces de coworking, bureaux partagés...) ou dédiés à la fabrication numérique (fablabs...), mais la définition historique correspond à d'autres « troisièmes lieux » tels que les jardins partagés, les cafés citoyens, les tiers-lieux culturels. Selon le CGET (site teletravailler.fr) un tiers-lieu « *englobe tous les espaces de travail qui se distinguent du bureau, de l'entreprise ou du domicile* ». On y pratique **de nouvelles formes de travail** et du **télétravail**. Au cours du temps, les tiers lieux ont pu prendre des formes et des fonctions extrêmement variées. Pour des raisons liées à sa stratégie locale de développement et au contexte territorial, l'AMCM a choisi de centrer son étude sur la fonction travail de ces espaces,

Au sein même de cette portion restreinte des tiers-lieux dédiés au travail, les formes qu'ils ont pu prendre restent très variées. On peut, avec une définition large des tiers-lieux englober les espaces suivants.

Les **télécentres** sont des bureaux dédiés aux télétravailleurs leur offrant un environnement de travail lors de déplacements ou pour exercer une activité indépendante. En France, le premier espace dédié au télétravail ou télécentre, est créé en 1997 à Villard de Lans en Isère : il s'agit d'un centre d'activités partagés permettant le télétravail permanent ou ponctuel aux salariés résidant dans la vallée et dont l'entreprise se situe à Grenoble, ainsi qu'aux indépendants. Dès le début des années 2000, l'Etat et les collectivités encouragent leur développement : entre 2005 et 2007, un appel à projet de la DATAR (à l'époque DIACT) doté de trois millions d'euros a pour objectif la création de 100 télécentres et 1000 emplois, et plusieurs départements mettent en place des réseaux de télécentres, dont en Occitanie l'Ariège (Ariège télétravail) et le Gers (Soho Solo). Une évaluation en 2011 identifie 35 télécentres en place sur le territoire national, avec des résultats mitigés (Moriset, 24 mars 2011). Le terme est associé aux zones rurales.

Les **espaces de coworking**, naissent à l'inverse en milieu urbain pour répondre aux besoins d'actifs indépendants souhaitant rompre l'isolement du travail à domicile, mutualiser des locaux et des équipements, et disposer d'un lieu d'échanges et de collaboration. Ils correspondent à une réponse à l'explosion de l'auto-entrepreneuriat et du travail flexible, facilité par le contexte règlementaire et la généralisation du haut-débit et des outils ou plateformes numériques. Le premier espace de coworking français, La Cantine, est créé en 2008 à Paris puis se diffuse dans d'autres métropoles dont Toulouse en Région Occitanie, puis dans des villes moyennes et, plus récemment dans des communes rurales.

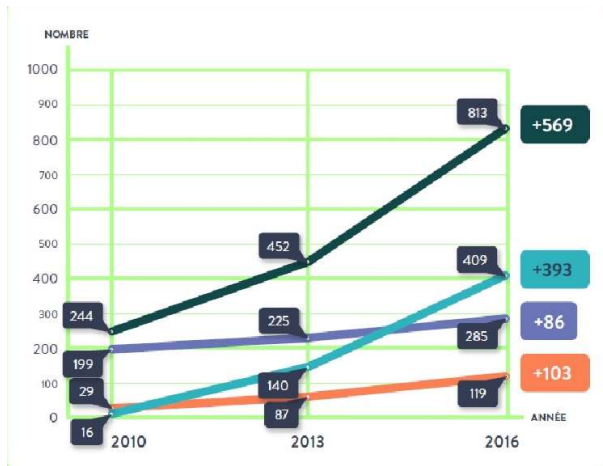
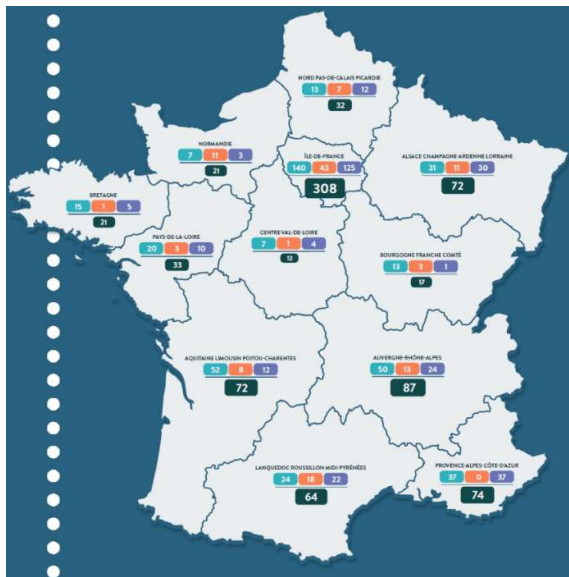
Enfin, on voit depuis peu l'apparition des **fablabs** - laboratoires de fabrication - qui sont des lieux ouverts au public et mettant à disposition des outils numériques pour la conception et la réalisation d'objets. Ces lieux sont nés de l'émergence de l'économie collaborative et du mouvement des technologies libres (open-source). Ils sont principalement dédiés aux nouvelles technologies et outils numériques mais peuvent s'étendre à des outils de conception plus traditionnels ou se thématiser.

Pour la caisse des dépôts, les tiers-lieux sont plutôt des dynamiques associatives spontanées d'espaces de travail collaboratifs, pour lesquelles les acteurs publics sont partenaires et soutiens (Caisse des Dépôts des Territoires, 2016). Ils peuvent être mis en place et gérés par des acteurs privés, associatifs ou publics. Les tiers-lieux sont considérés comme « **catalyseurs de développement local** » et on voit intervenir tous les niveaux de collectivités dans leur création, gestion ou financement : communes, intercommunalités, départements, régions. Dans une enquête menée en mars 2017 par Deloitte, 88% des collectivités répondantes bâtissent ou envisagent le développement d'espaces collaboratifs (Deloitte, AdCF et ADGCF, Mars 2017).

Les différents enjeux liés aux tiers lieux de travail sont les suivants :

- Le développement économique, la création et le maintien d'emploi
- L'attractivité
- Les services de proximité à la population
- La mobilité et réduction des déplacements, plan climat
- La collaboration, démarches collectives citoyennes
- L'aménagement du territoire

Par ailleurs, les tiers lieux sont fréquemment couplés à d'autres types de structures tels que les pépinières, hôtels d'entreprises, centre d'affaires, maisons de services au public ou espaces publics numériques, ce qui ne facilite pas leur lisibilité et leur appropriation. Le dénombrement des tiers lieux est rendu difficile par l'absence d'une définition commune : Néo-Nomade en dénombrait 813 en France dont 64 en 2016 en Occitanie (hors fablabs), tandis que l'association La Mêlée recense plus de 120 tiers lieux en Occitanie (fablabs inclus).



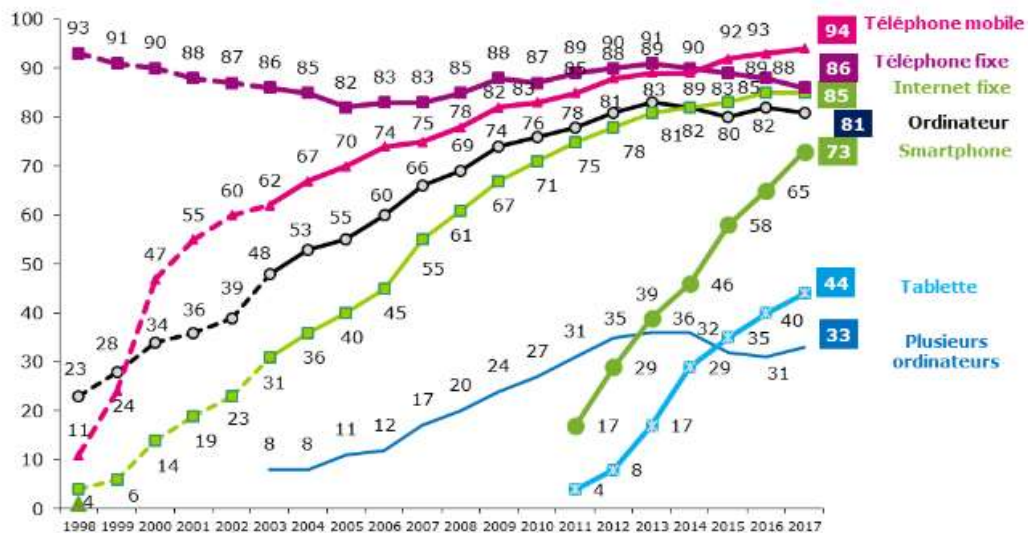
CI-DESSUS : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TIERS LIEUX ENTRE 2010 ET 2016

À GAUCHE : REPARTITION DES TIERS LIEUX PAR REGION EN 2016. SOURCE : NEO-NOMADE

FIGURE 4 : NOMBRE DE TIERS LIEUX EN FRANCE ET ÉVOLUTION 2010-2016

2. Numérique et nouvelles formes de travail

Selon les rapports du CREDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, qui réalise des enquêtes depuis 1998 permettant d'établir un « baromètre du numérique », le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et du numérique ont eu des impacts majeurs sur l'évolution des modes de vie et de travail ¹.



Source : ARCEP 2017

FIGURE 5 : NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES FRANÇAIS ENTRE 1999 ET 2017

¹ https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/barometre_du_numerique-2017-271117.pdf

Ces impacts sont dus :

- aux **usages** d'internet qui se généralisent : e-administration, achats par internet, communication par mail, réseaux sociaux, recherche d'emploi, formation...
- au **niveau d'équipement** qui augmente : téléphonie mobile (94% des français), tablette (44% des français), ordinateur (81% des français ont au moins un ordinateur à domicile).

Le développement du numérique a permis l'émergence de **nouvelles formes de travail** telles que le travail nomade et le télétravail. Selon le CREDOC, « en 2017, un peu plus de la moitié des actifs en emploi utilisent un ordinateur tous les jours sur leur lieu de travail (54%), une proportion en nette progression par rapport à 2013 (+8%) ». Les évolutions technologiques permettant le travail à distance et partagé se démocratisent : plateformes de stockage en ligne, outils collaboratifs, agendas synchronisés...

On distingue le **travail nomade** exercé ponctuellement lors de déplacements et le **télétravail** faisant l'objet d'une contractualisation par un accord cadre, une charte ou une convention entre l'employé et le salarié. Celui-ci peut être **fixe**, lorsque le salarié travaille toujours ou presque sur le même lieu, ou **alternant** lorsqu'il a plusieurs lieux de travail différents. Le télétravail peut également être **occasionnel** et lié à une conjoncture particulière : jour de grève des transports ou intempéries, contraintes personnelles ne permettant pas de se rendre sur son lieu de travail.

La **première définition officielle française du télétravail** apparaît en 1993 :

Toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur, est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci. (article L. 1222-9 du code du travail)

« Le développement du travail à distance, s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : la récession économique, la tertiarisation de l'économie et l'aménagement du territoire ». Depuis 2002, le télétravail a fait l'objet d'un Accord-cadre européen sur le télétravail et d'un Accord National Interprofessionnel en France le 19 juillet 2005. La première étude du télétravail réalisée par la DARES en 2004 dénombre 2 % des salariés pratiquant le télétravail à domicile, et 5 % le télétravail nomade. En 2012, deux lois sont promulguées : la loi du 22 mars 2012 dite loi Warsmann qui instaure un statut juridique au télétravail et l'inscrit dans le Code du Travail, et la loi Sauvadet du 12 mars 2012 fixe les principes régissant le télétravail pour les agents de la fonction publique.

Un **plan national de développement du télétravail** a été initié par le gouvernement lors du Comité interministériel aux ruralités en 2015. La réforme du code du travail de septembre 2017 assouplit la réglementation sur la mise en place du télétravail : il s'agit désormais d'un droit reconnu pour le salarié, qui est défini dans un accord collectif, une charte ou un simple accord entre salarié et employeur.

Pour les **actifs non-salariés** (exploitants agricoles, commerçants, chefs d'entreprises, indépendants), on parle de télétravail pour les activités pouvant être effectuées hors des locaux habituels, ces locaux pouvant être le domicile. Il s'agit principalement d'activités réalisées sur ordinateur et ne nécessitant pas une présence, tout ce qui n'est pas une activité de production, vente, accueil de public, soins, etc. L'essor de ces nouvelles formes de travail est concomitant avec la progression du nombre d'indépendants depuis la création du statut d'auto-entrepreneur en 2009, ainsi que la progression de la pluri-activité (cumul de plusieurs emplois). Le nombre d'indépendants a augmenté de 85% en France entre 2004 et 2013 et est en progression constante », selon le BCG, cité par le rapport Mettling (2015).

3. Zonage urbain-rural et indicateurs sur l'emploi

Hormis les communes de Carcassonne et Narbonne qui sont des villes moyennes avec respectivement 45 941 et 52 855 habitants (données état civil de l'INSEE, 2014), les communes de l'AMCM répondent aux définitions d'espace rural du Programme de Développement Rural Régional, de l'Union Européenne et de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), avec moins de 150 habitants au kilomètre carré.

Le **zonage en aires urbaines (ZAU)** de l'INSEE, a été défini en 2010 et prend en compte à la fois le nombre d'emplois et les flux principaux de navette domicile-travail. Il permet une approche du zonage urbain-rural ne s'appuyant pas uniquement sur la densité d'habitants, en s'attachant au nombre d'emploi et sur l'attractivité des communes. Ce zonage identifie des « pôles urbains » de différentes tailles qui concentrent les emplois : de 1500 à 5000 emplois pour un petit pôle, entre 5000 et 10 000 emplois pour un pôle moyen et plus de 10 000 emplois pour un grand pôle urbain.

A l'inverse, les communes rurales sont qualifiées en fonction de leur polarisation vers ces pôles urbains, et peuvent être de quatre types :

Les couronnes de pôle : Au moins 40% des actifs qui se déplacent travaillent dans le pôle de l'aire urbaine.

Les communes multipolarisée des grandes aires : Au moins 40% des actifs qui se déplacent travaillent dans les communes de plusieurs grands pôles, sans atteindre ce seuil avec un seul ;

Les autres communes multipolarisées : Au moins 40% des actifs qui se déplacent travaillent dans les communes de plusieurs pôles de différentes tailles, sans atteindre ce seuil avec un seul ;

Les communes isolées hors influence des pôles : il n'y a pas de flux supérieur à 40% des actifs vers un pôle.

En complément de ce zonage, on s'intéresse à la **concentration de l'emploi**, qui est un indice mesurant le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. La concentration de l'emploi indique si une commune est plutôt résidentielle (inférieur à 0,80), équilibrée (entre 0,80 et 1,20) ou plutôt pourvoyeuse d'emplois (supérieure à 1,20), et peut s'appliquer à tout type de communes dès lors que les données sur la démographie et sur l'emploi sont disponibles. Cet indicateur permet donc d'identifier des communes rurales pourvoyeuses d'emploi et attractives parmi les communes n'étant pas considérées comme un pôle par le zonage en aires urbaines.

En conclusion, les définitions retenues dans cette étude sont les suivantes :

<p>Tiers-lieux <i>(Définition AMI Région Occitanie)</i></p>	<p>Les Tiers Lieux se caractérisent comme des espaces de travail collaboratif, dans lesquels il est possible de travailler de façon permanente ou occasionnelle, individuellement ou collectivement, et dont l'utilisation peut être en accès libre ou payante</p> <p><i>Inclus : Bureaux partagés, espaces de coworking, télécentres, centres d'affaires</i></p>
<p>Nouvelles formes de travail</p>	<p>Nouvelles formes d'organisation du travail liées au développement du numérique (travail à distance, travail collaboratif) et de l'auto-entrepreneuriat : inclus le télétravail et le travail nomade.</p>
<p>Télétravail</p>	<p>Toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail est effectué hors des locaux habituels de façon régulière et volontaire, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Le télétravail alternant ou fixe.</p> <p><i>Inclus : Télétravail salarié et non salarié (indépendant) - Télétravail « gris » et contractualisé</i></p>
<p>Rural</p>	<p>Les communes de l'AMCM, à l'exception de Carcassonne et Narbonne, répondent aux définitions d'espace rural du Programme de Développement Rural Régional, de l'Union Européenne et de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) : « <i>une commune est dite rurale si sa densité de population est inférieure à 150 habitants au km²</i> »</p>

PARTIE 2. Analyse de l'offre et de la demande en tiers lieux

Afin de qualifier l'offre et la demande et d'évaluer le potentiel de développement des tiers-lieux sur le périmètre de l'AMCM, on s'emploie dans cette partie à (1) **qualifier l'offre** de tiers lieux ruraux à partir d'exemples de tiers lieux visités (2) **caractériser le territoire** vis-à-vis de l'emploi et des déplacements et (3) **étudier la demande** à partir d'enquêtes pour évaluer les besoins de développement de tiers lieux dans l'AMCM.

I. Les tiers lieux ruraux, une diversité de fonctions, d'organisations et d'implantations

Afin d'aller au-delà des définitions générales, on s'interroge tout d'abord sur l'offre existante en tiers-lieux ruraux : dans quels lieux sont-ils implantés, quelles fonctions ont-ils ? Quels sont les acteurs impliqués, quelle est l'histoire de leur mise en place ? Qui sont les usagers et quelles sont leurs attentes ? Dans ce chapitre, nous avons cherché à déterminer si le phénomène des tiers lieux, notamment ruraux, était homogène ou s'il s'était concrétisé sur le territoire par une diversité de lieux de fonctions ou d'organisation.

Pour répondre à ces questions, une dizaine de tiers lieux ruraux ont été visités dans le cadre de l'étude au cours de l'été 2017.

1. Localisation des tiers lieux et sélection des tiers lieux à visiter

a. Des territoires d'émergences divers

La Mêlée (www.tierslieuxoccitanie.com) a réalisé un travail d'identification des tiers lieux existants en Occitanie, ce qui permet d'identifier la diversité des territoires d'émergence de ceux-ci. En janvier 2018, cette plateforme recensait 121 tiers lieux répartis dans les 13 départements de la Région Occitanie. En termes de localisation, 2/3 des tiers lieux existants (82 tiers lieux soit 67%) sont localisés dans des pôles urbains définis par l'INSEE, tandis que 10 sont dans les couronnes de ces pôles (8%), 8 dans des communes multipolarisées (6%) et 21 dans les communes isolées hors influence des pôles (17%). La comparaison de ces données avec le taux d'emploi (proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler - 15 à 64 ans) permet de se rendre compte du faible nombre de tiers lieux dans des zones où les travailleurs sont pourtant nombreux (l'écart est particulièrement important pour les communes de couronnes ou multipolarisée).

TABEAU 1 : NOMBRE DE TIERS LIEUX REFERENCES EN OCCITANIE PAR LA MELEE PAR TYPOLOGIE ZAU

Typologie de commune (ZAU)	Nombre	Taux	Taux d'emploi ²	Typologie simplifiée	Nombre	Taux	Taux d'emploi
Grand pôle (plus de 10 000 emplois)	61	50%	65 %	Pôle	82	67 %	65 %
Moyen pôle (5 000 à 10 000 emplois)	12	10%	62 %				
Petit pôle (de 1 500 à 5 000 emplois)	9	7%	62 %				
Couronne d'un grand pôle	9	7%	68 %	Couronne	10	8 %	68 %
Couronne d'un moyen pôle	1	1%	67 %				
Couronne d'un petit pôle	0	0%	68 %				
Multipolarisée des grandes aires urbaines	3	2%	64 %	Multipolarisée	8	6 %	65 %
Autre commune multipolarisée	5	4%	65 %				
Commune isolée hors influence des pôles	21	17%	64 %	Isolée	21	17 %	64 %
Total	121	100 %			121	100 %	

Si on s'intéresse à la concentration de l'emploi, on note par contre que $\frac{3}{4}$ des tiers lieux se situent dans les communes plutôt pourvoyeuses d'emploi. Les tiers lieux tendent donc à se concentrer dans les communes où l'offre en termes d'emplois est supérieure au nombre d'actifs résidents.

TABEAU 2 : NOMBRE DE TIERS LIEUX REFERENCES PAR LA MELEE PAR CONCENTRATION D'EMPLOI

Type de commune	Nombre de tiers lieux	Taux
Pourvoyeuse d'emploi	90	74 %
Equilibrée	13	11 %
Résidentielle	18	15 %
Total général	121	100%

b. Sélection d'un échantillon représentatif des modes de gestion et de portage

L'analyse du type de tiers lieux recensés permet quant à elle d'identifier une variabilité dans les fonctions et les formes d'organisation des tiers lieux. Certains tiers lieux sont uniquement dédiés à un espace de coworking, alors que d'autres sont mutualisés avec d'autres types de structures et combinent donc des fonctions de pépinières, maisons de service au public, médiathèque ou encore lieu d'exposition. Quant à la gestion de ces lieux, elle peut être publique, privée ou associative.

Le choix des tiers lieux à visiter a été effectué dans le but d'avoir un panel représentatif des localisations, modes de gestion et fonction différentes. Dix tiers lieux ont été choisis et visités entre juillet et septembre 2017 (voir Tableau 3 [Erreur ! Source du renvoi introuvable.](#)).

² Proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15-64 ans)

Concernant la localisation, les lieux visités sont situés dans des typologies variées de communes : trois se situent dans un pôle (à Muret, Limoux et Prades), trois se situent dans une couronne de pôle (à Verniolle, Montpeyroux et Auterive), un se trouve dans une commune multipolarisée (à Bram) et trois sont implantés dans des communes isolées hors influence des pôles (à Laroque d'Olmes, Villefort et Murat). Les trois types de concentration d'emploi sont également représentés (résidentielle, équilibrée, employeuse).

TABLEAU 3 : CARACTERISTIQUES DES COMMUNES DES TIERS LIEUX VISITES

	Relais d'entreprises	Tiers lieu	Le quadrat	Cap Work	Le Plan B	Espace Firmin Pons	Pop coworking	Comm'1 idée et Labor Lab	MSAP de Villefort	La cocotte numérique
Département	Haute-Garonne (31)	Aude (11)	Pyrénées-Orientales (66)	Ariège (09)	Hérault (34)	Haute-Garonne (31)	Aude (11)	Ariège (09)	Lozère (48)	Cantal (15)
Commune - Code Insee	Muret - 31 395	Limoux - 11 206	Prades - 66 149	Verniolle - 09332	Montpeyroux - 34 173	Auterive - 31 033	Bram - 11 049	Laroque d'Olmes - 09157	Villefort - 48 198	Murat - 15 138
Population	24 725	10166	5 835	2 384	1 298	9 252	3 441	2524	604	1 893
Pop 15-64 ans	16 301	5946	3 176	1 465	792	5 700	1 928	1452	330	1 158
Actifs 15-64 ans	11 935	4073	2 055	1 087	597	4 339	1 340	989	235	816
Act. Occup. 15-64 a	10 237	3265	1 595	982	533	3 825	1 129	780	207	753
Emplois au LT	10 953	5593	2 407	925	128	2 539	1 293	842	225	1 108
Typologie ZAU 2010	Grand pôle	Moyen pôle	Petit pôle	Couronne de grand pôle	Couronne de grand pôle	Couronne de grand pôle	Commune multipolarisée	Commune isolée	Commune isolée	Commune isolée
Concentration emploi - type	1,07 - équilibrée	1,71 - employeuse	1,51 - employeuse	0,94 - équilibrée	0,24 - résidentielle	0,66 - résidentielle	1,15 - équilibrée	1,08 - équilibrée	1,09 - équilibrée	1,47 - employeuse

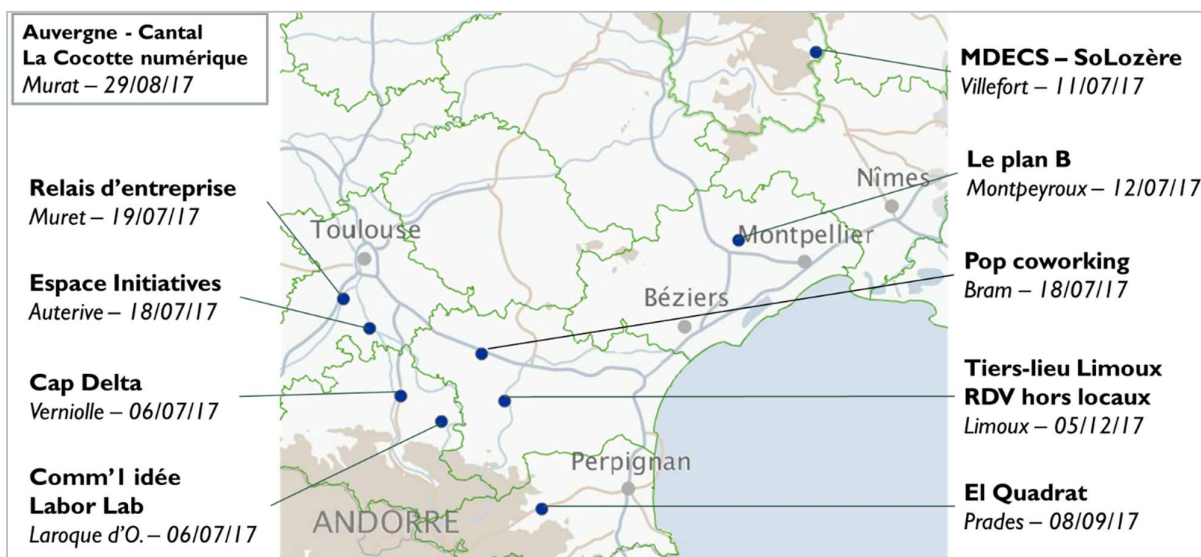


FIGURE 6 : LOCALISATION DES TIERS LIEUX ET DATES DE VISITES

2. Des modalités d'organisation variées

Les différentes visites ont permis de confronter les préjugés ou les attentes parfois grandes des acteurs intéressés, à la réalité des tiers lieux existants. Chaque visite a donné lieu à un compte-rendu détaillé qui figure en Annexe 2 . Ce chapitre en est la synthèse.

a. Fonctions et caractéristiques des tiers lieux

Les tiers lieux de travail visités dans le cadre de cette étude répondent à quatre fonctions minimales :

- **Travailler** dans des bureaux individuels en espace ouvert ou bureaux fermés,
- **Se réunir**, accueillir des clients ou partenaires dans les salles de réunion,
- **Partager** des espaces communs : coin café, cuisine, coin détente,
- **Mutualiser** les charges, la connexion internet, des équipements professionnels.

On y retrouve donc différents types d'espaces : espace de travail confidentiel (bureaux fermés), espace de travail partagé, salles de réunions, salles de conférence ou visioconférence, espace détente, espace cafétéria/restauration, espace technique pour la reprographie et les casiers.

Selon les lieux, on retrouve également des fonctions ou services additionnels :

- Être accompagné à la création et au développement de son activité : *au Tiers lieu de Limoux avec la coopérative d'activité et d'emploi SAPIE, avec la pépinière d'entreprise à Verniolle,*
 - Se former : *avec un coach qui intervient une fois par mois à l'espace Initiatives d'Auterive,*
 - Accéder aux services publics (à distance ou lors de permanences) : *à la MSAP de Villefort et à la cocotte numérique de Murat,*
 - Créer (prototypage, fabrication) : *dans les lieux avec fablab comme le LaborLab dédié au bois et au métal à Laroque d'Olmes ou au numérique comme à Murat à la cocotte numérique ou à Limoux, ou encore sur le petit artisanat (création de bijoux et couture au Quadrat et LaborLab),*
 - Assister à des évènements ou animations : *salon du télétravail au plan B de Montpeyroux, petits déjeuners collectifs de Cap Work à Verniolle,*
 - Pratiquer des activités extra-professionnelles : *ateliers de couture au Quadrat à Prades, repair cafés à Limoux.*
- ➔ Les tiers-lieux n'ont **pas seulement vocation à être des lieux de travail** : ce sont aussi souvent des lieux collectifs, de services, d'activités sociales. Ils peuvent s'adapter à un usage professionnel, mais aussi très souvent à des activités tels que des ateliers, conférences ou évènements.



Photo : www.lacocottenumerique.fr

FIGURE 7 : ESPACE DETENTE, BUREAU INDIVIDUELS ET SALLE DE REUNION A LA COCOTTE NUMERIQUE

Pour certains tiers lieux, les fonctions se sont ajoutées progressivement : la Cocotte Numérique de Murat était au démarrage uniquement une maison de services au public avec salle informatique, et suite au constat d'un besoin pour certains usagers qui l'utilisaient pour travailler, quelques bureaux individuels ont été créés, puis des locaux attenants ont été rénovés pour y installer des bureaux supplémentaires, un espace ouvert et une salle de réunion, et enfin un fablab a été créé dans d'autres locaux. De la même façon au plan B de Montpeyroux, les bureaux partagés ont ouvert en 2014 et se sont agrandis en 2017.

A l'inverse d'autres lieux ont été conçus de façon complète, avec des investissements importants dès leur création, c'est le cas à Auterive ou pour les Relais d'Entreprise.

→ En majorité, on constate néanmoins que les tiers lieux ruraux sont des **espaces évolutifs et inachevés : leur organisation évolue au fur et à mesure des besoins, on parle souvent d'espaces « agiles »**, qui s'agrandissent progressivement ou effectuent des ajustements comme le cloisonnement mobile de bureaux (à Auterive) ou salle de réunion (Pop coworking) ou l'agencement en bureaux individuels, préférés à une grande table partagée.

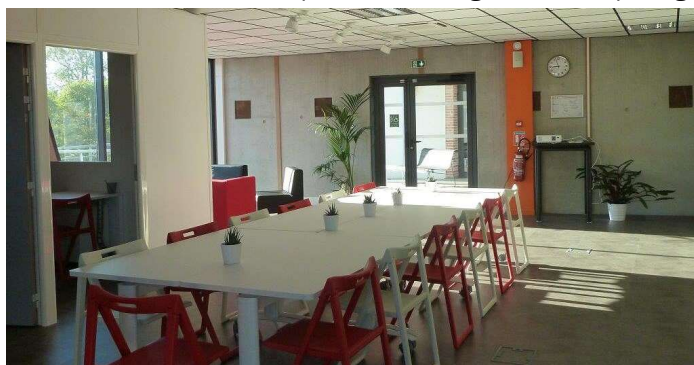


FIGURE 8 : BUREAUX INDIVIDUELS (A GAUCHE) ET GRANDE TABLE EN OPEN-SPACE A AUTERIVE.

Photo : Mairie d'Auterive

Dans cet espace de coworking, des cloisons vont être installées pour créer des bureaux individuels supplémentaires et fermer la salle de réunion.

La **capacité** des tiers lieux visités varie de 2 à 30 postes de travail, pour des surfaces allant de 30 à 300 m². Par exemple, Relais d'entreprise a installé un tiers lieu d'hyper proximité avec deux bureaux à Grenade (31) : Le 1^{er} bureau est occupé 3 jours par semaine par un entrepreneur et son salarié à mi-temps, et 2 jours par semaine par une salariée en télétravail, et le 2^{ème} bureau est occupé 5 jours par semaine par deux télétravailleurs d'une même entreprise basée à Paris. Ce dernier exemple est à la limite de ce que l'on peut appeler un tiers-lieu, ce cas s'apparente davantage à un partage de bureaux.

En milieu rural, un tiers lieu ne peut pas compter sur le même volume d'usagers qu'en zone urbaine. **La taille de l'espace** a un impact sur la perception que s'en font les usagers : trop grand, il paraîtra sous-fréquenté et il sera plus difficile d'attirer et de fidéliser des usagers venus chercher du lien social, comme nous avons pu le voir à Auterive. Trop petit, il sera plus difficile de faire coexister différentes fonctions, et les usagers risquent d'être la « variable d'ajustement », leurs postes de travail étant déplacés en cas d'évènement ou de réunion, comme cela peut arriver dans le tiers lieu de Limoux. Au plan B de Montpeyrroux, la capacité a été augmentée progressivement avec l'extension des bureaux au bout de 3 ans d'existence.

- Le **dimensionnement** et par conséquent le choix du lieu devra être adapté à la fréquentation prévisionnelle du lieu : un petit espace de proximité se remplira plus rapidement qu'un lieu de grande envergure pour lequel il faudra déployer des efforts de communication importants.



FIGURE 9 : TELECENTRE DE LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE VILLEFORT

Photo : MDECS 48

Bureaux individuels non fermés et petite salle de réunion et de visioconférence (à gauche)

Enfin, les **tarifs** constatés vont de la gratuité (télécentres en Lozère), à des formes de tarification flexibles à la demi-journée (1 à 9 €), à la journée (5 à 20 €) et « au carnet » (45€ à 80€ les 10 journées) ou des tarifs pour usage fixe allant de 1 jour/semaine, au mi-temps ou au temps plein et variant de 35 à 350 € pour un temps plein, le tarif constaté le plus fréquemment étant de 120 ou 150 €/mois.

En général les tarifs sont dégressifs en fonction de la durée, et à l'inverse ils augmentent avec le niveau de confidentialité du poste de travail demandé, qu'il s'agisse d'un espace sur une table collective ou d'un bureau individuel fermé. Dans le cas des associations, les usagers doivent également verser une cotisation annuelle pour devenir adhérent, variable selon leur usage : par exemple le plan B demande 50€ de cotisation pour un usager permanent et 20€ de cotisation pour un usager ponctuel. Au Quadrat, le tarif mensuel a été fixé de manière collective, il s'agit d'un « prix maximum acceptable ». Le fait que le tiers lieu soit payant peut rebuter certains usagers : l'un des télécentres du réseau SoLozère proposait une formule payante mais a eu beaucoup moins de fréquentation que les autres, et la fréquentation de Cap Work en Ariège est bien plus importante lors des journées gratuites.

- Le **tarif doit être attractif** pour les usagers qui ont pour alternative de travailler à domicile. Il peut être justifié par la mutualisation d'équipements plus performants, les services ou animations du tiers lieu ou encore l'existence d'une dynamique collective.

TARIF DE L'ESPACE DE TRAVAIL COLLABORATIF	
ACCÈS DE 9H À 19H LES JOURS OUVRÉS (LUNDI AU VENDREDI)	
SERVICES INCLUS DANS LES FORMULES : CONNEXION INTERNET ILLIMITÉE ACCÈS AUX CONFÉRENCES ET ATELIERS INTERNES IMPRESSIONS / PHOTOCOPIES (DANS LE RESPECT DE LA PHILOSOPHIE ÉCO-RESPONSABLE) SCANNER, ESPACE DÉTENTE, CUISINE ET SANITAIRES	
Formule SOLIDAIRE Journée sans PC	1€
<small>INCLUS DANS LA FORMULE SOLIDAIRE : UN EMPLOI NON DÉFINI EN FONCTION DE LA DISPONIBILITÉ MEUBLÉ DANS UN ESPACE OUVERT ET PARTAGÉ</small>	
Formule SOLIDAIRE Journée avec PC	2€
Formule NOMADE Demi-Journée	5€
Formule NOMADE Journée	9€

TARIFS	
Bureaux individuels meublés et fermés de 10 à 12m2	
1 jour/semaine	120€
2 jours/semaine	165€
3 jours/semaine	210€
4 jours/semaine	255€
5 jours + week-end	350€
Bureau de passage dans l'espace de « coworking »	
Mensuel (accès illimité/3 mois renouvelables)	150€
Bureaux individuels et fermés de 15m2	
5 jours + week-end	400€

FIGURE 10 : EXEMPLES DE TARIFS DE TIERS LIEUX

Certains tiers lieux mettent en avant l'**usage nomade et flexible** en proposant des tarifs à la demi-journée, à la journée ou à la semaine (Comm'1 Idée, Cap Work, Auterive, Pop coworking) tandis que d'autres au contraire privilégient l'**usage longue durée** (Relais d'Entreprises qui ne propose pas de tarif à la journée, el Quadrat où il n'y a pas d'usager de passage car chacun a un bureau fixe). Ce choix est souvent contraint par le temps disponible consacré à la gestion des usagers et de la tarification, mais aussi justifié par la forte variabilité des recettes engendrée par la tarification flexible, qui dépend de la fréquentation quotidienne. El Quadrat ou Relais d'Entreprises s'affranchissent donc du « risque » dû à cette variabilité en ne proposant pas de tarif à la journée ou au carnet, et plutôt des formules mensuelles qui leur permettent d'anticiper les recettes. En contrepartie, l'usage est moins flexible et ne permet pas l'accueil de télétravailleurs ponctuels. De manière générale, cet usage flexible pour lequel l'attente est généralement la plus forte présente des taux de fréquentation extrêmement faibles au regard des investissements. Ceci peut s'expliquer d'une part par une absence de connaissance de ces espaces mais aussi par l'existence de modèles concurrents présentant des niveaux de services quasi équivalents mais gratuits (selon le gérant de Comm 1 Idée : « Nos plus grands concurrents sont les McDonalds »).

La **localisation et l'environnement du tiers lieu** sont importants pour sa fréquentation et son attractivité. Dans les tiers lieux visités, on a pu observer deux types de localisation qui dépendent bien évidemment des locaux disponibles lors de la création du tiers lieu mais reflètent également un choix en termes de cible d'usagers : certains privilégient la facilité d'accès par les axes routiers et de stationnement pour les usagers, en s'installant en périphérie (l'espace coworking de la mairie d'Auterive) ou au sein d'une zone d'activité économique (Pop coworking et Cap Work). A l'inverse, les tiers lieux de proximité privilégient l'implantation en centre-ville et la possibilité de se rendre au tiers lieu à pied depuis son domicile, en mentionnant la volonté de contribuer à la revitalisation (el Quadrat, Relais d'Entreprise de Carbonne) et de contribuer indirectement au maintien des petits commerces, comme c'est le cas à Montpeyroux où un restaurateur propose un tarif réduit aux usagers du plan B sur le menu déjeuner.

Enfin, l'**investissement nécessaire** à la mise en place des tiers lieux visités est très variable : de quelques centaines d'euros pour le mobilier (el Quadrat) à des montants de 160 000 € pour les travaux de rénovation et l'acquisition d'équipement pour l'espace de coworking à Murat (hors achats immobiliers). En général, les usagers apportent leur ordinateur personnel et les équipements minimaux consistent en l'achat de mobilier (bureaux, chaises), matériel de reprographie mutualisé, et équipements collectifs de l'espace détente.



Photo : AMCM

FIGURE 11 : DES BUREAUX AU QUADRAT A PRADES (66)

Les sources de financements des tiers lieux visités sont publiques (à tout niveau : Europe via le FSE et FEADER, Etat, Région, Département, intercommunalité, commune), d'origine privée ou hybrides.

b. Parties prenantes et animation du tiers lieu

Les acteurs impliqués dans la création et la gestion des tiers lieux visités sont soit des **associations**, soit des **structures privées**, soit des **collectivités publiques** de différents niveaux, de la commune à la Région, ou leurs émanations (agence de développement économique Ariège Expansion ou Madeeli, maison départementale de l'emploi et de la cohésion sociale en Lozère).

TABLEAU 4 : GESTION DES TIERS LIEUX VISITES

Privé (Entreprise ou Association)		Partenariat public-privé		Public	
Relais d'entreprise	Société privée : gestion directe	Relais d'entreprise	Société privée, affiliation de lieux gérés par collectivités	Espace Firmin Pons	Commune d'Auverive gestionnaire et propriétaire des locaux
Pop Coworking	Location des locaux et gestion par une société privée	Le plan B	Association, location de locaux communaux	La Cocotte Numérique	Communauté de communes du Pays de Murat gestionnaire et propriétaire des locaux
El Quadrat	Association d'usagers, location de locaux privés	Comm'1 idée / Labor Lab	Association, locaux privés, emploi aidé mis à disposition par la commune	Les télécentres de la MDECS SoLozère	Gestion par le département et mise à disposition de locaux des collectivités
Tiers Lieu Limoux	SCIC Sapie = Coopérative d'activités et d'emploi			Cap Work / télécentre Ariège	Agence de développement économique départementale

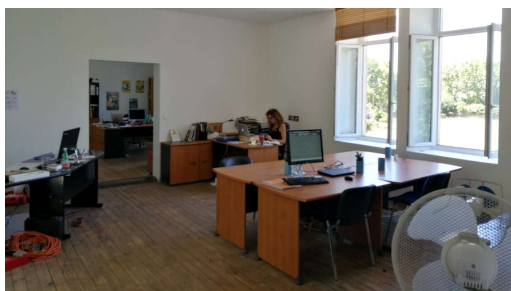


Photo : AMCM

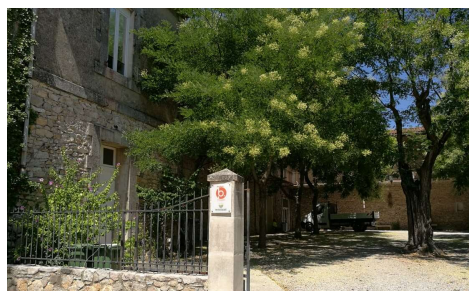


Photo : AMCM

FIGURE 12 : LE PLAN B DE MONTPEYROUX (34), DES BUREAUX PARTAGES SITUES DANS L'ANCIENNE ECOLE COMMUNALE

Les tiers lieux peuvent faire l'objet de partenariats entre acteurs privés et publics sous forme de subventions, aide au fonctionnement, mise à disposition de locaux, affiliation, partenariats de communication ou création de réseaux, ou encore délégation de service public (Figure 13).

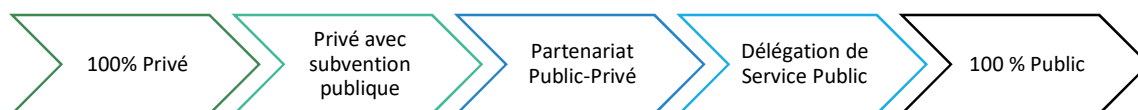


FIGURE 13 : DEGRES D'IMPLICATION DES ACTEURS PUBLICS ET PRIVES DANS LA GESTION D'UN TIERS LIEU

L'histoire de création des tiers lieux et les origines des projets varient en fonction des structures qui les portent, ce qui donne une identité à chaque tiers lieu et une grande **diversité d'objectifs** et de valeurs : solidarité, service de proximité, solution immobilière, médiation numérique, entrepreneuriat, réduction des déplacements, attractivité territoriale, développement économique. Dans plusieurs départements, les collectivités ont engagé des programmes de recensement et de communication pour l'attractivité de leur territoire (Tableau 5). Les tiers lieux ruraux de travail, appelés télécentres dans les années 2000-2010 ont ainsi fait partie des arguments pour l'installation de nouvelles populations ou la création d'activité indépendante. Néanmoins, ces programmes paraissent difficilement reproductibles et leur résultat peut paraître limité au vu des sommes engagées. Ils sont en tout cas une démonstration que la création d'un tiers lieu ne suffit pas à elle seule pour attirer de nouvelles populations.

TABLEAU 5 : PROGRAMMES DE RECENSEMENT ET ATTRACTIVITE DES TELETRAVAILLEURS EN ARIEGE ET CANTAL

En 2003, l'agence économique Ariège Expansion a mené un programme « *L'Ariège accueille les solos* », qui ciblait particulièrement les travailleurs indépendants des métiers des NTIC, en les référant et en menant des activités de communication pour augmenter l'attractivité du territoire. Cette opération a mobilisé 2 équivalents temps-plein sur 18 mois pour un montant global de 250 000€. Une seconde phase a consisté à détecter et faire installer de nouveaux actifs grâce à des sessions découvertes et la création d'une prime au télétravail par le Département de l'Ariège. Ce programme a eu pour résultats l'installation de 10 familles sur 15 sessions de découverte, et une base de données de 230 personnes (estimée à 80% de la cible potentielle).

Dans le Cantal, depuis 2007 une formation au télétravail indépendant et à la création d'activité est proposée chaque année à la Cocotte Numérique, et un centre de formation au télétravail indépendant a été créé et labellisé par la Direccte. Il s'agit d'une formation sur 2 x 5 jours donnant une boîte à outils pour la création d'activité. La formation est très fréquentée, et il apparaît que des personnes viennent de la France entière pour la suivre. Un dispositif d'accueil des nouveaux actifs voit le jour en 2008 pour permettre l'installation des personnes formées sur le territoire. Depuis sa création, 5 nouvelles familles auraient ainsi été accueillies chaque année, souvent en reconversion professionnelle et en recherche d'un changement de cadre de vie. On leur propose des résidences : prise en charge du loyer, formation, accompagnement pour l'installation personnelle, accompagnement financier. Ce programme représente 6 000€ par personne accompagnée. Selon une étude menée de 2008 à 2013 qui a évalué les retombées du programme d'accueil pour le pays de Murat, 25 télétravailleurs indépendants ont été accueillis avec leurs familles, soit 52 personnes, pour des retombées économiques chiffrées à 2 millions d'euros sur le territoire intercommunal.

Un programme de recensement a été également mené en Lozère par le réseau SoLozère et a permis l'identification de 150 « solos » à l'échelle du Département (sur 77 000 habitants) et la mise en place d'un réseau de 10 télécentres leur permettant de se rencontrer et de travailler, gérés pour la plupart par la Maison Départementale de l'Emploi et de la Cohésion Sociale.

Selon les acteurs gérants le tiers lieu, l'**implication des usagers** finaux dans la création et la gouvernance du lieu est un point de variabilité important. Ils sont soit **clients d'un service** sans être impliqués dans sa gouvernance, comme dans les tiers lieux 100% privé de Relais d'entreprises ou 100% public d'Auterive, soit **acteurs** de la création et de la gestion du tiers lieu comme c'est majoritairement le cas dans les tiers lieux associatifs créés à l'initiative de travailleurs indépendants qui en sont les premiers usagers, à l'instar du Quadrat et Comm'1 Idée. Au sein du tiers lieu, ces différents types d'usager peuvent cohabiter : au plan B, la moitié des usagers a plutôt une posture de client d'un service utilisé ponctuellement avec un tarif au carnet, tandis que les membres fondateurs de l'association font partie des usagers réguliers à temps plein ou mi-temps. Tous sont cotisants à l'association et sont invités à s'impliquer dans les décisions concernant les achats de matériel, tarifs, conditions d'accès ou événements à organiser.

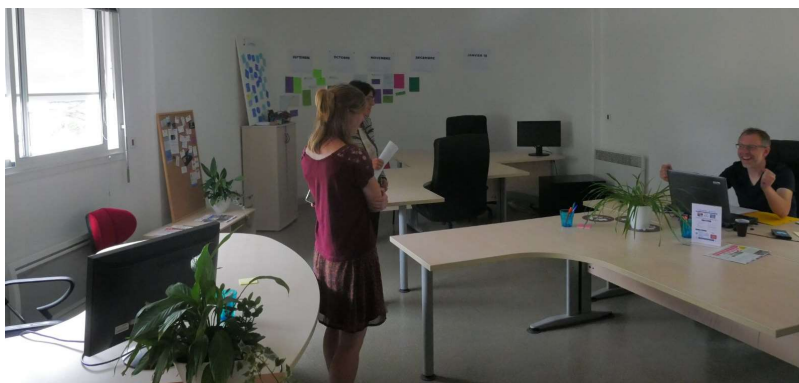


Photo : AMCM

FIGURE 14 : ESPACE COWORKING CAP WORK AU SEIN DE LA PEPINIERE CAP DELTA A VERNOLLE (09)

- La **co-construction** avec des usagers acteurs du tiers lieu est un point crucial dans l'appropriation et apporte une certaine garantie de la fréquentation mais nécessite la mise en place d'une gouvernance participative et un lâcher-prise des gérants du tiers lieu qui ne sont plus seuls décisionnaires. Une relation de confiance est essentielle et les rôles de chaque partie peuvent être définis dans une convention de partenariat. A l'inverse, la mise en place d'un tiers lieu sous forme de service destinés à des usagers clients peut paraître plus aisée pour les donneurs d'ordre mais demande en contrepartie des efforts de communication importants pour assurer la promotion et la fréquentation du tiers lieu.

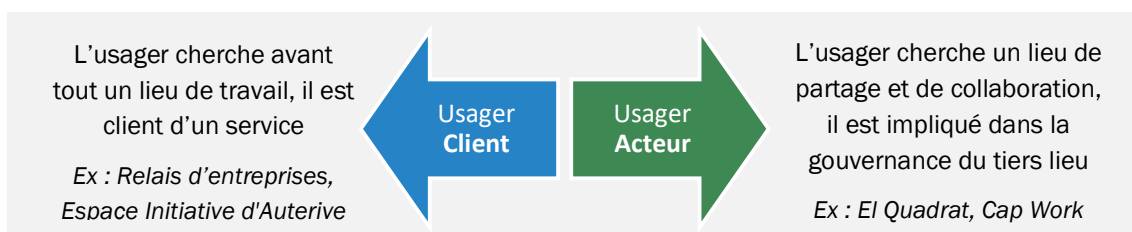


FIGURE 15 : IMPLICATION DES USAGERS DANS LA GOUVERNANCE DU TIERS LIEU

L'**animation** des tiers lieux fait débat : on rencontre des espaces dans lesquels il y a un « concierge », une personne dédiée à l'accueil, la gestion des réservations et des locations, la mise en relation des membres et l'organisation d'évènements ou animations diverses (souvent, dans les tiers lieux portés par des collectivités). Pour d'autres, cette animation se fait spontanément et bénévolement par des membres (quand le tiers lieu est associatif) mais reste souvent limitée par la rationalisation du temps des utilisateurs investis dans le tiers lieu ou via l'appui de structures existantes comme les clubs d'entreprises ou coopératives d'activités et d'emploi. Enfin, dans les tiers lieux liés à des pépinières d'entreprises ou maisons de services au public, cette fonction est mutualisée.

Spontanée / bénévole	Dédiée / salariée	Mutualisée / salariée	Externalisée
<ul style="list-style-type: none"> Ce sont les usagers qui proposent des animations en fonction de leurs compétences, besoins et envies. (modèle associatif ou coopératif) 	<ul style="list-style-type: none"> Il y a un animateur salarié ou « concierge » qui coordonne, met en relation les usagers, organise des animations, fait vivre le tiers lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> L'animation est mutualisée avec une autre structure : par exemple une pépinière, un espace public numérique ou une Maison de Services Au Public 	<ul style="list-style-type: none"> L'animation est réalisée par des clubs d'entreprise ou coopératives d'activité et d'emploi qui ont d'autres activités d'animation par ailleurs.

FIGURE 16 : LES MODALITES D'ANIMATION DES TIERS LIEUX

Le mode d'animation a un fort impact sur le **modèle économique** du tiers lieu. Lors des visites, il a été très souvent mentionné la difficulté d'équilibrer les charges par les recettes d'utilisation, Plusieurs tiers lieux visités ont déclaré ne pas rechercher la rentabilité économique, soit parce qu'il a une vocation solidaire ou sociale (Comm' 1 Idée), qu'il est considéré d'utilité publique pour les habitants d'une commune (Auterive) ou parce qu'il est intégré dans une plus grande structure ou un réseau pour

lesquels il y a d'autres ressources que les recettes d'utilisation (pépinière, MSAP). Au-delà de la poursuite d'un but lucratif qui paraît par conséquent trop ambitieuse pour un tiers lieu rural seul, il paraît néanmoins indispensable d'avoir pour objectif l'équilibre économique ou à minima la rationalisation et l'anticipation des pertes (et que celles-ci puissent être compensées par les externalités créées) de la structure si on souhaite qu'elle soit pérenne.

Dans ce but, les **différentes stratégies économiques** des tiers lieux sont les suivantes, d'une part concernant les financements :

- **Rechercher des ressources via les subventions publiques** (Auterive, tiers lieu en régie communale ou La cocotte numérique, régie intercommunale) **et appels à projets** (Cap Work-appel à projet Datar et contrat territorial de revitalisation économique, La Cocotte Numérique-appels à projets régionaux et fonds européens, appel à projet Territoire à Energie Positive), en étant vigilant à l'effet d'aubaine, au surdimensionnement et au tarissement des subventions.
- Fonctionner sous forme d'association avec des **cotisations des adhérents** qui complètent les recettes d'utilisation (50 adhérents au Quadrat, le plan B, Comm'1 Idée)
- **Des loyers adaptés aux services** dans une logique de rentabilité commerciale
- **Réduire les charges** en louant un bâtiment à prix réduit (Pop coworking, le Plan B, el Quadrat, Comm'1 Idée), en engageant un animateur en CAE/CUI (Comm'1 Idée) ou des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un service civique (La cocotte numérique)

D'autre part, concernant l'animation :

- **Mutualiser l'animation et l'accueil** du tiers lieu en le plaçant au sein d'une structure comme une pépinière d'entreprises (Cap Work), une maison de services au public (en Lozère et dans le Cantal avec La Cocotte Numérique). Dans le même ordre, une entreprise qui a de la place dans ses locaux peut les ouvrir au coworking et à la venue d'autres télétravailleurs afin de mutualiser les coûts, créer des échanges et un réseau (Pop coworking à Bram). L'espace dédié au tiers lieu représente ainsi un **coût marginal de la structure globale**, mobilisant de l'espace mais n'entraînant pas ou peu de charges supplémentaires.
- Privilégier **une animation bénévole et collective** par les usagers réguliers (el Quadrat, le plan B, le tiers lieu de Limoux) ou externalisée via les clubs d'entreprises et associations externes existantes (Relais d'entreprises, et le tiers lieu de Limoux via la CAE Sapie).

Ces différentes stratégies amènent à quatre modèles différents de tiers-lieux, classés en fonction de l'investissement des usagers dans la structure (du plus fort au moins fort) :

- 1) **Modèle associatif « pur »** : les adhérents payent un prix réduit, le fonctionnement du lieu repose sur des marges minimums, sur du bénévolat et du don. Le but n'est pas uniquement professionnel mais aussi la création de lien social via l'organisation d'événements. Le lieu bénéficie peu des ressources publiques (hors emplois aidés).
- 2) **Modèle participatif** : l'animation est bénévole mais réduite, la structure recherche le moindre coût pour elle-même comme l'adhérent, car elle est dans une logique d'indépendance économique de la structure (qui paye les charges de type loyer par exemple).
- 3) **Modèle privé et rentable** : il n'y a pas d'animation dans le but de réduire les coûts, les loyers permettent au propriétaire de dégager une marge.
- 4) **Modèle public** : la structure repose sur des ressources publiques importantes. Le lieu bénéficie d'une animation et est généralement bien équipé. L'implication des adhérents est variable selon les cas.

- ➔ Pour assurer le maintien et le fonctionnement du tiers lieu et au vu des situations décrites lors des visites, en complément des pistes données ci-dessus : il paraît **indispensable pour la pérennité du tiers lieu de chercher à couvrir les charges fixes par les recettes des usagers réguliers**, en considérant que les recettes des usagers ponctuels et subventions constitueront un éventuel capital supplémentaire permettant d'investir dans de l'animation supplémentaire ou de l'équipement. Il est donc indispensable de réaliser une étude prévisionnelle définissant un nombre d'usagers réguliers à atteindre, et de vérifier que ce potentiel d'usagers existe.

c. Profil des usagers et attentes

Selon les personnes rencontrées lors des visites et entretiens, **les usagers majoritaires des tiers lieux sont des indépendants** sous le statut d'auto-entrepreneur, **avec une proportion entre 60 à 90%**, suivis des associations et TPE en recherche de locaux pour leurs salariés. On retrouve quelques télétravailleurs salariés qui ont une pratique plus régulière du fait de l'éloignement à leur entreprise, en revanche il paraît plus difficile de capter les télétravailleurs ponctuels car ils préfèrent généralement pratiquer le télétravail à domicile et ne sont pas en recherche du lien social que peut apporter le tiers lieu car ils le trouvent à leur lieu de travail habituel. Les **nouveaux arrivants** sont également une cible privilégiée, car les conditions de collaboration et d'échanges au sein d'un tiers lieu leur permette de créer un réseau professionnel et amical. Les commerciaux nomades et vacanciers sont des usagers ponctuels des tiers lieux, notamment lorsqu'ils ont une résidence secondaire dans la commune (Murat). Le paradoxe de ces derniers utilisateurs est qu'ils s'ajoutent et se mélangent souvent au mythe du télétravailleur nomade, indépendant et startuper. Cependant, certains tiers lieux commencent à chercher à se spécialiser sur ces publics et proposent des solutions adaptées (centre vacance travail à Arvieu ou à Millau).

En termes de **secteurs d'activité**, on retrouve principalement des actifs du **secteur tertiaire et des services** : graphiste, vidéaste ou photographe, métiers de la communication, informatique, e-marketing, développeur web, traducteur, architecte, consultant en bureau d'étude, comptable.

Dans certains tiers lieux, on rencontre également des actifs du **domaine socio-culturel** : loisirs artistiques, théâtre, des professionnels exerçant une activité de petit artisanat : couture, création de bijoux, ou encore des vigneron pour leurs activités administratives, de promotion et de commercialisation. La proximité et la mise en relation entre professionnels permet parfois de créer des collaborations, lorsque l'un des usagers a besoin des services d'un autre : un graphiste recommande un traducteur à ces clients, un bureau d'études a besoin de créer son site internet, une association sollicite un vidéaste...



Photo : AMCM

FIGURE 17 : ATELIER AU QUADRAT A PRADES (66)

Au plan B, il y a la volonté de mutualiser un poste de comptabilité/secrétariat et/ou traitement de données entre plusieurs entrepreneurs qui ont ce besoin mais ne peuvent l'assumer seuls. Pour certains, ces **collaborations** ne sont pas l'objectif premier (Relais d'entreprises), elles peuvent se créer spontanément lors des moments de détente ou repas partagés tandis que d'autres les encouragent en organisant des événements à l'intention des indépendants et entrepreneurs (le plan B), en lien avec des structures supports comme une pépinière (Cap Work), une coopérative d'activité et d'emplois (Limoux) ou une maisons de services au public (la Cocotte numérique et les téléc centres de Lozère).

La **zone de chalandise est de 15 à 20 minutes autour du lieu** : les usagers font rarement des temps de trajets plus longs, car le bénéfice d'un lieu de travail proche du domicile n'est alors plus atteint. Dans l'espace Initiatives d'Auterive, qui se trouve sur la route de Toulouse, il est constaté que les télétravailleurs sont majoritairement des actifs qui habitent plus au sud et pour lesquels Auterive constitue un passage obligé, une étape de leur navette. En revanche, rares sont ceux qui font le trajet pour fréquenter cet espace s'ils habitent dans une commune située entre Auterive et Toulouse.

Les **motivations des usagers** peuvent être :

- **D'ordre pratique** : accès à internet en très haut-débit, à des bureaux professionnels et salles de réunions pour des rendez-vous, à un équipement plus performant ;
- Par **intérêt professionnel** : développement de réseau professionnel, permanences, formations, collaborations, appui à la création et à la gestion d'entreprise ;
- Pour des **raisons sociales et citoyennes** : réduction de l'isolement, lien social, mutualisation, création d'un collectif, implication dans un projet participatif, solidarité.

3. Typologie de tiers lieux ruraux et bonnes pratiques

Comme nous l'avons vu, les tiers lieux sont très variés dans leurs fonctions, leurs objectifs et les attentes qu'en ont les usagers. Afin de caractériser les espaces, on reprend la typologie proposée dans l'étude des Parcs Naturels Régionaux sur les tiers lieux (2017) qui différencie trois types de tiers lieux ruraux en fonction de leur portée, leurs services et leurs objectifs (Tableau 6).

TABLEAU 6 : TYPOLOGIE DES TIERS LIEUX RURAUX

Mots clés	Typologie
	<p>Tiers-lieu multi-espaces et multiservices adossés à des structures locales : Espace Public Numérique/Maison de Services au Public, restaurant et café associatif, événements culturels. Portage associatif ou public. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ El Quadrat ➔ Comm'1 idée ➔ MDECS en Lozère
	<p>Tiers-lieu de travail pour travailleurs indépendants et télétravailleurs salariés à l'échelle communale. Portage par les communes ou par les usagers en association, animation bénévole. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Le plan B ➔ Pop coworking ➔ Relais d'entreprises ➔ Espace Initiatives d'Auterive
	<p>Tiers-lieu de travail et de ressources pour le développement socio-économique à l'échelle d'une intercommunalité : en lien avec la création d'entreprise, la formation professionnelle, la recherche d'emploi. Adossé à des pépinières d'entreprises ou coopérative d'activité et d'emploi. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ La cocotte numérique de Murat ➔ Cap work ➔ Tiers lieu de Limoux

A travers ces visites, on retient qu'il n'y a pas de modèle unique de tiers lieu et que les résultats et la réussite du tiers lieu dépendront fortement :

- ✓ de sa portée: tiers lieu *de proximité* ou tiers lieu *majeur* (source : Relais d'Entreprises),
- ✓ de son mode d'animation et de la participation des usagers dans sa gouvernance,
- ✓ de sa localisation et de son dimensionnement,
- ✓ de son environnement en termes de structures et de son insertion dans les réseaux existants.

Les tiers lieux visités ont entre 12 mois et 12 ans d'ancienneté avec peu de recul pour certains, mais on constate pour la plupart qu'ils sont basés sur des modèles économiques fragiles et que la création d'un tiers lieu devra être réfléchi prudemment. La réalisation des visites nous permet aussi de vérifier l'affirmation de la Coopérative des Tiers Lieux selon laquelle « **le tiers-lieu ne se décrète pas mais il est possible de favoriser son essor** ».

En conclusion, on retient de ces visites un ensemble de **bonnes pratiques** pour la mise en place et la pérennité des tiers lieux qui seraient créés dans les communes rurales de l'AMCM.

- ✓ Co-construire le lieu et son fonctionnement avec un **groupe** de futurs usagers pour s'assurer de la fréquentation et de l'appropriation du lieu : nécessité d'une **conception participative**.
- ✓ Viser dans un premier temps les **indépendants travaillant à domicile** et les nouveaux arrivants, qui ont besoin d'un lieu de travail et de lien social et pourront constituer un noyau d'usagers réguliers. Les salariés qui télétravaillent 1 ou 2 jours par semaine vont plutôt préférer rester travailler à leur domicile et sont plus difficiles à capter, ils feront plutôt partie des usagers ponctuels.
- ✓ Ajouter des fonctions et services **au fur et à mesure des besoins**, bien dimensionner, ne pas partir sur un projet trop ambitieux et déjà « fini ».
- ✓ Rechercher le **partenariat public-privé** autour du projet et de son modèle économique : impulsion d'une démarche participative, appui à la recherche de locaux ou mise à disposition à loyer réduit, subvention...
- ✓ Chercher l'**équilibre économique**, être conscient qu'il est très difficile voire impossible de dégager un salaire d'animateur de tiers-lieu à plein temps.
- ✓ Privilégier l'**animation bénévole**, mutualisée avec d'autres structures ou externalisée par des associations existantes supportées par les collectivités.

TABLEAU 7 : NOTION DE GROUPE ET D'ACTION COLLECTIVE DANS LES TIERS LIEUX

« Le Tiers-Lieu est une démarche collective. Bien que généralement institué par un groupe d'individus restreint et identifiable, le Tiers-Lieu ne peut se déployer s'il n'est pas porté par un collectif élargi qui participe, met de l'énergie et le fait vivre au quotidien. Ainsi le Tiers-Lieu va répondre à ses critères, à ses intérêts, à ses attentes, à ses talents » Extrait du Manifeste des Tiers Lieux

Une bonne pratique, particulièrement dans les tiers lieux ruraux pour lesquels la masse critique d'utilisateurs est plus faible, est de baser la gouvernance sur un groupe c'est-à-dire un système limité de personnes en interaction réunies autour d'un but commun, avec des frontières définies, menant une activité dans un environnement donné. Ce groupe n'est pas statique, il vit et évolue.

Les cinq caractéristiques du groupe :

1. Un but commun qui permet l'ancrage du collectif ;
2. Ce but commun est compatible et cohérent avec les projets individuels ;
3. Il y a des interactions entre les membres du groupe et le code de conduite collectif est établi par un système commun de normes (règlement intérieur, charte...) ;
4. La répartition des rôles au sein du groupe est connue de tous ;
5. L'aspect relationnel entre les membres du groupe est pris en compte.

Les groupes peuvent avoir différents niveaux d'interaction :



Les interactions entre usagers d'un tiers lieu dépassent souvent le cadre du travail et peuvent inclure une mutualisation, des échanges et des initiatives collectives dans d'autres domaines : jardins partagés, groupements d'achats de produits locaux, économie circulaire...

II. Analyse territoriale sur le périmètre de l'AMCM

1. Contexte géographique et démographique

Le territoire de l'AMCM est hétérogène au niveau géographique, démographique et économique.

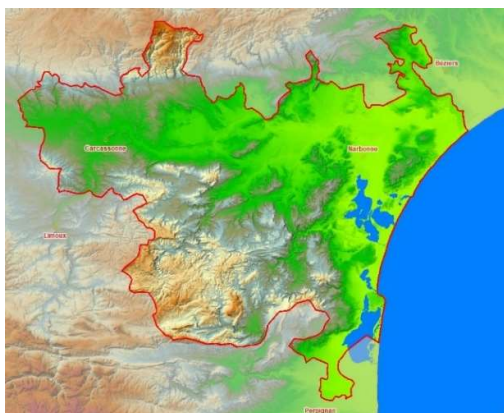


FIGURE 18 : CARTE DES RELIEFS DE L'AMCM

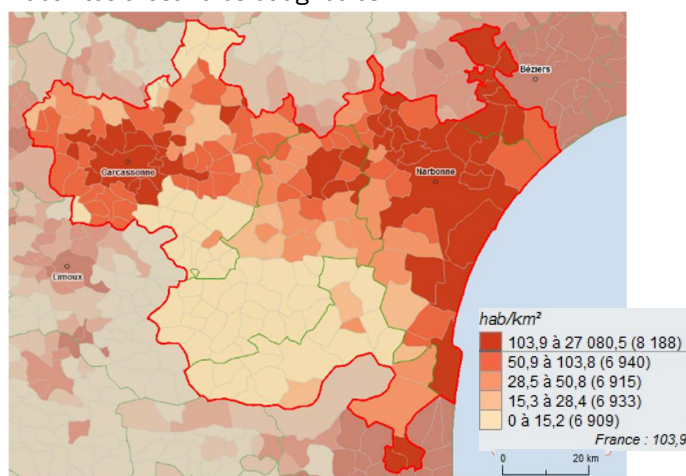


FIGURE 19 : CARTE DES AXES ROUTIERS MAJEURS

- Les zones de plaines sont bien desservies par les infrastructures routières et de transport, ce sont des zones plus peuplées et des pôles d'échange, d'activité économique et de services. On y trouve des activités de transformation, logistique et transport, commerces et services ;

Les zones littorales sont des espaces contraints, système d'étangs et de lagunes, activités industrielles et maritimes, activités liées à la pêche, tourisme saisonnier marqué, résidences secondaires (53% sur le GN) et relativement plus denses (voir *Source INSEE RP, 2013*)

- Figure 20)
- Les reliefs des Corbières au sud est une zone plus enclavée : densité de population faible, activités artisanales et agricoles.



Source INSEE RP, 2013

FIGURE 20 : DENSITE DE POPULATION

Répartition de la population par tranche d'âges (Insee, RP) 2014

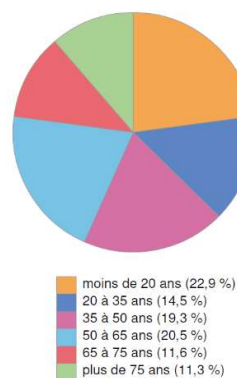


FIGURE 21 : REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

Les populations se concentrent sur le littoral et en plaine dans les zones périurbaines, tandis que les communes rurales des reliefs font face au départ des populations jeunes et à des densités faibles (moins de 15 habitants/km²).

Le territoire compte 217 972 logements dont 65,5% sont des résidences principales (France 82,7%) et 26,3% sont des résidences secondaires (France 9,4%).

En termes de démographie et emploi, on établit les constats suivants :

- ✓ Le **nombre d'habitants** des communes de l'AMCM est de 315 994 habitants en 2013 et a augmenté de presque 18 000 personnes entre 2008 et 2013.
- ✓ Le solde migratoire est important tandis que le solde naturel est faible : on constate une augmentation de +3 585 habitants par an entre 2008 et 2013, due pour 96% à l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire.

TABLEAU 8 : DONNEES SUR LA DEMOGRAPHIE ET SUR L'EMPLOI

	2008	2013	Variation 2008-2013
Population (en nombre d'habitants)	298 069	315 994	+ 17 925
Dont dus au solde naturel			+ 780
Dont dus au solde migratoire			+ 17 145
Variation annuelle moyenne (hab/an)			+ 3 585
Emplois au lieu de travail	102 259	105 714	+ 3 455
Population 15-64 ans	184 826	190 064	+ 5 238
Actifs 15-64 ans	125 977	134 423	+ 8 446
Taux Actifs/Pop totale	42,26 %	42,54 %	+0,28%
Taux actifs/Pop 15-64 ans	68,16 %	70,73 %	+ 2,57%
Actifs occupés 15-64 ans	106 761	111 508	+ 4 747
Taux Actifs Occ/actifs	84,75%	82,95 %	- 1,80 %
Actifs occupés - emplois	4 502	5 794	+ 1 292

Source : INSEE, RP 2013

- ✓ La **part de la population active** est de 42,54% sur la population globale et est stable entre 2008 et 2013. Parmi les 15-64 ans, ce taux est de 70,73 % (France = 73%) et a augmenté depuis 2008.
- ✓ En revanche, le taux d'occupation des actifs de 15-64 ans a diminué sur la même période : il est de 83 % en 2013.
- ✓ **Le nombre d'emplois au lieu de travail** dans les communes de l'AMCM est de 105 714 emplois, soit un déficit de 28 709 par rapport au nombre d'actifs et 5794 emplois par rapport aux actifs occupés.

✓ **Secteurs d'activités des entreprises**

Part des emplois par secteur :

Agriculture 6% (France 3%)

Industrie 7% (France 12%)

Construction 8% (France 7%)

Tertiaire 79% (France 78%)

74% des emplois dans la sphère présentielle : activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone.

✓ **Répartition par Catégorie Socio-Professionnelle**

CSP	Part des actifs
Agriculteurs exploitants	2,52%
Artisans, Comm., Chefs entr.	9,00%
Ouvriers	21,80%
Employés	33,00%
Prof. intermédiaires	22,83%
Cadres, Prof. intel. sup.	9,27%

Source : INSEE RP 2013

Le territoire connaît donc un enjeu majeur d'accueil des nouvelles populations actives, car la création d'emploi ne suffit pas : +3 455 emplois au lieu de travail entre 2008 et 2013, mais dans le même temps, 8 446 actifs supplémentaires sur le territoire. Cela engendre d'une part l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, avec un taux d'occupation des actifs qui perd 1,80% entre 2008 et 2013, et d'autre part des migrations pendulaires accrues, car le nombre d'emplois n'est pas suffisant pour le nombre d'actifs occupés : près de 5800 actifs résidents des communes de l'AMCM travaillent hors territoire.

Ensuite, le **travail non salarié** occupe une place importante car il concerne 19% des emplois (France 13% ; LR 17%), de même pour le travail à temps partiel : 20% des emplois (France 17,4% ; LR 21%).

Selon le répertoire des entreprises et des établissements de 2016, le taux de **création d'entreprises**³ dans les communes de l'AMCM est de 12,9% (France 12,4%) avec la création de 2878 entreprises au total (voir Figure 22).

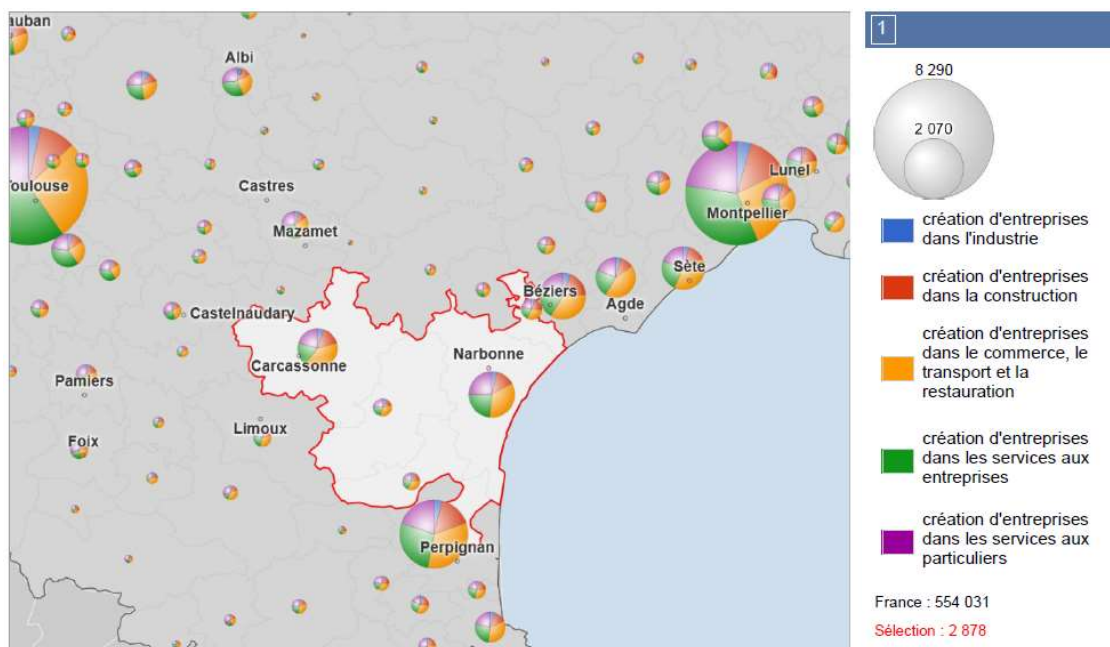


FIGURE 22 : CREATION D'ENTREPRISES DANS LES INTERCOMMUNALITES DE L'AMCM

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et des établissements 2016

Par ailleurs, l'évolution du nombre d'emplois entre 2008 et 2013 est inégal entre les communes de l'AMCM : augmentation sur le littoral (sauf Port-La-Nouvelle), les communes proches de Lézignan-Corbières, la Domitienne, la Salanque et diminution sur les reliefs des Corbières (sauf Lagrasse) et les communes du Carcassonnais.

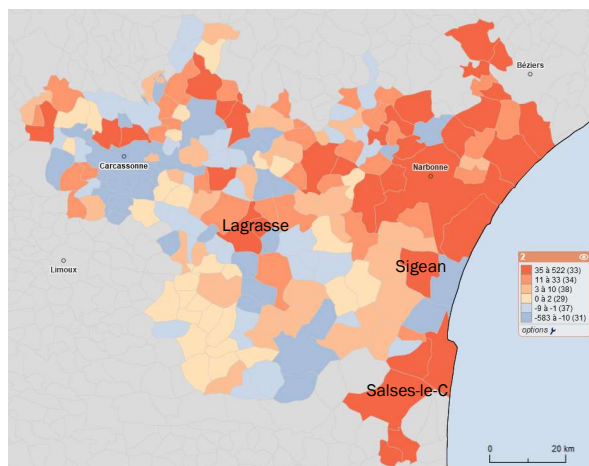


FIGURE 23 : EVOLUTION 2008-2013 DU NOMBRE D'EMPLOIS

Lors du diagnostic territorial réalisé pour la candidature Leader du GAL de l'Est-Audois, les enjeux suivants ont été identifiés : « **Le maintien des activités de proximité sur les territoires enclavés est un enjeu pour les populations et l'attractivité. L'innovation et la mutualisation ont été identifiés comme des leviers. Les conditions d'accueil et de services doivent permettre la création d'entreprises et d'emplois, et l'accompagnement à la création, développement et transmission sont essentiels. Les actifs sont de plus en plus mobiles : accroissement des déplacements pendulaires, conditions de travail flexibles, création d'auto-entreprise en plein essor comme solution au chômage (créer son propre emploi).** »

³ Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1 (INSEE)

2. Typologie des communes par rapport à l'emploi

Depuis une trentaine d'année, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) constate une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux de travail à l'échelle nationale : les grandes villes concentrent de plus en plus d'emplois et les communes périphériques deviennent de plus en plus résidentielles, entraînant ainsi une augmentation du trajet quotidien des actifs occupés.

La **concentration de l'emploi** moyenne des communes de l'AMCM est de 0,95 (France = 0,99). Cet indice mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. La concentration de l'emploi indique si une commune est plutôt résidentielle (inférieur à 0,80), équilibrée (entre 0,80 et 1,20) ou plutôt pourvoyeuse d'emplois (supérieure à 1,20). L'AMCM a donc une concentration d'emploi moyenne équilibrée, mais inférieure à la moyenne française. Cela peut s'expliquer par le caractère particulier du territoire de la Domitienne, très polarisé en direction de la ville de Béziers.

La Figure 24 représente cet indicateur pour les communes de l'AMCM à partir des données du recensement de la population de l'INSEE 2013.

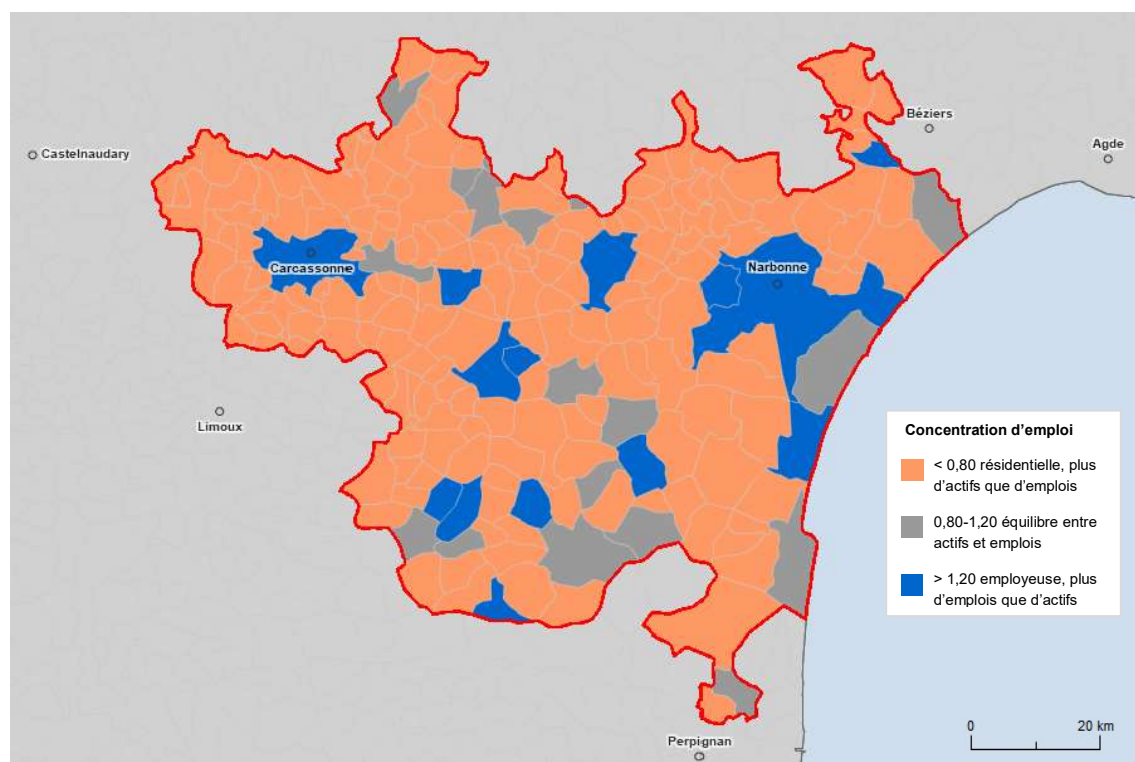


FIGURE 24 : CONCENTRATION D'EMPLOI DANS LES COMMUNES DE L'AMCM

Si cet indicateur permet d'identifier la concentration de l'emploi, il ne donne pas de renseignements sur les déplacements domicile-travail. En effet, même s'il y a un équilibre entre nombre d'emplois et nombre d'actifs, cela ne veut pas dire que 100% des actifs travaillent dans leur commune, ils peuvent se déplacer pour travailler (**actifs « navetteurs »**).

On utilise pour cela le zonage en aires urbaines de l'INSEE, défini en 2010 et qui prend en compte à la fois le nombre d'emploi et les flux principaux de navetteurs. Ce zonage définit :

Couronne d'un pôle : Au moins 40% des actifs qui se déplacent travaillent dans le pôle de l'aire urbaine.

Multipolarisée des grandes aires : Au moins 40% des actifs qui se déplacent travaillent dans les communes de plusieurs grands pôles, sans atteindre ce seuil avec un seul ;

Autre multipolarisée : Au moins 40% des actifs qui se déplacent travaillent dans les communes de plusieurs pôles de différentes tailles, sans atteindre ce seuil avec un seul ;

Isolée hors influence : il n'y a pas de flux supérieur à 40% des actifs vers un pôle.

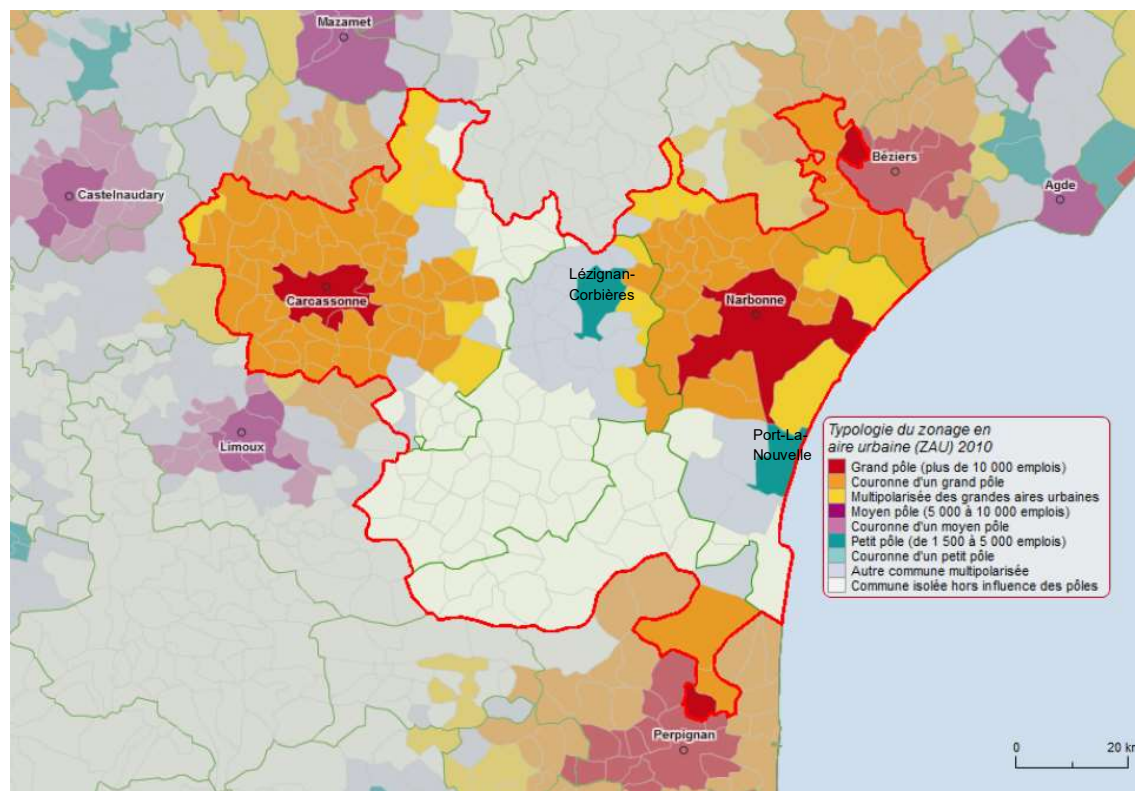


FIGURE 25 : ZONAGE EN AIRES URBAINES (INSEE 2010)

En synthèse :

- Pour simplifier la typologie des communes, on retient 4 types de communes du ZAU : communes de pôles, couronnes, communes multipolarisées et communes isolées.
- On retient 3 types de communes par concentration d'emploi : résidentielles (rapport emplois/actifs inférieur à 0,8), équilibrées (entre 0,8 et 1,2), pourvoyeuses d'emplois (>1,2).

➔ Il y a donc 12 types possibles : parmi les communes de l'AMCM, 10 types sont représentés et réparties inégalement (voir Tableau 9).

TABLEAU 9 : NOMBRE DE COMMUNES DE L'AMCM DANS LA TYPOLOGIE ZAU X CONCENTRATION DE L'EMPLOI

	Pôle	Couronne	Multipolarisée	Isolée	TOTAL
Résidentielle	-	80 (39,6%) Ex : communes périphériques de Carcassonne, et de Narbonne	42 (20,8%) Ex : communes périphériques de Lézignan-Corbières	49 (24,3%) Ex : communes des Corbières et Hautes Corbières	171 (84,7%)
Equilibrée	-	3 (1,5%) Claira, Trèbes, Vendres	2 (1,0%) Gruissan, Cabrespine	12 (5,9%) Ex : Leucate, Tuchan, La Redorte, Homps, Rieux-Minervois	17 (8,4%)
Employeuse	4 (2,0%) Narbonne, Carcassonne, Lézignan-Corbières, Port-la-Nouvelle	2 (1,0%) Colombiers Montredon-des-Corbières	1 (0,5%) Capendu	7 (3,5%) Ex : Durban-Corbières, Lagrasse, Cucugnan, Laroque-de-Fa, Mouthoumet	14 (6,9%)
TOTAL	4 (2,0%)	85 (42,1%)	45 (22,3%)	68 (33,7%)	202

La concentration d'emploi fait apparaître des communes pourvoyeuses d'emploi parmi les communes de couronnes et multipolarisées, par exemple Capendu et Colombiers, ainsi que parmi les communes isolées, par exemple Lagrasse, Mouthoumet, Durban-Corbières ou Cucugnan, ce qui permet une analyse plus fine : même s'il n'y a pas suffisamment d'emplois pour être qualifié de petit pôle, ces communes ont une attraction de proximité pour les actifs, car elles concentrent des emplois.

Conclusion : Le couplage des deux indicateurs, la concentration d'emploi et le zonage en aires urbaines, permet une meilleure qualification des communes rurales et une différenciation des réalités de l'emploi dans ces communes (Figure 26). Nous les retiendrons donc pour la suite de l'analyse pour qualifier les communes rurales vis-à-vis de l'emploi,

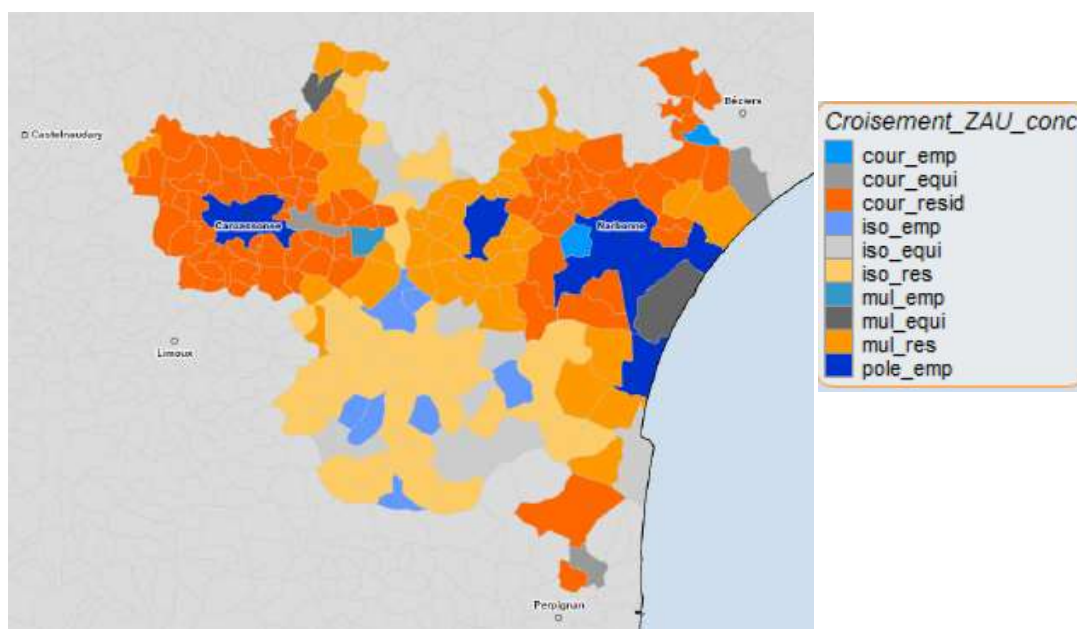


FIGURE 26 : CARTE DE SYNTHÈSE DU ZONAGE EN AIRES URBAINES ET DE LA CONCENTRATION D'EMPLOI

3. Etude des navettes domicile-travail

Selon une étude canadienne, les travailleurs effectuant un trajet supérieur à 30 min sont les plus susceptibles de devenir des usagers réguliers d'espaces de travail partagés proches de leur domicile (BARRECK, 2015). Les longs trajets domicile-travail sont en effet soupçonnés d'avoir un impact négatif important sur la santé des salariés (stress, qualité du sommeil, risques de dépression...) et poussent les actifs à se rapprocher de leur lieu de travail. Pour contrer cet exode rural, les tiers lieux peuvent constituer des bureaux de proximité et réduire les trajets quotidiens grâce à la pratique du télétravail, répondant par conséquent à des enjeux de « dé-mobilité ».

En étudiant les **navettes domicile-travail**, on constate qu'à l'échelle de l'AMCM, la majorité des communes du pourtour de Carcassonne ont plus de 82,6% de navetteurs (actifs occupés travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence), tandis que le phénomène est moins marqué dans les communes périphériques de Narbonne, de la Salanque et de la Domitienne avec tout de même une moyenne de 67,4 à 76,9% de navetteurs parmi les actifs. A l'échelle régionale, le taux de navetteurs est supérieur à 82,6% dans la majorité des communes périphériques des métropoles de Toulouse et Montpellier.

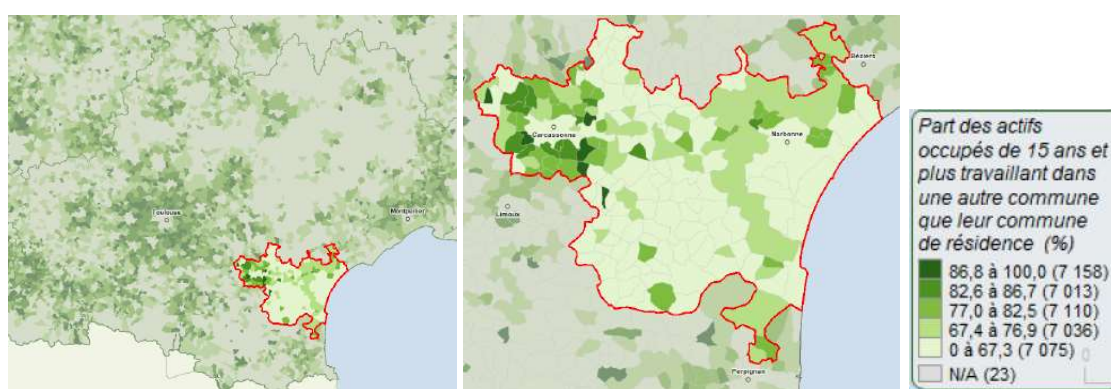
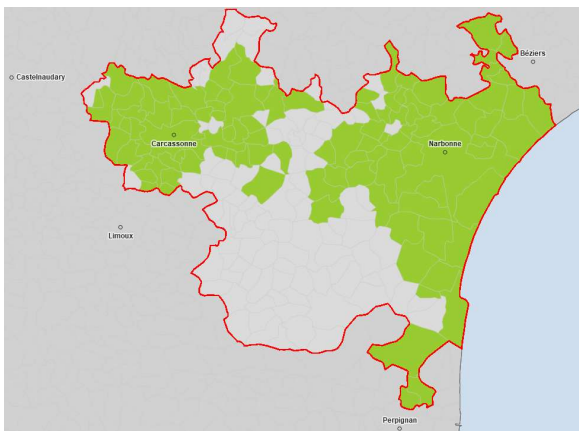


FIGURE 27 : PART DES ACTIFS NAVETTEURS A L'ECHELLE DE LA REGION OCCITANIE ET DE L'AMCM

La base de données INSEE des déplacements permet d'étudier les **flux principaux** de navetteurs : elle dénombre les navettes domicile-travail lorsque plus de 50 actifs effectuent le même déplacement.

On peut ainsi avoir des informations sur la destination des navetteurs, et identifier deux communes où il y a plus de 9500 navetteurs quotidiens : Carcassonne (11847) et Narbonne (9580), et trois communes où il y a plus de 1000 navetteurs quotidiens parmi les habitants des communes de l'AMCM : Béziers (4630), Perpignan (2800) et Lézignan-Corbières (1070). Les communes de Port-la-Nouvelle et Sigean cumulent 933 navetteurs. Parmi les autres destinations, quatre sont hors AMCM (Limoux, Toulouse, Castelnaudary et Montpellier) et neuf autres sont à l'intérieur du périmètre.



En vert : flux supérieurs à 50 navetteurs effectuant le même trajet

FIGURE 28 : COMMUNES POUR LESQUELLES LES DONNÉES DE NAVETTE DOMICILE-TRAVAIL SONT DISPONIBLES

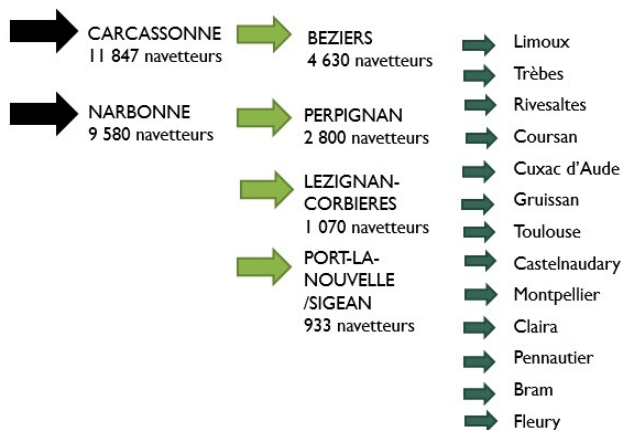


FIGURE 29 : FLUX PRINCIPAUX DE NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL

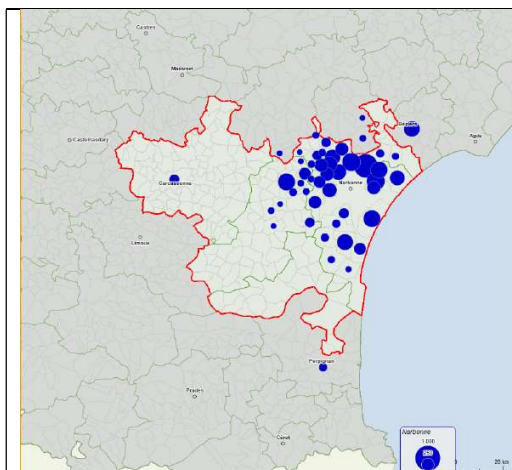
Pour les cinq communes les plus attractives, on peut représenter la provenance des navetteurs (Figure 30) et faire apparaître la durée des déplacements en représentant les isochrones, afin de dénombrer les actifs effectuant plus de 30 minutes de navette domicile-travail (Figure 31).

Cette première approche du nombre de navetteurs permet de **localiser les communes où le temps de trajet d'un nombre significatif d'actifs dépasse 30 minutes** : il s'agit de communes situées dans le Minervois (Argeliers, Bize-Minervois, Pouzols-Minervois, Paraza, Mirepeisset, Caunes-Minervois, Peyriac-Minervois, Azille) ou à mi-chemin entre des grands pôles d'emploi (Lézignan-Corbières, Fabrezan, Saint Laurent de la Cabrerisse, Sigean). Dans ces communes, la création d'un espace permettant le télétravail permettrait de réduire des trajets de plus de 30 minutes pour de nombreux actifs. Cette analyse permet aussi de dénombrer les **navetteurs entre pôles urbains** : 956 personnes vivent à Carcassonne et travaillent à Narbonne, et réciproquement, 654 personnes vivent à Narbonne et travaillent à Carcassonne ou à Perpignan. Ces actifs seraient des usagers potentiels de tiers lieux situés dans ces deux villes, à condition que leur activité le permette.

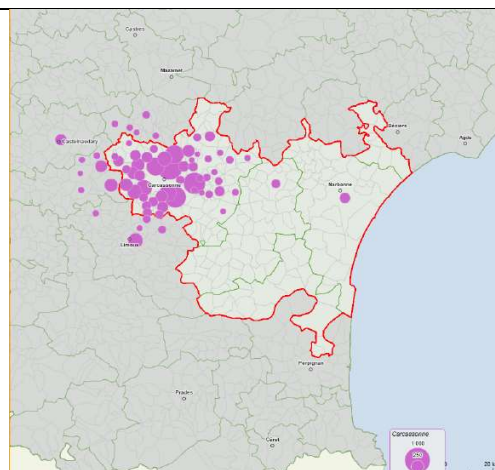
En conclusion, l'étude des navettes domicile-travail permet de donner des informations sur les déplacements des actifs dans les communes de l'AMCM où les données sont disponibles : **on dénombre 2 848 actifs occupés ayant plus de 30 minutes de trajet quotidien**, qui serait par conséquent des usagers potentiels de tiers-lieux.

Néanmoins, si elle donne un aperçu du nombre d'actifs concernés pour une partie des communes, et notamment Narbonne et Carcassonne, cette analyse ne suffit pas pour identifier les usagers potentiels des communes rurales. En effet, la base de données des déplacements ne prend pas en compte les flux inférieurs à 50 navetteurs effectuant le même trajet (dans notre cas, toutes les communes à mi-chemin entre Narbonne et Carcassonne), et elle ne permet pas d'avoir des informations sur les navettes domicile-travail des communes présentant un faible nombre d'habitants, notamment les communes des Corbières et Hautes-Corbières (voir Figure 28).

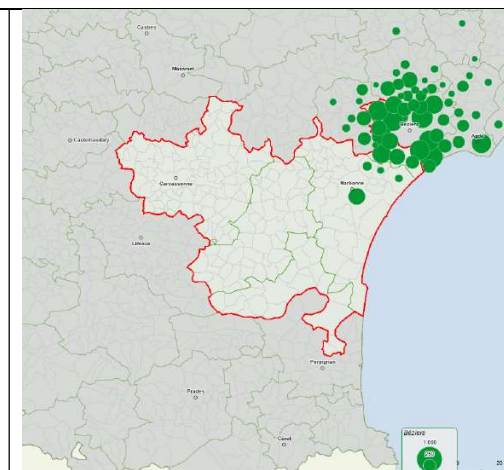
Afin de compléter ces données pour les communes rurales, il est nécessaire d'affiner l'analyse lors de la réalisation d'enquêtes auprès des habitants (voir partie 3).



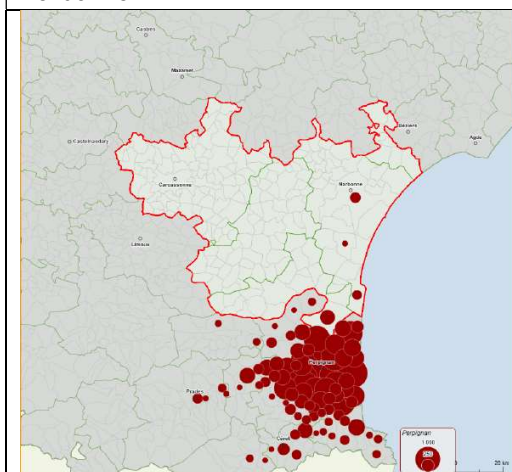
Narbonne



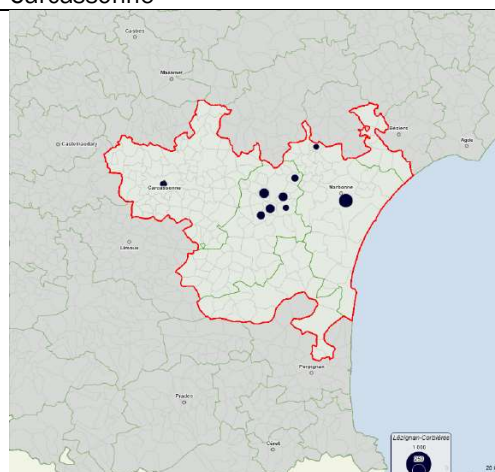
Carcassonne



Béziers



Perpignan

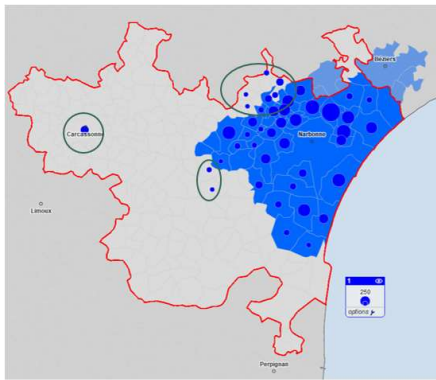


Lézignan-Corbrières

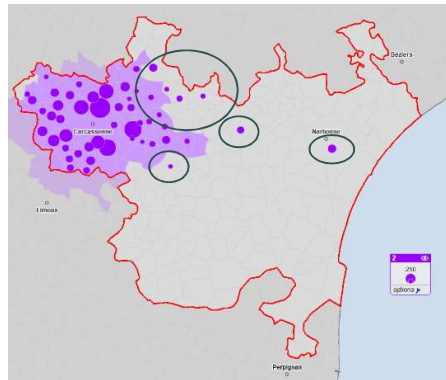
FIGURE 30 : PROVENANCE DES ACTIFS NAVETTEURS POUR LES COMMUNES DE NARBONNE, CARCASSONNE, BEZIERS, PERPIGNAN ET LEZIGNAN-CORBIERES.

NB : L'échelle est identique pour les cinq cartes.

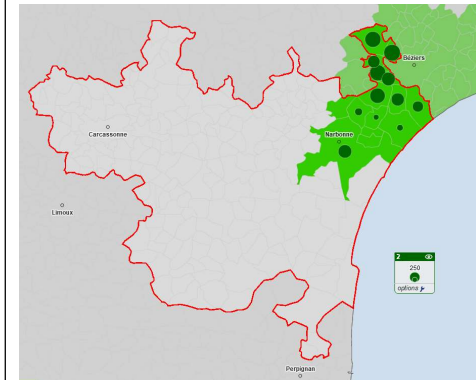
Source : INSEE



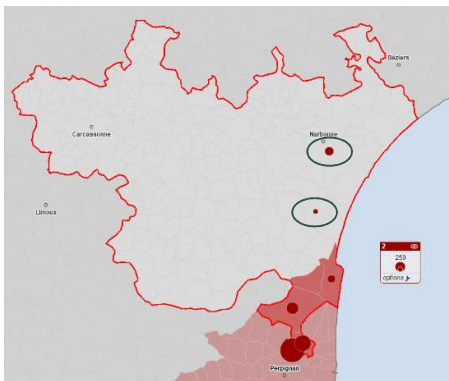
Narbonne : **737** actifs de l'AMCM font plus de 30 minutes de navette vers Narbonne depuis Carcassonne, Fabrezan, Pouzols-Minervois, Paraza, Bize-Minervois, Argeliers, Mirepeisset, St Laurent de la Cabrerisse,



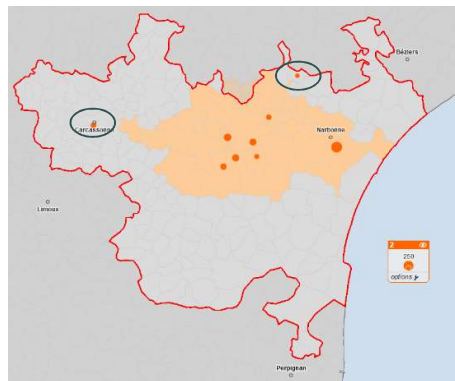
Carcassonne : **767** navetteurs font plus de 30 minutes depuis Caunes-Minervois, Peyriac-Minervois, Rieux-Minervois, Azille, Montlaur, Lézignan-Corbières, Narbonne



Béziers : pas de navetteurs de l'AMCM faisant plus de 30 minutes de trajet venant de communes de l'AMCM



Perpignan : **243** navetteurs de l'AMCM font plus de 30min depuis Narbonne et Sigean



Lézignan-Corbières : **135** navetteurs > 30min de Carcassonne et Argeliers

FIGURE 31 : NOMBRE DE NAVETTEURS ET ISOCHRONE 30 MINUTES

L'étude des données disponibles permet donc de dénombrer **2848** actifs réalisant un trajet domicile-travail supérieur à 30 minutes (dont 956 vivent à Carcassonne et 654 à Narbonne).

Limites de cette approche :

- La base de données ne fait apparaître que les flux supérieurs à 50 navetteurs réalisant le même trajet : il n'y a pas d'informations sur la moitié des communes de l'AMCM
- Actifs toutes activités confondues
- Pour la comparaison, la représentation des isochrones se fait au niveau communal

Sources : INSEE, owlapps.net

A l'inverse, on peut d'intéresser à la « **non-mobilité** » des **actifs** dans les communes du périmètre, afin d'évaluer les proportions d'actifs sédentaires c'est-à-dire qui n'effectuent pas ou peu de navette domicile-travail.

Dans une étude du potentiel d'usagers de tiers lieux en Aquitaine réalisée par l'AUDAP, une approche complémentaire d'évaluation s'appuie sur le nombre d'actifs occupés n'utilisant **pas de moyen de transport** pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette donnée est considérée comme un indicateur approchant le nombre d'actifs travaillant à domicile, qui sont un autre type d'usagers potentiellement intéressés par le recours à un espace de travail partagé de proximité. Dans les communes de l'AMCM, on dénombre **5388 actifs** occupés déclarant ne pas utiliser de moyen de transport pour se rendre sur leur lieu de travail (dont 649 à Carcassonne et 642 à Narbonne). Ils représentent 4 à 6% de la population des communes, sauf communes isolées où ce taux passe à 12%. Une importante limite de ce dénombrement est qu'il s'agit des actifs toutes activités confondues (notamment secteur agricole, commerce, hôtellerie et restauration).

Typologie de communes de l'AMCM (adaptée de ZAU 2010)	Actifs occupés n'utilisant pas de moyen de transport	
	Nombre	Proportion
Grand pôle (> 10 000 emplois)	1 301	4 %
Petit pôle (1500 à 5000 emplois)	215	5 %
Couronne d'un grand pôle	2 022	4 %
Multipolarisée des grandes aires urbaines	506	6 %
Autre commune multipolarisée	514	6 %
Commune isolée hors influence	830	12 %

FIGURE 32 : ACTIFS N'UTILISANT PAS DE MOYEN DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Cette analyse des données démographiques du recensement 2013 permet donc de dénombrer 8236 usagers potentiels, qu'ils soient navetteurs avec un trajet de plus de 30 minutes ou actifs occupés travaillant à domicile, soit **une proportion de 7,4% des actifs occupés** de l'AMCM. Néanmoins, il est nécessaire d'affiner et de compléter ces données par une enquête à l'échelle communale.

III. Analyse de la demande potentielle des usagers dans l'AMCM

Afin de compléter cette analyse territoriale, nous avons procédé à la réalisation d'enquêtes dans un échantillon de communes rurales de l'AMCM, grâce à l'appui des communes volontaires pour la réalisation de cette étude. L'hypothèse principale est que la typologie de la commune et sa localisation ont une influence sur les habitudes de travail et de déplacements de ses habitants : on étudie donc différents types de communes pour avoir des résultats représentatifs

1. Réalisation d'une enquête auprès des habitants des communes du territoire

a. Objectifs de l'enquête

Cette enquête s'intitule « Vivre et travailler autrement » et a été conduite d'octobre à décembre 2017 par l'AMCM, ses intercommunalités membres et les communes volontaires.

Elle avait pour objectifs principaux de questionner les habitants sur leurs habitudes liées au numérique et au télétravail et d'évaluer le potentiel d'usagers de tiers lieux ruraux au sein des communes. Les objectifs de l'enquête dans le cadre de cette étude étaient également les suivants :

- ✓ Evaluer les usages et l'équipement numérique des habitants
- ✓ Mieux connaître les habitudes de travail et de déplacement des actifs
- ✓ Evaluer la pratique et le souhait de télétravail
- ✓ Questionner sur les besoins en services proposés dans les tiers lieux
- ✓ Impulser des dynamiques participatives dans les communes échantillonnées et élaborer une méthode d'émergence des tiers lieux.

L'Association Minervois Corbières Méditerranée a travaillé en partenariat avec des communes volontaires identifiées à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt adressé aux 124 mairies du périmètre du GAL de l'Est-Audois et relayé par les cinq collectivités membres afin de constituer un échantillon.

b. Caractéristiques des communes de l'échantillon

Quatorze mairies ont répondu à cet appel à manifestation d'intérêt et ont participé à la diffusion et à la réalisation de l'enquête auprès des habitants de leur commune, soit un total de 20 607 habitants. L'échantillon de communes est un panel varié de la diversité des situations en termes de démographie, zonage et concentration de l'emploi (Figure 33).

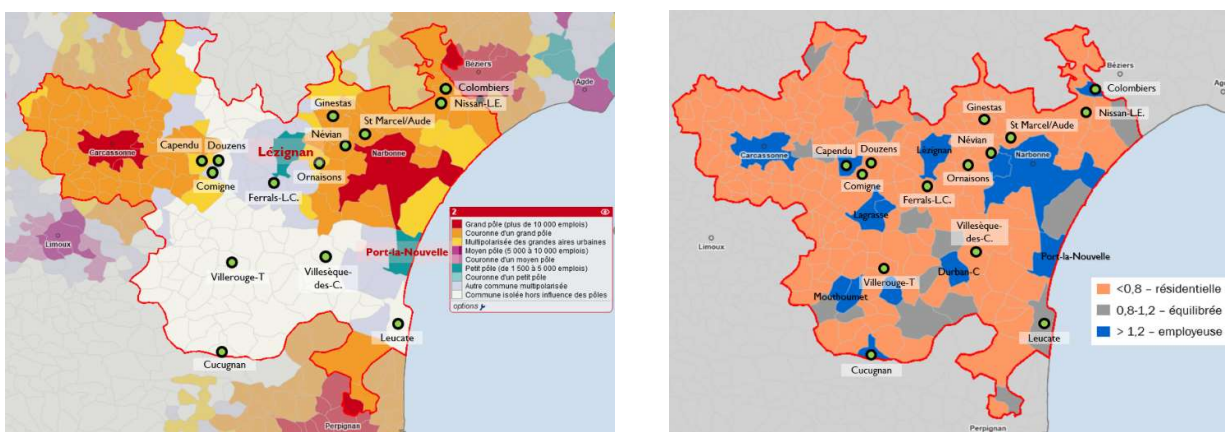


FIGURE 33 : LOCALISATION DES 14 COMMUNES VOLONTAIRES SUR LES CARTES DU ZONAGE EN AIRES URBAINES ET DE LA CONCENTRATION D'EMPLOI

TABLEAU 10 : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES 14 COMMUNES DE L'ECHANTILLON

EPCI	Commune	Typologie (ZAU) 2010	Population INSEE RP 2013	Densité de population INSEE RP 2013	Emplois au lieu de travail INSEE RP 2013	Actifs occupés 15 ans ou plus INSEE RP 2013	Taux d'actifs occupés dans la commune	Concentration de l'emploi
Carcassonne Agglo	Capendu	Multipolarisée	1567	104	636	539	34,4%	1,18
	Comigne	Multipolarisée	305	33	33	122	39,9%	0,27
	Douzens	Isolée	712	48	145	248	34,8%	0,58
CC Corbières Salanque Méditerranée	Cucugnan	Isolée	133	9	75	56	42,1%	1,33
	Villesèque-des-Corbières	Isolée	380	12	92	148	38,9%	0,62
CC La Domitienne	Colombiers	Couronne	2341	231	1246	935	39,9%	1,33
	Nissan-lez-Enserune	Couronne	3907	131	827	1471	37,7%	0,56
CCRLCM	Ferrals-les-Corbières	Multipolarisée	1173	74	169	418	35,6%	0,40
	Ornaisons	Multipolarisée	1206	112	200	453	37,6%	0,44
	Villeroque-Termenès	Isolée	140	7	26	41	29,3%	0,63
Grand Narbonne	Ginestas	Couronne	1356	143	353	477	35,2%	0,74
	Leucate	Isolée	4275	182	1373	1260	29,5%	1,09
	Névian	Couronne	1279	90	192	523	40,9%	0,37
	Saint-Marcel-sur-Aude	Couronne	1833	219	368	660	36,0%	0,56

En termes de démographie et emploi (Tableau 10), la population dans les communes va de 133 à 721 habitants pour les communes isolées, de 305 à 1567 habitants dans les communes multipolarisées et de 1279 à 3907 habitants pour les communes de couronne des pôles urbains (selon INSEE RP 2013). Trois communes, une de chaque type ont plus d'emplois que d'actifs et sont donc attractives pour des actifs résidents dans d'autres communes. La commune de Leucate est un cas particulier de commune isolée avec 4275 habitants et un équilibre entre nombre d'actifs et nombre d'emplois dans la commune. Pour comparaison, au niveau national, on compte 25,8 millions d'actifs occupés sur 66,6 millions d'habitants en 2015, donc un taux d'actifs occupés de 38,74% (source : INSEE). En rouge, les communes pour lesquelles le taux d'actifs occupés est en dessous de la moyenne nationale, en vert, au-dessus de la moyenne nationale.

La répartition des communes enquêtées dans la typologie précédemment définie (Tableau 11) montre une bonne représentativité des différentes situations des communes de l'AMCM. On s'intéresse aux communes rurales dans une définition large, c'est-à-dire les communes de couronne périurbaine, les communes multipolarisées et les communes isolées hors influence des pôles urbains. Il n'y a par conséquent pas de commune de type pôle urbain dans l'échantillon.

TABLEAU 11 REPARTITION DES COMMUNES ENQUETEES SELON LEUR TYPOLOGIE ZAU ET LA CONCENTRATION DE L'EMPLOI

Concentration de l'emploi	Typologie ZAU	Couronne	Multipolarisée	Isolée
Résidentielle	Nom des communes	Nissan, Ginestas, Névian, Saint Marcel sur Aude	Comigne, Ferrals les Corbières, Ornaisons	Douzens, Villesèque des Corbières, Villeroige-Termenès
	<i>En nombre *</i>	4 communes / 80	3 / 42	3 / 49
	<i>En proportion *</i>	29 % / 39,6 %	21 % / 20,8 %	21 % / 24,3 %
Équilibrée	Nom des communes	-	-	Leucate
	<i>En nombre</i>	0 / 3	0 / 2	1 / 12
	<i>En proportion</i>	0 % / 1,5 %	0 % / 1 %	7 % / 6 %
Employeuse	Nom des communes	Colombiers	Capendu	Cucugnan
	<i>En nombre</i>	1 / 2	1 / 1	1 / 7
	<i>En proportion</i>	7 % / 2%	7 % / 0,5 %	7 % / 3,5 %

* « *en nombre* » = nombre de communes de ce type de l'échantillon / nombre de communes de ce type dans l'AMCM – « *en proportion* » = proportion de communes de ce type dans l'échantillon / proportion de communes de ce type dans l'AMCM

c. Contenu des enquêtes et modalités de réalisation

L'enquête est composée de 20 questions à choix multiple ou sélection parmi une liste, et 2 questions ouvertes sur le lieu de travail et le métier (voir Figure 34). En termes de contenu, elle porte sur les thèmes suivants :

- Statut professionnel
- Usages et équipements numériques
- Navette domicile travail
- Éligibilité au télétravail
- Souhait / possibilité de télétravail
- Fréquence et lieu de télétravail
- Besoins pour des services proposés par les tiers lieux

Une réunion de cadrage a réuni l'ensemble des communes volontaires en septembre 2017 avant le démarrage, puis une présentation a eu lieu dans chacune des mairies. Dans les communes volontaires, l'enquête a été réalisée en porte à porte soit par des agents communaux, des élus ou des habitants bénévoles, distribuée dans les boîtes aux lettres ou envoyée par mail, proposée à l'accueil des mairies et relayée par les associations locales.

Les résultats ont été saisis par les enquêteurs et transmis au fur et à mesure à l'AMCM, qui transmettait un bilan hebdomadaire du nombre de répondants par commune. L'objectif fixé était un taux de réponses de 10% de la population pour les communes réalisant du porte-à-porte. Par ailleurs, l'AMCM et les intercommunalités ont diffusé le lien du questionnaire en ligne permettant de participer à l'enquête entre le 2 octobre et le 30 novembre 2017

<p>1. Votre commune de résidence :</p> <p>2. Il s'agit de votre résidence <input type="checkbox"/> Principale <input type="checkbox"/> Secondaire <input type="checkbox"/> Temporaire</p> <p>3. Tranche d'âge <input type="checkbox"/> 18-29 <input type="checkbox"/> 30-39 <input type="checkbox"/> 40-49 <input type="checkbox"/> 50-59 <input type="checkbox"/> > 60 ans</p> <p>4. Quelle catégorie décrit le mieux votre statut professionnel actuel ?</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Salarié secteur public, fonctionnaire</td> <td><input type="checkbox"/> Pluriactif</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Salarié secteur privé, association</td> <td><input type="checkbox"/> Employé saisonnier</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Indépendant, auto-entrepreneur</td> <td><input type="checkbox"/> Recherche d'emploi</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Chef d'entreprise, dirigeant</td> <td><input type="checkbox"/> Etudiant</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Exploitant agricole</td> <td><input type="checkbox"/> Retraité</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Commerçant, artisan</td> <td><input type="checkbox"/> Autre :</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Salarié secteur public, fonctionnaire	<input type="checkbox"/> Pluriactif	<input type="checkbox"/> Salarié secteur privé, association	<input type="checkbox"/> Employé saisonnier	<input type="checkbox"/> Indépendant, auto-entrepreneur	<input type="checkbox"/> Recherche d'emploi	<input type="checkbox"/> Chef d'entreprise, dirigeant	<input type="checkbox"/> Etudiant	<input type="checkbox"/> Exploitant agricole	<input type="checkbox"/> Retraité	<input type="checkbox"/> Commerçant, artisan	<input type="checkbox"/> Autre :	<p>13. Où passez-vous la plus grande partie de votre temps de travail ?</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Locaux de mon employeur</td> <td><input type="checkbox"/> A domicile</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Bureau/local dont je suis propriétaire</td> <td><input type="checkbox"/> Chez mes clients / en mission</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Bureau/local que je loue</td> <td><input type="checkbox"/> Autre :</td> </tr> </table> <p>14. Dans vos activités, quelle est la proportion nécessitant votre présence sur votre lieu de travail (accueil, production, travaux manuels, commerce...) ?</p> <table border="0"> <tr> <td>0%</td><td>10%</td><td>20%</td><td>30%</td><td>40%</td><td>50%</td><td>60%</td><td>70%</td><td>80%</td><td>90%</td><td>100%</td> </tr> </table> <p>15. Dans vos activités, quelle est la proportion réalisée sur ordinateur ?</p> <table border="0"> <tr> <td>0%</td><td>10%</td><td>20%</td><td>30%</td><td>40%</td><td>50%</td><td>60%</td><td>70%</td><td>80%</td><td>90%</td><td>100%</td> </tr> </table> <p>16. Pourriez-vous réaliser ces activités sur ordinateur à distance ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En partie <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Le télétravail est une forme d'organisation du travail qui consiste à travailler ailleurs que dans les locaux habituels, de manière ponctuelle ou régulière, en utilisant les technologies de l'information ou de la communication.</i></p> <p>17. Salariés, dirigeants : dans votre structure, le télétravail est perçu :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Favorablement et déjà mis en place</td> <td><input type="checkbox"/> Favorablement mais non mis en place</td> <td><input type="checkbox"/> Défavorablement</td> <td><input type="checkbox"/> Je ne sais pas</td> </tr> </table> <p>18. Vous arrive-t-il de télétravailler ? <input type="checkbox"/> Oui parfois <input type="checkbox"/> Oui régulièrement <input type="checkbox"/> Non</p> <p>19. Si non, aimeriez-vous télétravailler ? <input type="checkbox"/> Oui parfois <input type="checkbox"/> Oui régulièrement <input type="checkbox"/> Non</p> <p><i>Si vous télétravaillez ou si vous le souhaitez :</i></p> <p>20. A quelle fréquence ?</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Quelques jours ou demi-journées par mois</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 1 à 2 jours par semaine</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 3 à 4 jours par semaine</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> A temps plein</td> </tr> </table> <p>21. Dans quel lieu ?</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> A votre domicile</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Dans un bureau déporté (antenne ou partenaire de votre employeur)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Dans un bureau ou local loué</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Dans un lieu public (café...)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Dans un lieu de travail partagé (bureaux mutualisés, espace de coworking)</td> </tr> </table> <p><i>Cette enquête s'intègre dans une étude sur le développement des "tiers-lieux de travail", ces espaces partagés et connectés dédiés au travail collaboratif ou à distance (espaces de coworking, télécentres). Leurs usagers peuvent être des indépendants, télétravailleurs, petites structures...</i></p> <p>22. Parmi les services proposés par un tiers-lieu, quels sont vos besoins dans la commune :</p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Un lieu de connexion à internet en très haut-débit</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Un espace de travail équipé à partager (open-space)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Des bureaux à louer (individuel ou petit collectif)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Une salle pour organiser des réunions, des rendez-vous</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Un local pour des ateliers ou activités associatives</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Locaux de mon employeur	<input type="checkbox"/> A domicile	<input type="checkbox"/> Bureau/local dont je suis propriétaire	<input type="checkbox"/> Chez mes clients / en mission	<input type="checkbox"/> Bureau/local que je loue	<input type="checkbox"/> Autre :	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	<input type="checkbox"/> Favorablement et déjà mis en place	<input type="checkbox"/> Favorablement mais non mis en place	<input type="checkbox"/> Défavorablement	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas	<input type="checkbox"/> Quelques jours ou demi-journées par mois	<input type="checkbox"/> 1 à 2 jours par semaine	<input type="checkbox"/> 3 à 4 jours par semaine	<input type="checkbox"/> A temps plein	<input type="checkbox"/> A votre domicile	<input type="checkbox"/> Dans un bureau déporté (antenne ou partenaire de votre employeur)	<input type="checkbox"/> Dans un bureau ou local loué	<input type="checkbox"/> Dans un lieu public (café...)	<input type="checkbox"/> Dans un lieu de travail partagé (bureaux mutualisés, espace de coworking)	<input type="checkbox"/> Un lieu de connexion à internet en très haut-débit	<input type="checkbox"/> Un espace de travail équipé à partager (open-space)	<input type="checkbox"/> Des bureaux à louer (individuel ou petit collectif)	<input type="checkbox"/> Une salle pour organiser des réunions, des rendez-vous	<input type="checkbox"/> Un local pour des ateliers ou activités associatives
<input type="checkbox"/> Salarié secteur public, fonctionnaire	<input type="checkbox"/> Pluriactif																																																										
<input type="checkbox"/> Salarié secteur privé, association	<input type="checkbox"/> Employé saisonnier																																																										
<input type="checkbox"/> Indépendant, auto-entrepreneur	<input type="checkbox"/> Recherche d'emploi																																																										
<input type="checkbox"/> Chef d'entreprise, dirigeant	<input type="checkbox"/> Etudiant																																																										
<input type="checkbox"/> Exploitant agricole	<input type="checkbox"/> Retraité																																																										
<input type="checkbox"/> Commerçant, artisan	<input type="checkbox"/> Autre :																																																										
<input type="checkbox"/> Locaux de mon employeur	<input type="checkbox"/> A domicile																																																										
<input type="checkbox"/> Bureau/local dont je suis propriétaire	<input type="checkbox"/> Chez mes clients / en mission																																																										
<input type="checkbox"/> Bureau/local que je loue	<input type="checkbox"/> Autre :																																																										
0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%																																																	
0%	10%	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%																																																	
<input type="checkbox"/> Favorablement et déjà mis en place	<input type="checkbox"/> Favorablement mais non mis en place	<input type="checkbox"/> Défavorablement	<input type="checkbox"/> Je ne sais pas																																																								
<input type="checkbox"/> Quelques jours ou demi-journées par mois																																																											
<input type="checkbox"/> 1 à 2 jours par semaine																																																											
<input type="checkbox"/> 3 à 4 jours par semaine																																																											
<input type="checkbox"/> A temps plein																																																											
<input type="checkbox"/> A votre domicile																																																											
<input type="checkbox"/> Dans un bureau déporté (antenne ou partenaire de votre employeur)																																																											
<input type="checkbox"/> Dans un bureau ou local loué																																																											
<input type="checkbox"/> Dans un lieu public (café...)																																																											
<input type="checkbox"/> Dans un lieu de travail partagé (bureaux mutualisés, espace de coworking)																																																											
<input type="checkbox"/> Un lieu de connexion à internet en très haut-débit																																																											
<input type="checkbox"/> Un espace de travail équipé à partager (open-space)																																																											
<input type="checkbox"/> Des bureaux à louer (individuel ou petit collectif)																																																											
<input type="checkbox"/> Une salle pour organiser des réunions, des rendez-vous																																																											
<input type="checkbox"/> Un local pour des ateliers ou activités associatives																																																											

FIGURE 34 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE "VIVRE ET TRAVAILLER AUTREMENT"

2. Résultats des enquêtes

Les résultats détaillés par commune se trouvent en Annexe 3 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Au total, **719** personnes ont répondu à l'enquête dont 653 habitants des communes volontaires et 66 d'autres communes de l'AMCM (12 de Narbonne et 54 d'autres communes).

Les **taux de réponse** par rapport au nombre d'habitants varient de 0,6 % à 25%, pour un taux global de 3,2 % dans les 14 communes. Les communes de Villerouge-Termenès, Comigne et Cucugnan, qui comptent entre 133 et 305 habitants, ont dépassé l'objectif de 10 % (Tableau 12). Dans les communes de Névian, et Leucate, il n'y a finalement pas eu de porte à porte ni d'envoi par mail mais une diffusion sur les outils de communication de la commune (site et réseaux sociaux) d'où un résultat de moins de 10 réponses. On constate que les retours sont beaucoup plus importants dans les communes qui ont fait du porte à porte (3,7% à 25%), par rapport aux communes qui ont simplement diffusé l'étude sur leur site internet. Cela confirme le bon choix de notre méthodologie, qui a consisté à échantillonner plutôt qu'envoyer les questionnaires sur un grand nombre de communes. Les **modalités de collecte** des réponses ont varié selon les communes (voir Tableau 12) : le premier mode de collecte a été le porte à porte (271 réponses), l'envoi par mail (151), l'enquête papier à l'accueil de la mairie (129), le site internet des communes (69) ou l'envoi papier dans la boîte aux lettres (54).

Les répondants vivaient pour 95% dans leur **résidence** principale, 3% en résidence secondaire et 2% temporairement. Dans l'AMCM, le taux de résidence principale est de 65,5%.

Le nombre de réponses par **âge** des répondants est équilibrée entre les 5 catégories définies (Figure 35).

Au total, **100 répondants ont laissé leurs coordonnées** à la fin du questionnaire dont 86 actifs, et ces contacts ont été transmis individuellement aux municipalités pour leur permettre de les contacter à la suite de l'enquête.

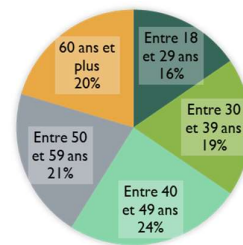


FIGURE 35 : AGE DES REpondANTS

En termes de **statut professionnel** (Figure 36), 24 % sont non actifs et 76% sont actifs (AMCM : 43% d'actifs), parmi lesquels 91% sont des actifs occupés (AMCM : 82%), dont 70% sont salariés (AMCM : 82%) et 30% non-salariés (AMCM : 18%). Le taux d'indépendants parmi les actifs occupés est de 11%, soit une proportion égale au taux dans l'AMCM qui est de 11% également. Par rapport à la population totale de l'AMCM, au vu des données du recensement INSEE 2013, il y a donc une sur-représentation des actifs dans les répondants, et parmi eux une légère sur-représentation des actifs occupés et des non-salariés. Même si l'enquête était destinée à toutes les catégories d'habitants, les personnes ayant répondu sont donc un peu plus nombreuses parmi les catégories directement concernées par le sujet.

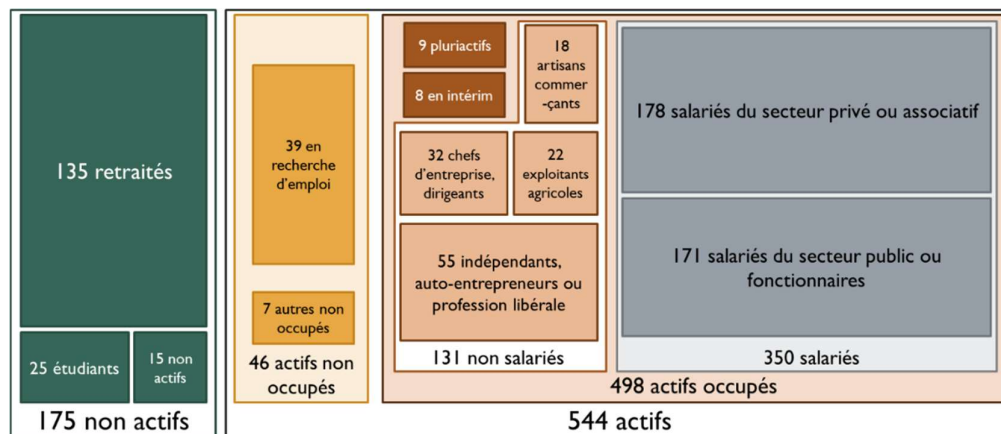


FIGURE 36 : STATUT PROFESSIONNEL DES REpondANTS

TABEAU 12 : NOMBRE, TAUX DE REPONSES ET MODE DE COLLECTE PAR COMMUNE

Commune de résidence	Nombre habitants	Nombre réponses	Taux réponse	Mode de collecte (par ordre de nombre de réponses)
Villeroche Termenès	140	36	25,0 %	Porte à porte
Comigne	305	42	13,8 %	Porte à porte, accueil mairie
Cucugnan	133	15	12 %	Mail, courrier
Ferrals les Corbieres	1 173	98	8,4%	Accueil mairie, associations
Villesèque des Corbières	380	30	7,9 %	Mail, porte à porte, courrier
Saint Marcel sur Aude	1 833	121	6,6 %	Porte à porte, mail, site internet
Ornaisons	1 206	73	6,1 %	Mail, accueil mairie, site internet
Capendu	1 567	86	5,3 %	Porte à porte, mail, école, mairie
Ginestas	1 356	56	4,2 %	Porte à porte, accueil mairie
Douzens	712	26	3,7 %	Porte à porte, mail, site internet
Colombiers	2 341	36	1,5 %	Courrier, accueil mairie
Nissan Lez Ensérune	3 907	24	0,6 %	Courrier, mail
Névian	1 279	7	0,5 %	Site internet mairie
Leucate	4 275	5	0,1 %	Site internet mairie
Autres communes (réponses isolées < 5)	--	66	--	Site internet, réseaux sociaux, mail, maison de l'économie, autre

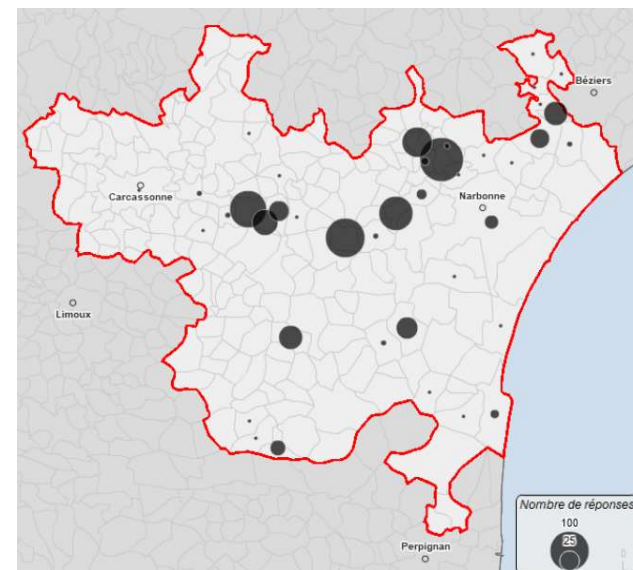
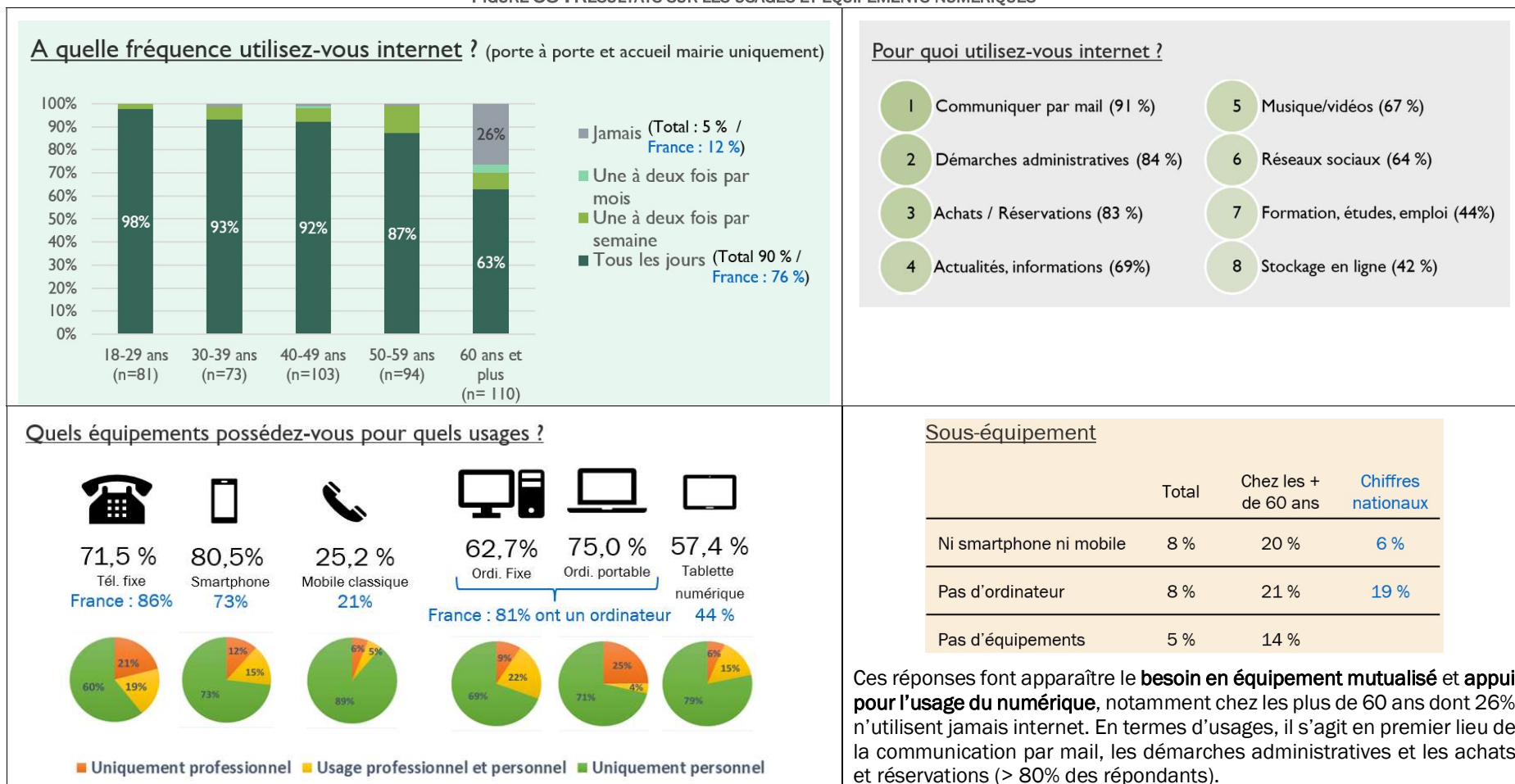


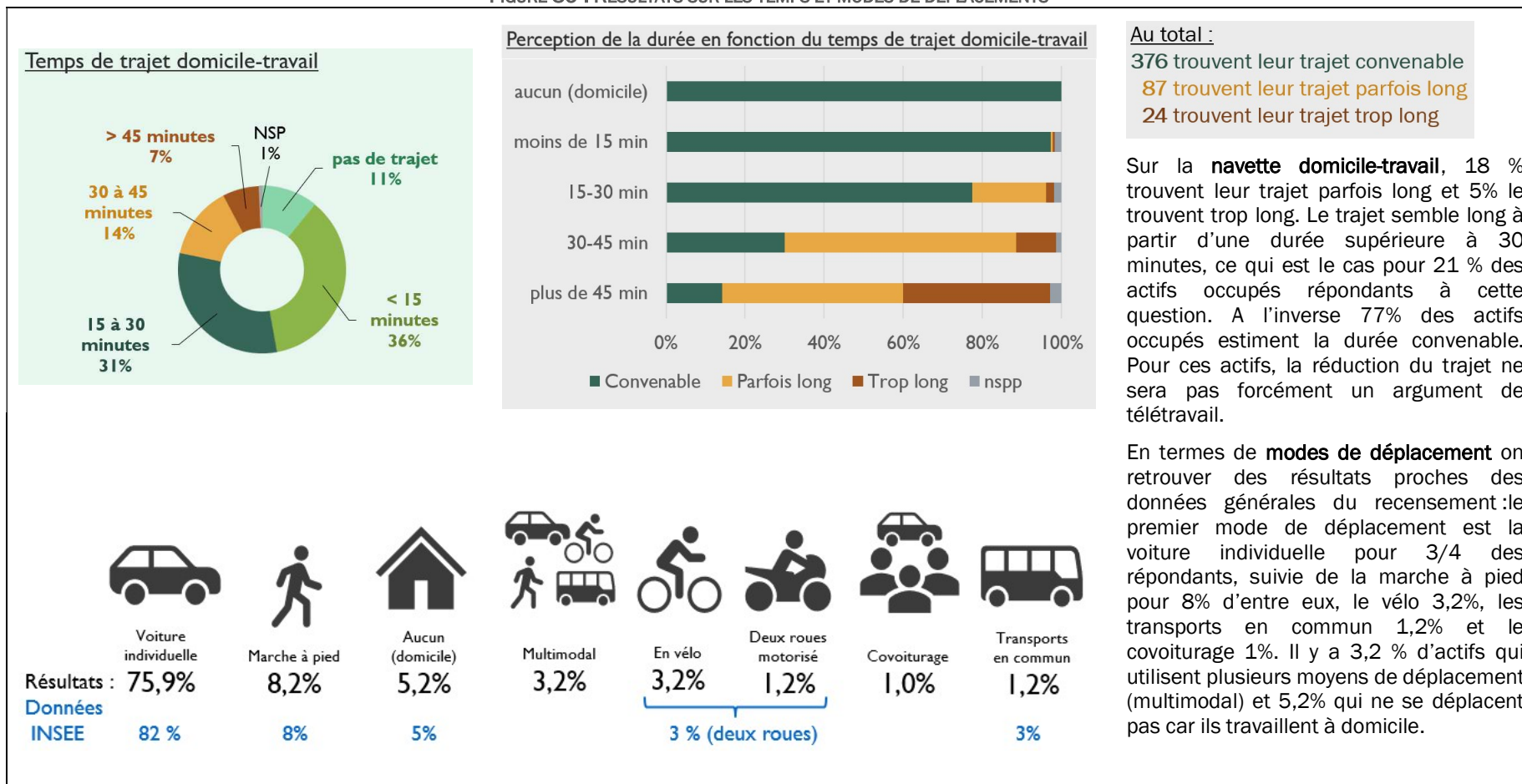
FIGURE 37 : LOCALISATION DES 719 REpondANTS

FIGURE 38 : RESULTATS SUR LES USAGES ET EQUIPEMENTS NUMERIQUES



Source des chiffres France : ARCEP, 2017

FIGURE 39 : RESULTATS SUR LES TEMPS ET MODES DE DEPLACEMENTS



ON DISTINGUE TROIS TYPES D'HABITUDES DE DEPLACEMENT POUR LES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL (FIGURE 40)

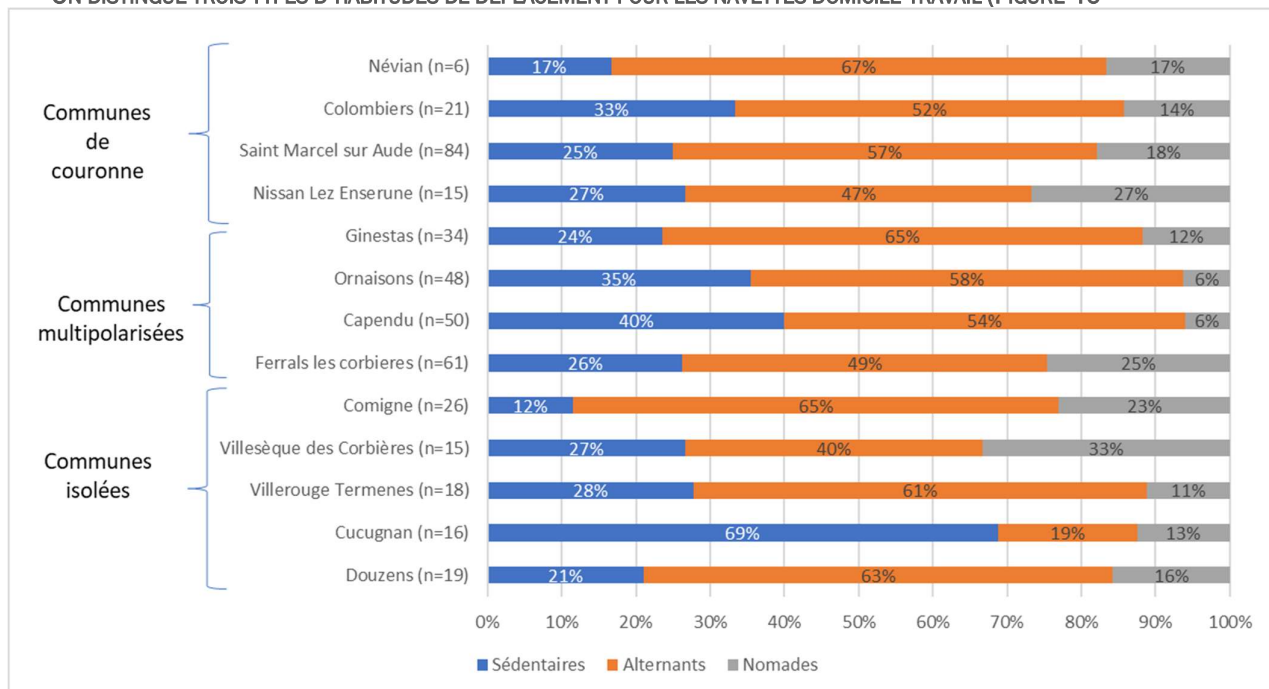


Figure 40) :

- Les **sédentaires** (27%) travaillant dans la commune de résidence
- Les **alternants** (54%) effectuent une navette domicile-travail quotidienne. Dans 11 communes sur 13, la distance moyenne de navette domicile-travail des alternants est inférieure à 30 kilomètres, pour les deux autres elle est supérieure à 60 kilomètres
- Les **nomades** (17%) se déplacent à l'échelle de l'intercommunalité, le département ou la région, ils ont plusieurs lieux de travail car ils se rendent chez des clients ou partenaires.

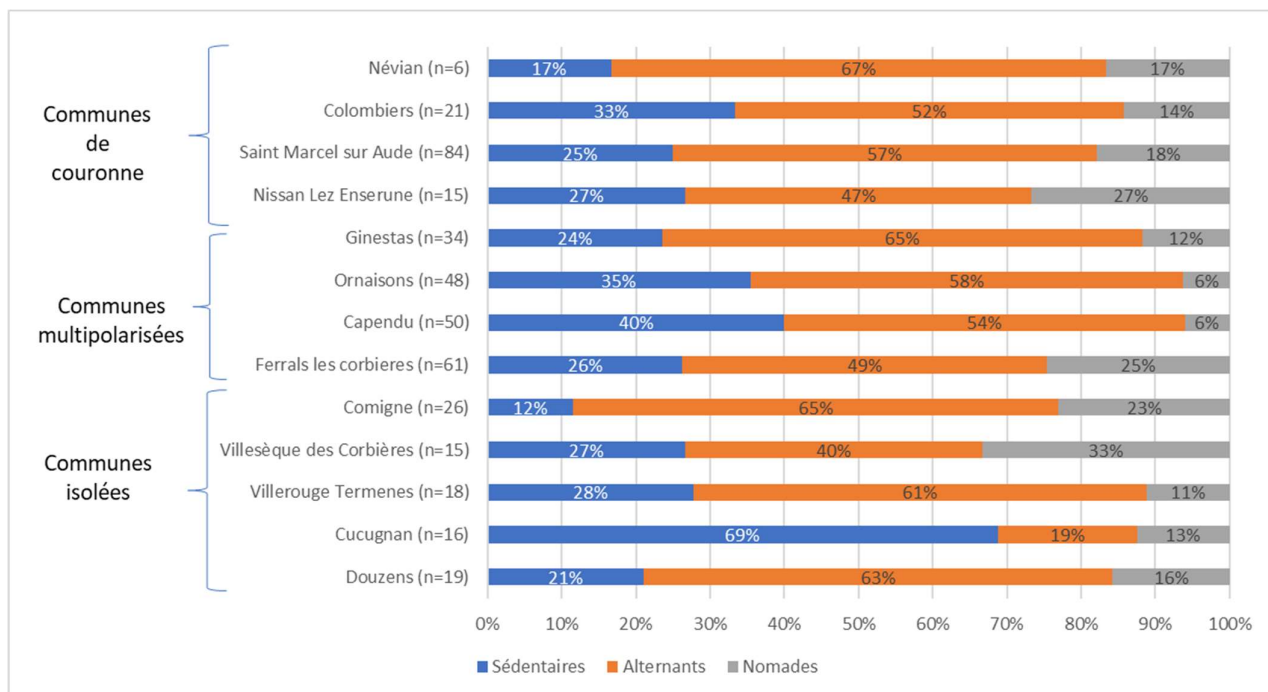


FIGURE 40 : RESULTATS SUR LES HABITUDES DE NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL

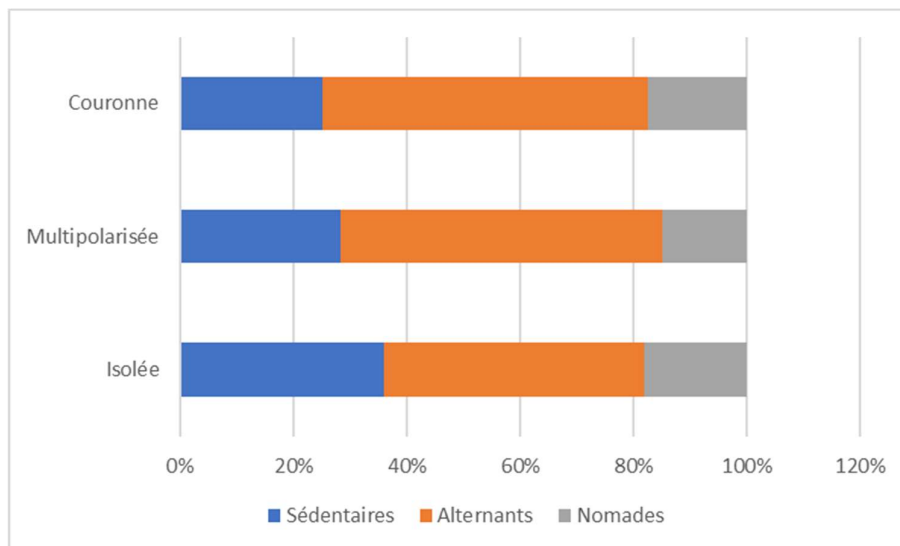


FIGURE 41 : RESULTATS SUR LES HABITUDES DE NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL PAR TYPE DE COMMUNES

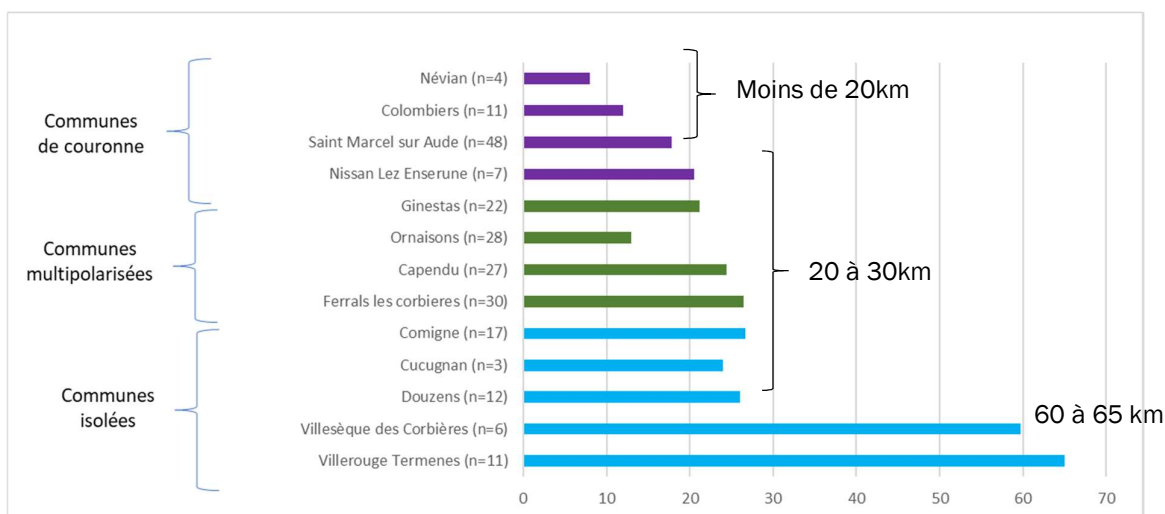


FIGURE 42 : DISTANCE MOYENNE PARCOURUE PAR LES ALTERNANTS, PAR TYPE DE COMMUNE



FIGURE 43 : RESULTATS SUR LES LOCAUX DE TRAVAIL

En termes de distance parcourue par les alternants, plus la commune est proche d'un pôle plus la distance est faible, plus de 9 alternants sur 10 au sein de l'échantillon effectuant moins de 30km de navette domicile-travail quotidienne (Figure 42). on constate que le groupe des communes isolées est hétérogène sur la distance parcourue.

Les actifs occupés travaillent principalement dans les locaux de leur employeur (59 % soit 291 actifs, majoritairement salariés), 14% d'entre eux travaillent chez leurs clients ou en mission soit 71 actifs, 12% travaillent à domicile ou à domicile et en mission soit 57 actifs, 5% sont propriétaires de leurs locaux et 3% sont locataires. Les autres travaillent en exploitation agricole ou sur la voie publique.

Pour évaluer le potentiel de télétravail parmi les actifs occupés, on utilise plusieurs indicateurs :

- La compatibilité / éligibilité au télétravail qui est un indicateur dépendant du type d'activités et des conditions matérielles, évalué en fonction du métier des répondants (interprétation) ;
- La pratique du télétravail (déclaratif) ;
- Le souhait de télétravail (déclaratif) ;
- La possibilité de télétravail dans la structure (déclaratif)

Pour mesurer le taux **d'éligibilité** ou de compatibilité au télétravail, on se base sur le travail de la fondation Concorde (2017) définit **quatre catégories d'éligibilité** dans une étude portant sur 1073 métiers issus de la nomenclature officielle :

- Parfaitement éligible : un métier pouvant se réaliser sans contraintes matérielles (exemple : chargé d'études économiques).
- Éligible, sous condition d'aménagements techniques : nécessite un matériel spécifique non volumineux (par exemple : couturier).
- Difficilement éligible : nécessite des aménagements importants (exemple : tailleur de pierres).
- Inéligible : la nature du métier ne permet pas de le réaliser en télétravail (ex : ambulancier).

A partir de l'occupation d'emploi des 24,9 millions d'actifs (à la fin 2015), cette étude détermine le taux d'actifs éligibles en fonction de différents critères, notamment la zone de travail. Selon les taux nationaux, hors des grandes aires urbaines **23%** des actifs sont immédiatement ou facilement éligibles.

Sur le périmètre de l'AMCM cela représenterait environ **25 650 actifs éligibles** en théorie sur l'ensemble des actifs. En appliquant ce taux au nombre d'actifs ayant répondu à l'enquête, on aurait en théorie 144 personnes éligibles au télétravail. Selon l'enquête, on obtient des résultats supérieurs : 176 sont éligibles immédiatement et 21 éligibles sous réserve d'aménagement. Le taux d'actifs ayant un métier compatible parmi les répondants est au total de **41%**. Cette différence peut être due soit au biais de l'enquête, l'hypothèse étant que les réponses étant parvenues par mail ou courrier sont du fait de personnes plus proches de ces problématiques. Cette différence pourrait cependant être due à des particularités territoriales bien que cette hypothèse ne soit pas celle qui est privilégiée. Cependant, nous noterons que les résultats obtenus restent proches de la moyenne nationale.

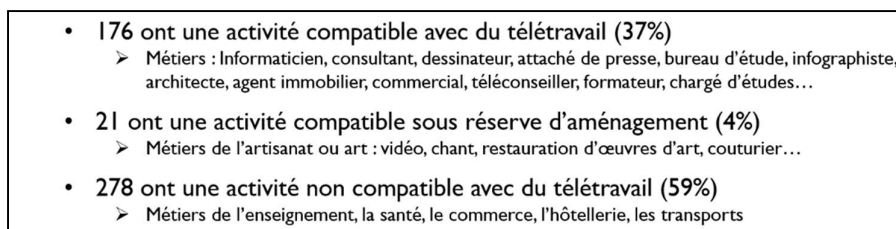


FIGURE 44 : COMPATIBILITE DES METIERS DES REpondANTS AVEC LA PRATIQUE DU TELETRAVAIL

Par ailleurs ce résultat est une interprétation basée sur l'intitulé de leur métier, que l'on complète par la déclaration des répondants sur la nature de leurs activités et leur perception de la possibilité de faire ces activités à distance : **27%** font plus de 90% de leurs tâches sur ordinateur et **34 %** des actifs occupés estiment qu'ils peuvent tout à fait réaliser leur activité professionnelle à distance. Pour conclure, on estime qu'**un tiers des actifs répondant peut exercer tout ou une partie de son activité en télétravail.**

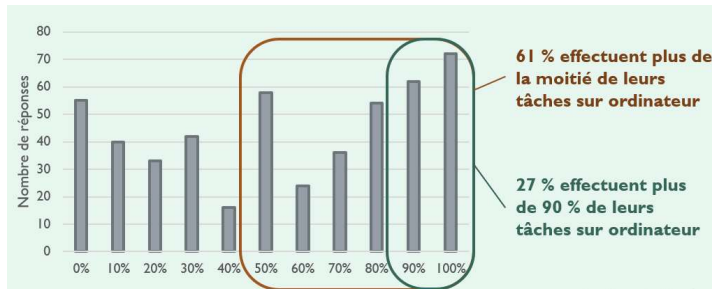


FIGURE 45 : TAUX DE TÂCHES EFFECTUEES SUR ORDINATEUR

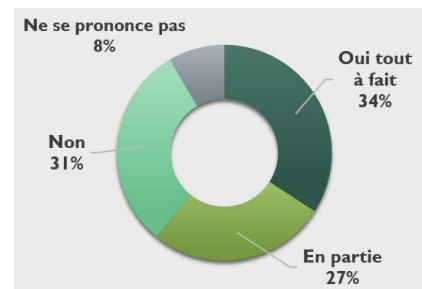


FIGURE 46 : POSSIBILITE DE TRAVAIL A DISTANCE

La **pratique du télétravail** est représentée en fonction du statut professionnel des répondants (Figure 47). On constate que plus de 60% des dirigeants / chefs d'entreprises, indépendants et pluriactifs télétravaillent régulièrement ou parfois. Ces résultats sont cohérents avec les observations sur les types d'utilisateurs dans les tiers lieux ruraux visités, qui sont en majorité dans les catégories ayant déjà une pratique du télétravail à savoir dirigeants de petite entreprise ou indépendants. Les exploitants agricoles, commerçants et artisans ont également une pratique du télétravail pour 35-40% d'entre eux mais dans une moindre proportion, car certaines de leurs tâches nécessitent une présence. Enfin, près de 70% des salariés du privé ou secteur public ne télétravaillent jamais.

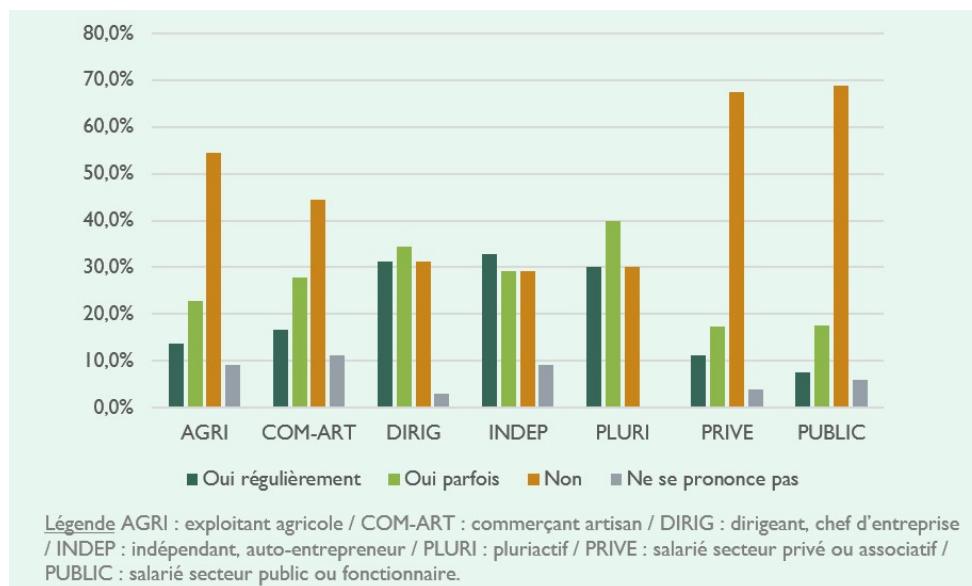


FIGURE 47 : PRATIQUE DU TELETRAVAIL EN FONCTION DU STATUT PROFESSIONNEL

Il n'y existe pas de statistique publique nationale sur le télétravail et le taux de recours au télétravail national est variable selon les études, selon la définition accordée au télétravail et selon l'échantillonnage des enquêtes (salariés uniquement ou actifs en général) :

- 16,7% des français travaillent plus d'une fois par semaine hors du bureau selon LGMB Worklabs et Néo-Nomade (2016) – incluant le télétravail informel au domicile
- 14,2% des salariés télétravaillent pour l'Anact-Aract (2015),
- 12,4% travaillent plus de 8H par mois hors de leurs locaux habituels selon France Stratégie (2016),
- 5% des salariés télétravaillent déjà selon les enquêtes du CREDOC (2017)
- 2,7% de télétravailleurs en France pour Obergo (2016) – limité au télétravail conventionné

Il est donc difficile d'avoir une statistique nationale comparative, néanmoins les résultats de l'enquête sont supérieurs aux taux habituellement utilisés.

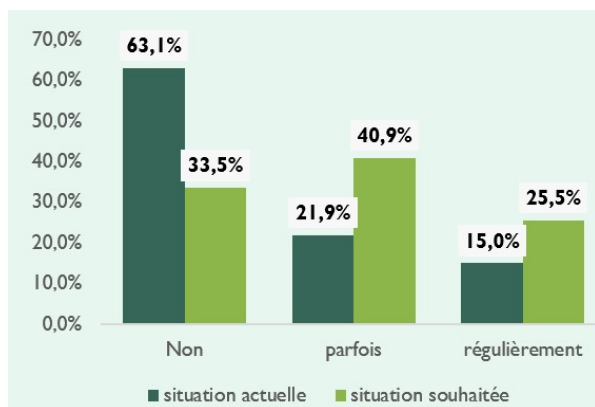


FIGURE 48 : SOUHAIT DE TELETRAVAIL DES REpondANTS

Afin de déterminer si la pratique du télétravail est bien la volonté des répondants, il a également été demandé leur **souhait de télétravail**, et on peut comparer la situation actuelle de la pratique à la situation souhaitée : au total 35% des actifs occupés télétravaillent déjà régulièrement ou parfois et 22% supplémentaires des répondants ne télétravaillent pas actuellement mais ils le souhaiteraient à l'avenir, ce qui donnerait un taux de télétravail à 66%, le double du taux de pratiquants actuels constaté.

Le **souhait de télétravail** théorique : 39% des salariés se disent prêts à travailler à distance (+8 pts par rapport à 2009) dont 26% de temps à autre et 13% tout le temps. 56% ne souhaitent pas télétravailler. (Source CREDOC, Enquête sur les conditions de vie et les aspirations, juin 2017)

Pour les salariés, on cherche enfin à savoir **si la structure employeuse est favorable ou défavorable au télétravail**, sur déclaration des actifs interrogés. On constate que le secteur privé et associatif est légèrement plus favorable au télétravail que le secteur public : 40% contre 28% déclarent que leur structure y est favorable. Un quart des salariés du secteur privé et associatif (24%) répondent que le télétravail est déjà mis en place dans leur structure. Un résultat notable est que la majorité des salariés (44% du public et 53% du privé) ne sait pas quelle est la position de leur employeur sur le télétravail.

Cette dernière donnée montre que le frein principal pour le développement du télétravail se situe dans les entreprises. Un travail d'animation spécifique pourra être envisagé en parallèle des animations communales.

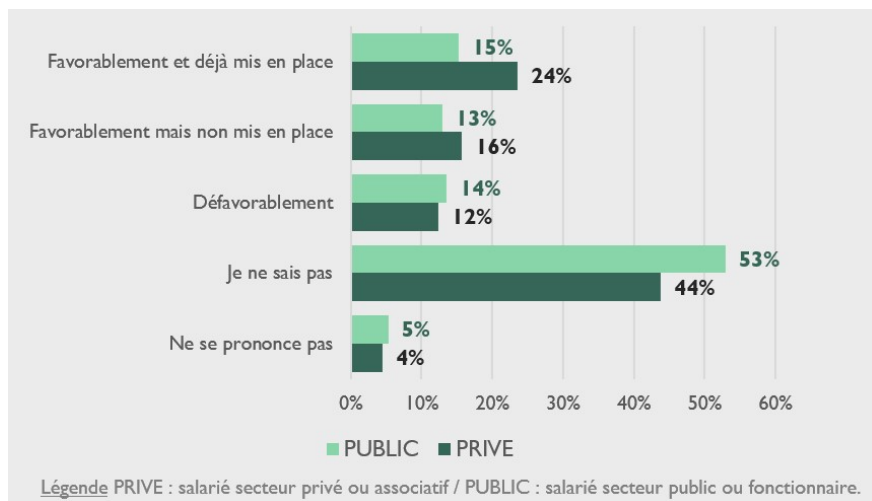


FIGURE 49 : POSITION DES EMPLOYEURS SUR LE TELETRAVAIL

Concernant **la fréquence du télétravail**, une étude de LGMB Worklabs menée en 2012 examine le nombre de jours travaillés à distance : 48% des salariés télétravailleurs opèrent à distance entre un et quatre jours par semaine, le plus souvent un ou deux, et 15% sont à temps plein. Dans les résultats de l'enquête, on retrouve des résultats comparables (Figure 50).

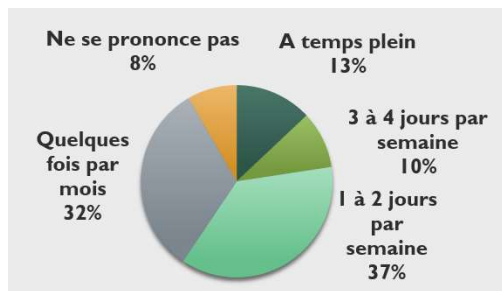


FIGURE 50 : FREQUENCE DU TELETRAVAIL

La fréquence de télétravail la plus choisie est de 1-2 jours par semaine (37% des répondants) et 10% supplémentaires mentionnent une fréquence de 3-4 jours par semaine, tandis que 13% choisissent le temps plein. Un tiers des répondants pratiquent ou souhaitent télétravailler ponctuellement quelques fois par mois (32%).

Enfin, on interroge les actifs sur leurs pratiques en termes **de lieu de télétravail** (Figure 51). Selon LGMB Worklabs et Néo-Nomade (2016) le principal lieu de télétravail est le domicile pour près de 80%, suivi pour 14,8% des lieux publics comme les cafés et seuls 7,9 % des télétravailleurs vont dans des espaces de coworking, télécentres ou bureaux partagés, complétés par 2,5% en centre d'affaires. Dans l'enquête, le domicile est également le choix pour 82% des répondants, mais les espaces de travail partagés sont plus souvent mentionnés comme lieu de télétravail pratiqué ou souhaité : 23% des actifs répondants font ce choix parmi les possibilités de lieu. On avait également proposé le bureau déporté de l'employeur, que choisissent 10% des répondants, suivi du lieu public pour 9% d'entre eux et la location d'un bureau pour 7%.

Lieux de télétravail : résultats	selon enquête Néo-nomade (2016)
A domicile 82 %	79,2 % à domicile
Espace de travail partagé 23 %	7,9 % en espace de coworking, télécentre ou bureau partagé
Bureau déporté de l'employeur 10 %	14,2% dans un café ou lounge
Lieu public 9 %	2,5% en centre d'affaires
Bureau loué 7 %	

FIGURE 51 : LIEUX DE TELETRAVAIL (PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)

3. Bilan de l'analyse des besoins

Pour conclure, on recherche parmi les répondants les usagers potentiels de tiers lieux, en se basant sur les trois catégories d'usagers potentiels de tiers lieux définis dans une étude de la Région Aquitaine menée en 2012 par l'AUDAP :

Les usagers potentiels « immédiats »	Les usagers potentiels émergents « à convaincre »	Les usagers potentiels « spécifiques »
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils télétravaillent déjà à domicile (fixes ou alternants) ➤ Ils sont facilement ou immédiatement éligibles ➤ Ils émettent le souhait d'un bureau loué et d'un espace partagé 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils ont une activité éligible au télétravail mais ne le pratiquent pas (par choix) ➤ Ils souhaiteraient faire du télétravail mais ne le peuvent pas (conditions matérielles ou employeur) ➤ Ils font déjà du télétravail mais n'émettent pas le souhait d'un espace de coworking 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils ont un besoin ponctuel de lieu de travail ou de réunion ex : Travailleurs nomades, entreprises ou petites structures pour des besoins ponctuels ou de mutualisation, touristes souhaitant télétravailler ponctuellement pour prolonger son séjour

Pour trouver ces usagers potentiels on recherche les combinaisons de certaines réponses :

- Usagers potentiels immédiats indépendants ou dirigeants/chefs d'entreprise : actif occupé indépendant qui travaille actuellement à domicile ou en mission, peut réaliser ses activités à distance en partie ou tout à fait, télétravaille déjà parfois ou régulièrement et le souhaite, choisit un bureau à louer ou un espace partagé comme lieu de télétravail = **29 usagers potentiels** correspondent à ce profil **soit 5,8%** des actifs occupés répondants à l'enquête.
- Usagers potentiels immédiats salariés du secteur public ou privé : actif occupé salarié qui peut réaliser ses activités à distance en partie ou tout à fait, télétravaille déjà parfois ou régulièrement et le souhaite, sa structure est favorable et met en place le télétravail, choisit un bureau à louer ou un espace partagé comme lieu de télétravail = **32 usagers potentiels** correspondent à ce profil **soit 6,4%** des actifs occupés répondants à l'enquête.
- Usagers potentiels émergents : actif occupé, peut réaliser ses activités à distance en partie ou tout à fait, ne télétravaille pas actuellement mais le souhaite, sa structure est favorable au télétravail ou bien il ne sait pas, choisit un bureau à louer ou un espace partagé comme lieu de télétravail = **39 usagers potentiels** correspondent à ce profil **soit 7,8%** des répondants.

Il y a donc parmi les actifs occupés 12,2% d'usagers potentiels immédiats pour moitié salariés et pour moitié non-salariés et 7,8% d'usagers potentiels émergents « à convaincre ». Ils se répartissent dans les types de communes de la manière suivante (Tableau 13).

TABLEAU 13 : REPARTITION DES USAGERS POTENTIELS PAR TYPE DE COMMUNE

Concentration de l'emploi	Typologie ZAU	Couronne	Multipolarisée	Isolée
Résidentielle	Nom des communes	Nissan, Ginestas, Névian, Saint Marcel sur Aude	Comigne, Ferrals les Corbières, Ornaisons	Douzens, Villesèque des Corbières, Villeroque-Termenès
	<i>Usagers potentiels</i>	47 soit 22%	18 soit 8%	16 soit 17%
Équilibrée	Nom des communes	-	-	Leucate
	<i>Usagers potentiels</i>			3
Employeuse	Nom des communes	Colombiers	Capendu	Cucugnan
	<i>Usagers potentiels</i>	4 soit 11%	3 soit 3%	2 soit 13%

La dernière question posée aux habitants dans l'enquête relative à leurs besoins dans la commune donne les résultats suivants (plusieurs choix possibles).

- 63 % Lieu de connexion internet à très haut débit
- 37 % Local pour activités associatives ou ateliers
- 34 % Espace de travail partagé**
- 27 % Salle de réunion / de rendez-vous
- 14 % Bureaux à louer (individuel ou petit collectif)

En conclusion, l'enquête révèle un potentiel d'usagers de tiers lieux ruraux correspondant en moyenne à **20% des actifs occupés de la commune et un intérêt pour les espaces de travail partagé pour 34% des habitants**. Elle met également en avant des besoins pour des lieux de connexion à très haut débit et des locaux associatifs. L'enquête n'a cependant pas permis de déterminer de manière certaine que les différences notables observées relativement à la typologie des communes sélectionnées au départ soient dues à un biais statistique ou aux caractéristiques propres des villages.

PARTIE 3. Quel potentiel de développement des tiers lieux ruraux dans l'AMCM ?

I. Opportunités, freins et conditions de réussite du développement des tiers lieux ruraux

A partir, de la typologie de tiers lieux, de l'analyse territoriale et des besoins remontés dans les communes, cette partie dresse un état des lieux des opportunités et pistes de développement. Lors du travail d'étude, une vingtaine d'entretiens ont été menés avec des acteurs locaux intervenants dans le domaine de l'emploi, du développement économique ou de l'aménagement du territoire afin de compléter et affiner les informations issues de sources bibliographiques.

Les acteurs locaux interrogés :

SGAR/CGET	FACE Aude	SYADEN
DIRECCTE	Maison de l'emploi saisonnier	La Mêlée - commission Télétravail
Région Occitanie	CAUE Aude	ADHCO
Grand Narbonne IN'ESS	CCI Aude	SCIC Coopérative d'activités et d'emploi Sapie
Carcassonne Agglo Pôle numérique	CMA Aude service économique	PNR Narbonnaise en Méditerranée
CC La Domitienne	Pépinière Innovéum	Une structure souhaitant mutualiser ses bureaux
CC Corbières Salanque Méditerranée	Pépinière Eole	Une entrepreneuse ayant fait l'expérience de bureaux mutualisés

Après avoir présenté la démarche de l'Association Minervois Corbières Méditerranée et le contexte de déroulement de l'étude, les personnes interrogées ont pu s'exprimer sur leur perception du besoin et du potentiel en matière de développement des tiers lieux ruraux, les opportunités et freins, et les conditions de réussite. Ces entretiens ont contribué à la démarche d'animation territoriale sur la thématique des tiers-lieux ruraux et d'identifier des projets potentiels et attentes des acteurs locaux.

1. Opportunités de développement

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la question du télétravail et des tiers lieux est de plus en plus présente et leur développement sur le périmètre de l'AMCM pourra s'appuyer sur un contexte favorable en matière de télétravail, de numérique et de tiers lieux :

a. Contexte en matière de télétravail

A l'échelle nationale, le **plan national de développement du télétravail** du Commissariat Général à l'Égalité aux Territoires (CGET) et notamment la création du site teletravailler.gouv.fr qui fournira prochainement un simulateur d'impact du télétravail. **L'encadrement juridique du télétravail**, le statut d'auto-entrepreneur et la généralisation des outils numériques de travail à distance (plateformes d'échange de données, visioconférence, cloud, équipement mobile) facilitent l'augmentation du nombre d'utilisateurs potentiels de tiers lieux.

A l'échelle régionale, le télétravail et les tiers lieux figurent dans les **plans de développement locaux** des collectivités : dans le Schéma de Développement Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Région Languedoc-Roussillon, les usages numériques sont une opportunité pour le maintien et la création d'entreprises, la création de richesse et d'emploi, l'attraction de nouveaux habitants et le développement du télétravail, et ils contribuent à l'efficacité et la croissance économique ainsi qu'au développement durable.

De même, le Conseil Départemental de l'Aude inscrit le numérique dans son Schéma Directeur Territorial Aménagement Numérique, comme « *une solution permettant de pallier, au moins en partie, les effets directs et indirects du vieillissement de la population et la « désertification » des zones rurales* », notamment par « *l'intérêt potentiel pour le télétravail en zone rurale, mais aussi sur tous les secteurs concernés par une forte mobilité des actifs* ». Le SDTAN départemental reconnaît les impacts positifs du télétravail pour les salariés, les gains pour les entreprises et les externalités positives du télétravail sur tous les leviers du développement durable, le considérant comme « *une opportunité pour les territoires ruraux* ».

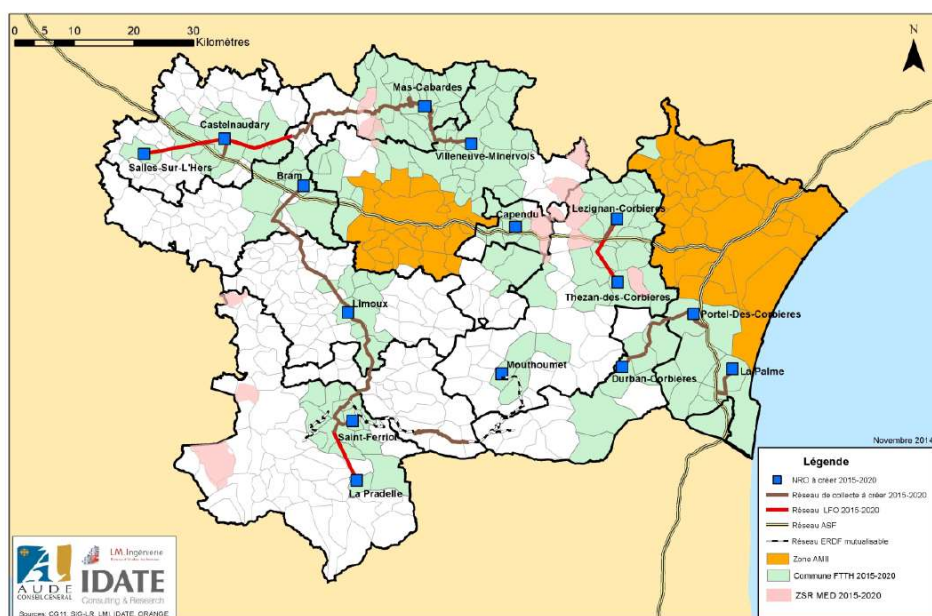
Enfin, le télétravail peut être envisagé comme une solution de « dé-mobilité » dans les **démarches Territoires à Energie Positive** pour la croissance verte (TEP-CV) et le plan mobilité des entreprises, dans lequel est par exemple engagé le territoire de l'agglomération du Grand Narbonne.

b. Contexte en matière de numérique

Le développement de l'**observatoire du réseau mobile et internet** de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) : monreseau-mobile.fr permet une meilleure information sur l'état de la connectivité des territoires.

Le **schéma très haut débit** du SYADEN dans l'Aude à horizon 2020 (Figure 52) et Num'Hér@ult 2015-2022 pour les communes héraultaises prévoit le déploiement de la fibre jusqu'aux abonnés ou des solutions alternatives comme la montée en débit du réseau cuivre ou la connexion par satellite.

Les tiers lieux peuvent contribuer à l'**appropriation du numérique** pour les personnes isolées : requalification des espaces publics numériques, développement de la médiation numérique, formation et à l'apprentissage du numérique.



Source : IDATE / LM INGENIERIE – 2014

FIGURE 52 : DEPLOIEMENT DU TRES HAUT-DEBIT DANS L'AUDE

c. Contexte en matière de tiers lieux

Le Conseil Régional Occitanie a consacré un appel à manifestation d'intérêt aux tiers lieux fin 2016, et les nouvelles formes de travail sont l'une des thématiques abordée par l'Assemblée des territoires du 04 novembre 2016, qui leur reconnaissent des enjeux de croissance et d'emploi, développement des démarches innovantes voire expérimentales pour favoriser le maintien et la création d'emploi – impulser de nouvelles dynamiques, facteur de progrès social – diminuer l'impact écologique et social des déplacements pendulaires. Les tiers lieux peuvent être financés par la Région Occitanie dans le cadre du dispositif « Equipements publics – Création d'espaces associatifs et/ou mutualisés »

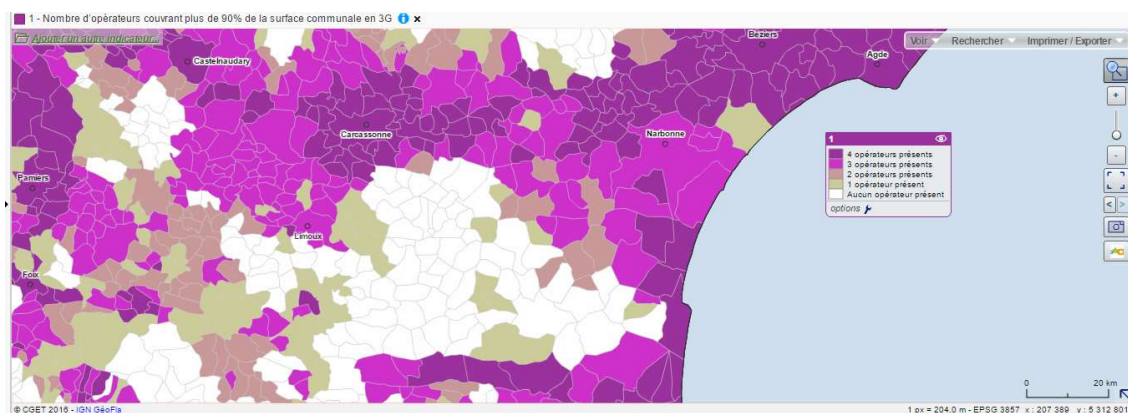
En matière de réseaux, il existe des **réseaux régionaux** (La Mêlée) et des structures locales de **formation et d'appui à l'émergence de tiers lieux** (Sapie, Les Imaginations Fertiles, Relais d'entreprises) qui pourront s'avérer des appuis précieux pour le développement et la pérennisation des tiers lieux ruraux implantés dans le territoire de l'AMCM.

2. *Freins et risques de la mise en place d'un tiers lieu rural*

Dans la perspective du développement des tiers lieux ruraux, il ne faudra pas négliger les freins au déploiement du télétravail et des tiers lieux et les prendre en compte. En effet, il y a 10 ans une étude du conseil d'analyse stratégique (2008) prévoyait 40% d'emplois concernés par le télétravail, mais comme nous l'avons vu, les taux d'éligibilité au télétravail sont plutôt autour de 23%.

Les freins sont tout d'abord **d'ordre culturel et organisationnel** : comme l'ont identifié notre enquête et nos entretiens : plus de la moitié des salariés ne connaissent pas la position de leur employeur sur le télétravail et 12% répondent que leur structure y est défavorable. Les freins existent aussi du côté des salariés vis à vis du risque d'isolement entraîné par le télétravail à domicile, la réduction du sentiment d'appartenance, la question de la responsabilité et sécurité du travail, la séparation de la vie privée et la vie professionnelle ou encore l'équipement. Ces freins sont souvent liés au fait que le télétravail se pratique en grande majorité à domicile. Les tiers lieux pourraient par conséquent apporter une réponse adaptée pour les lever les réticences et doutes des salariés et de leurs employeurs.

Ensuite, même si comme nous l'avons vu lors des visites, la plupart des usagers ont des besoins classiques en termes de débit, afin de pouvoir naviguer sur internet et utiliser leur messagerie, des freins du côté des **équipements et infrastructures** sont à prévoir : la qualité du réseau mobile et de la connexion Internet seront des critères de succès des tiers lieux ruraux. Le choix de l'emplacement du tiers-lieu et de l'opérateur pour la connexion pourra être fait en fonction de la couverture déjà existante à vérifier sur l'observatoire de couverture de l'Arcep.



Afin d'assurer la pérennité du tiers lieu, il sera nécessaire d'anticiper et de réduire les freins sur le **modèle économique**, qui est la première source de difficultés et d'échec des tiers lieux en milieu rural. Deux exemples de fablab ruraux, le RuralLAB de Néons sur Creuse dans l'Indre et l'innov'lac de Gérardmer dans les Vosges, ont dû fermer au bout de 12 et 18 mois malgré respectivement 120 et 80 adhérents à la suite de difficultés à trouver un modèle économique viable. On trouve également des fermetures en ville, par exemple La Mutinerie à Paris ouvert en 2012 et qui a fermé son espace de coworking urbain en avril 2018 pour cause de difficultés économiques et forte concurrence, tout en maintenant l'activité de leur espace de coworking rural dans la Perche. Différentes stratégies sont présentées dans la partie 2.II et l'objectif à court terme doit être d'équilibrer les charges de fonctionnement par les contributions des usagers réguliers.

Enfin, un dernier type de freins concerne la **fréquentation** par les usagers. Comme nous l'avons vu, la dynamique du tiers lieu ne repose pas sur les équipements et le lieu en lui-même mais surtout sur le collectif d'usagers qui le fréquente et l'anime. Sans un noyau dur d'usagers réguliers, il est difficile d'attirer et de fidéliser des usagers. Par ailleurs, la création de tiers lieux étant en forte croissance, il existe un risque d'effet d'aubaine qui aboutirait à créer une multitude d'espaces ne répondant pas à une demande avérée. Cette fréquentation est fortement liée à la définition du tiers lieu en termes d'emplacement, aménagement et fonctionnement = coût, convivialité des locaux, équipement, existence d'espaces de réunion et de confidentialité, tranquillité pour travailler.

3. Conditions de réussite pour la mise en place d'un tiers lieu rural

Les conditions de réussite des tiers lieux ruraux reposeront sur la capacité à saisir les opportunités en minimisant les freins. Pour les collectivités qui souhaitent encourager la création d'un espace de travail mutualisé dans une commune rurale, il sera nécessaire de réunir les conditions suivantes :

- **Réponse à une demande avérée** = en commençant le projet par le recensement des usagers potentiels et la constitution d'un noyau dur de futurs usagers impliqués dans le projet, à partir de 4 à 8 futurs personnes ;
- **Réactivité** = en étant réactif à la demande et en accompagnant les initiatives collectives ;
- **Flexibilité** = en évitant de s'enfermer dans un cadre trop rigide avec un aménagement modulable dans lequel des services et fonctions s'agrègent au fur et à mesure des besoins et où cohabitent des usages professionnels et non professionnels ;
- **Co-construction et appropriation** = en élaborant l'offre de services (animation, gestion, équipement), le mode de fonctionnement prévisionnel et le modèle économique de façon participative avec les usagers, en développant des partenariats publics-privés
- **Circulation et échanges** = en encourageant et stimulant les échanges de savoirs, de services et d'objets au sein du tiers lieu ;
- **Ancrage local** = en créant des synergies et complémentarités avec les associations, commerces et structures locales existantes (voir partie 3.II), en implantant le tiers lieu dans un environnement favorisant la proximité (accès, commodités) ;
- **Ouverture et accessibilité** = en prévoyant un espace respectant les normes d'accessibilité, qui soit ouvert à tout type d'usagers et pas réservé à un public d'initiés, notamment en combinant les fonctions (accès au numérique, médiation ou formations)
- **Synergies et mise en réseau** = en s'intégrant dans les réseaux existants, en développant des partenariats avec d'autres lieux et territoires pour mutualiser les services et la communication.

II. Ecosystème local et potentiel d'émergence des tiers lieux

1. Complémentarités des espaces existants et réseaux

Lors de cette étude, nous avons identifié et rencontré les tiers lieux existants sur le périmètre de l'Association Minervois Corbières Méditerranée et recensé les structures d'appui potentielles dans le domaine de l'appui aux entreprises et des services au public (Tableau 14). On constate que l'offre existante en termes d'accompagnement et immobilier d'entreprise est concentrée dans les pôles urbains de Narbonne et Carcassonne, qu'elle est diversifiée et permet d'appuyer les structures à toutes les étapes de leur création et installation sur le territoire. Pour les maisons de services au public, le réseau des POMS de l'ADHCO permet un accès de proximité aux populations de 9 communes rurales dans les hautes Corbières.

TABLEAU 14 : RECENSEMENT DES TIERS LIEUX OU STRUCTURES COMPLEMENTAIRES EXISTANTES

Type de structure	Nom et localisation
Tiers lieux	Le tiers lieu d'IN'ESS* de l'agglomération du Grand Narbonne : fablab et espace de coworking (12 postes), ouvert en juillet 2017 Le WAW ! : espace coworking privé avec expositions, permanences, animations, ateliers, ouvert en novembre 2015 L'atelier de chez Mémé : atelier collaboratif d'initiative privée sur les thématiques du bricolage, couture, œnologie, numérique, musique, écriture. Le 302*, espace de coworking de Carcassonne Agglo, ouvert en septembre 2017 et à partir de septembre 2018 la Maison de l'Innovation La Médiathèque Lo Gal à Sainte-Valière, espace d'initiative privée qui a une activité de bar-café et location de postes de travail à des usagers de passage. L'espace Pop Coworking* à Bram, visité dans le cadre de cette étude Le Projet Mobius à Carcassonne de la SAS Plateau 42 (tiers lieu en projet)
Couveuses, pépinières Coopératives d'activité et d'emploi	Pépinière Innovosud et Relais Local d'Insertion à Vendres Pépinières et hôtels d'entreprises Eole*, Innovéum* et Nucléum à Narbonne Pépinière et hôtel d'entreprises Créaude de la CCI Aude à Carcassonne SCIC Sapie*, coopérative d'activités et d'emploi basée à Limoux et intervenant au 302 à Carcassonne et à IN'ESS à Narbonne. Coopérative d'activités et d'emplois Energies Alternatives Méditerranée
Hôtels d'entreprise	Maison de l'Entreprise à Lézignan-Corbières Hôtel d'entreprise IN'ESS* à Narbonne Hôtel d'entreprise du Parc Méditerranéen de l'Innovation à Narbonne Offres sur le site internet de la Bourse du Foncier et de l'Immobilier d'Entreprise mise en place par le Grand Narbonne, la CCI Aude et la CMA Aude
Clubs d'entreprises, associations d'entrepreneurs	Club d'entreprises Fondation Agir Contre l'Exclusion FACE Aude* BGE Aude Centre des Jeunes Dirigeants (CJD Aude) Association Les Nouveaux Entrepreneurs Audois
Points multiservices ou Maisons de Services au Public	Réseau de 9 points multiservices (POMS) de l'Association de Développement des Hautes Corbières (ADHCO)* à Mouthoumet, Laroque de Fa, Villerouge-Termenès, Davejean, Félines-Termenès, Lanet, Bouisse et Soulatgé, labellisés Maison de Services au Public PIMMS de Narbonne
* structure contactée ou réalisation d'un entretien dans le cadre de l'étude	

2. Initiatives repérées et potentiel sur le périmètre de l'AMCM

Lors de l'appel à manifestation d'intérêt lancé à l'occasion de l'étude, plusieurs collectivités, structures et initiatives du territoire ont été repérées et seront complémentaires au travail de l'Association Minervois Corbières Méditerranée pour l'appui de projets sur le périmètre du GAL de l'Est-Audois. Ces démarches interviennent à différentes échelles : européenne, nationale, régionale ou locale.

Europe

- Le développement des "Smart cities" et sa déclinaison en milieu rural les "Smart Village" inscrite dans la stratégie Europe 2020 de l'Union Européenne

National

- La consultation publique nationale dans le cadre de la mission Coworking menée par la fondation Travailler Autrement pour le Ministère de la Cohésion des Territoires
- Le plan national de déploiement du télétravail du CGET
- L'appel à projet Wifi4EU de la commission européenne et le ministère de la cohésion des territoires pour le développement du wifi territorial

Région

- Le recensement des tiers lieux et le développement d'une charte commune par La Mêlée
- Les appels à projets sur la labellisation des tiers lieux et Fab Région par la Région Occitanie

Local

- Réflexion sur l'aménagement des territoires : révision des SCOT, aménagement des zones d'activités économiques ex : Névian-Montredon et Clairac
- Les contrats de ruralité
- Les projets d'habitat participatif (Grand Narbonne, éco-quartier de la Sagne à Gruissan)
- Tiers-lieux thématiques : Fablab dédié à la glisse, hameau agricole à la Prade à Leucate
- Revalorisation de bâtiments : ancienne école (Cucugnan), anciens locaux de collectivités (Capendu), ancien office du tourisme (Nissan-Lez-Ensérune), ancienne cave (Ornaisons), ancienne gare (Douzens), locaux du CIDFF (Port-la-Nouvelle)

3. Méthodologie pour l'émergence de tiers lieux ruraux

La réalisation de cette étude a permis de mettre en lumière des recommandations pour l'émergence de tiers lieux ruraux et de proposer une méthodologie aux porteurs de projets.

La création d'un tiers lieu rural passe par **cinq étapes** :

1. Identification des usagers potentiels → enquête, recensement, réunion publique
2. Analyse des attentes des futurs usagers → questionnaire, entretiens
3. Méthode participative de qualification de l'offre de services : gamme de services et prix, animation, gestion, besoins en aménagement et équipement → ateliers collectifs
4. Recherche de financements, définition du statut juridique
5. Etude d'environnement, d'implantation et d'aménagement → appui possible par le CAUE

Les **collectivités publiques peuvent exercer plusieurs rôles** dans l'émergence et l'accompagnement des tiers lieux : la coordination et le partage de bonnes pratiques, la mise en réseau et le rassemblement des acteurs (échelle régionale ou départementale), l'implication des citoyens, l'aide à l'impulsion via des appels à projet ou subventions, le soutien à l'implantation, l'aide financière au fonctionnement, la mise à disposition de locaux (échelle intercommunale ou communale), la mise en place du télétravail pour les agents de la collectivité en utilisant les tiers-lieux de proximité, la sensibilisation et l'animation de la thématique auprès des employeurs. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

III. Conclusion sur le potentiel de développement des tiers lieux ruraux

Le travail de synthèse des opportunités, freins et conditions de réussite du développement des tiers lieux est basé sur des entretiens avec les acteurs locaux et permet d'identifier des points de vigilance pour l'accompagnement des projets. Si le contexte en matière de développement de nouvelles formes de travail, de développement du numérique et même de dynamique de création de tiers lieux semble favorable pour l'avenir, certains freins culturels, organisationnels et techniques seront à lever pour le déploiement de ces tiers lieux. Le montage du modèle économique et l'assurance d'une bonne fréquentation du lieu seront des facteurs de risque sur la pérennité du tiers lieu, encore plus particulièrement en milieu rural.

Afin de s'assurer des bonnes conditions de création de tiers lieux, les porteurs de projet tiers lieux en milieu rural devront s'assurer de répondre à une demande avérée, d'être réactifs et flexible dans la construction de leur projet, en s'appuyant sur la co-construction et l'appropriation par les futurs usagers. Les tiers lieux devront permettre la mutualisation, la circulation et les échanges de fonctions et de services ainsi que démontrer leur ouverture et leur accessibilité à tout type de population. Enfin, s'il faut s'assurer d'un ancrage local du projet, la recherche de synergies et complémentarités avec les structures existantes, ainsi que la participation à des réseaux locaux ou régionaux de tiers lieux seront garantes de l'intégration du tiers lieu dans le contexte territorial.

En milieu rural, les collectivités ont fort intérêt à miser sur le développement des tiers lieux pour le maintien d'une dynamique locale et de services de proximité, qui s'appuient sur la mise en place de ces lieux à géométrie variable. Leur intervention peut porter sur des investissements dans un tiers lieu, ou la création des conditions d'émergence d'initiatives portées par des acteurs privés ou le tissu associatif. L'enjeu clé reste de créer des lieux qui correspondent aux attentes et besoins des futurs usagers et que ces derniers s'approprient ces espaces de travail et les voient comme une opportunité d'améliorer leur qualité de vie et d'apporter de la valeur ajoutée sur leur territoire.

CONCLUSION

Si l'un des objectifs de cette étude était d'acquérir des connaissances et une définition pour les tiers lieux, on a pu constater qu'il existe autant de définitions de tiers lieux que de tiers-lieux existants. Ces espaces ont néanmoins en commun d'être des projets ancrés sur le territoire et correspondant aux besoins de leurs usagers, c'est pourquoi l'un des facteurs de réussite, en particulier en milieu rural, est l'appropriation et la participation de ces usagers à la mise en place, la gouvernance et le fonctionnement du tiers lieu. L'analyse de l'offre en matière de tiers lieux a permis de définir que la typologie du tiers lieu dépend de sa portée, son dimensionnement et de la diversité de services qu'il propose. On a ainsi pu caractériser trois types de tiers lieux ruraux : **les tiers-lieu multi-espaces et multiservices** adossés à des structures locales tels que les espaces publics numériques ou les maisons de services au public, **les tiers-lieu strictement dédiés au travail** pour indépendants et télétravailleurs salariés à l'échelle communale, et les **tiers-lieu de travail et de ressources pour le développement socio-économique** à l'échelle d'une intercommunalité en lien avec la création d'entreprise, la formation professionnelle, la recherche d'emploi, souvent adossés à des pépinières d'entreprises ou coopérative d'activité et d'emploi. Déployés sur le territoire, les tiers lieux permettent à leurs usagers de bénéficier d'espaces de travail de proximité faisant preuve de flexibilité, mais ce sont surtout des lieux de mutualisation et de partage qui favorisent les interactions entre usagers de domaines d'activité variés et l'émergence de projets communs.

Pour la création d'un tiers lieu rural, cette étude a permis de déterminer les **bonnes pratiques** à mettre en œuvre, une première étape garante de la réponse à une demande avérée étant la recherche et **l'identification d'usagers potentiels** tels que des indépendants ou chefs d'entreprise qui travaillent actuellement à domicile ou en mission, peuvent réaliser leurs activités à distance, télétravaillent déjà et souhaiteraient un bureau à louer ou un espace partagé pour un usage régulier. Des enquêtes ont été menées dans 14 communes rurales du périmètre de l'Association Minervois Corbières Méditerranée présentant des situations variées en termes de démographie et d'emploi pour évaluer ce potentiel.

Les conditions de réussite d'un tiers lieu, en particulier en milieu rural où la masse critique d'usagers est plus faible, reposent fortement sur la mise en place de **fonctions et services adaptés aux attentes** et besoins des usagers, d'un **modèle économique réfléchi et équilibré**, et d'une **intégration dans les dynamiques territoriales et les réseaux existants**. L'accompagnement des projets en émergence sur le périmètre de l'AMCM peut ainsi s'envisager sous la forme d'un appel à projets dont le cahier des charges reprendra les principales bonnes pratiques à mettre en place dans la création d'un tiers-lieu.

ANNEXES

Annexe 1. Bibliographie

- ARCEP. 2017.** Baromètre du numérique 2017. 17^{ème} édition. 256 p.
- AUDAP . Décembre 2013.** *Accompagner le développement des tiers-lieux en Aquitaine.* s.l. : Agence d'urbanisme atlantique et pyrénées, Décembre 2013.
- Caisse des Dépôts des Territoires. 2016.** Economie numérique - De plus en plus de régions se mobilisent en faveur des tiers-lieux de travail. *Localtis.* Décembre 2016.
- Caisse des Dépôts, en partenariat avec la Région Ile de France, La Fonderie, IT77. Janvier 2015.** *Guide à usage des collectivités locales - Télécentres et tiers-lieux.* Janvier 2015.
- Caisse des Dépôts, en partenariat avec l'ENS Cachan et le Cabinet PMP. mars 2014.** *Les externalités des télécentres.* mars 2014.
- CGET. Novembre 2015.** *Etude sur les opportunités des territoires à développer le télétravail, modélisation des gains pour les individus, les entreprises et les territoires, Rapport final.* Novembre 2015.
- Communauté de communes de la Brie Nangissienne. Janvier 2017.** *Cahier des charges - Marché de services - Etudes préalables à la réalisation d'un tiers-lieux / télécentre coworking.* NANGIS : s.n., Janvier 2017.
- Conseil Général de l'Aude. Novembre 2014.** *Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de l'Aude.* Novembre 2014.
- Conseil National du Numérique. Janvier 2016.** *Travail Emploi Numérique : Les nouvelles trajectoires.* Janvier 2016.
- Conseil Régional Languedoc-Roussillon. Janvier 2013.** *Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de la Région Languedoc-Roussillon.* Janvier 2013.
- Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée. 2016.** Appel à manifestation d'intérêt "Tiers Lieux". *laregion.fr.* [En ligne] Décembre 2016. <http://www.laregion.fr/Appel-a-Manifestation-d-Interet-Tiers-Lieux>.
- Crédoc. 2017.** *Conditions de vie et aspirations des français - Baromètre du numérique 17ème édition.* . s.l. : Conseil Général de l'Economie, de l'industrie, de l'Energie et des technologies (CGE), Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) et Agence du Numérique, 2017.
- Deloitte, AdCF et ADGCF. Mars 2017.** *Les espaces de travail collaboratifs et innovants. Levier de développement économique des collectivités locales.* Mars 2017.
- Déplacement pendulaires, télétravail et tiers lieux d'activité : un enjeu et un outil stratégique pour ressourcer les territoires, améliorer la qualité de vie et la productivité.* **Lepetit, Marcel et Maurice, Alain. 2016.** 2016.
- Enlart, Sandra et Charbonnier, Olivier. 2013.** *A quoi ressemblera le travail demain ? Technologies numériques, nouvelles organisations et relations au travail.* Paris : Dunod, 2013.
- Fondation Concorde. 2017.** *Accompagner la mise en place du télétravail.* *Fondation Concorde.* [En ligne] juin 2017. [Citation : 06 septembre 2017.] <http://fondationconcorde.com/?p=3980>.

Le labo de l'ESS. 2017. Les Tiers-lieux : là où le travail se transforme. *lelabo-ess.org*. [En ligne] janvier 2017. [Citation : 20 avril 2017.] <http://www.lelabo-ess.org/les-tiers-lieux-la-ou-le-travail-se-transforme.html>.

Lebreton, Claudy. 2016. *Une nouvelle ambition territoriale pour la France en Europe*. 2016.

Lieux, La coopérative des Tiers. septembre 2014. *Infographie Comment créer un tiers-lieu*. septembre 2014.

Moriset, Bruno. 24 mars 2011. *Les télécentres dans les territoires ruraux français - Essai d'évaluation*. s.l. : Agence Nationale de la Recherche, 24 mars 2011.

Neo-Nomade. *Coworking, les nouveaux bureaux de l'entreprise. Le livre blanc pour mieux comprendre et adopter ce mode de travail*.

Néo-Nomade et LGMG Worklabs. 2016. *Infographie Les tiers-lieux s'imposent en France. Evolution, répartition et tarifs des espaces de travail nomade*. 2016.

Oldenburg, Ray. 1999. *The Great Good Place : Cafes, Coffe Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and other Hangouts at the Heart of a Community*. New-York : Marlowe & Co (3ème édition), 1999.

Open SCOP. Décembre 2013. *Manifeste des Tiers-Lieux Opensource*. Décembre 2013.

Parcs naturels régionaux de France. Avril 2017. *Les Parcs naturels régionaux, des territoires d'innovations pour le développement des tiers-lieux*. Avril 2017.

Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre. Mai 2013. *Etude d'implantation d'espace(s) de co-working sur le territoire Bassin d'Arcachon/Val de l'Eyre*. Mai 2013.

Rassat, Pascal. 2016. *Aménager votre territoire avec le télétravail et les téléactivités*. s.l. : Territorial éditions, 2016.

RTES. 2015. *Coworking et tiers-lieux : le rôle des collectivités. La lettre du Réseau des collectivités territoriales pour une Economie Solidaire*. Avril 2015, n° 24, p. 4.

Servet, Mathilde. 2010. *Les bibliothèques troisième lieu. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 2010, 4, pp. 57-63.

- Annexe 2. Comptes rendus de visites de tiers-lieux
- Annexe 3. Résultats détaillés de l'enquête par commune
- Annexe 4. Infographie « Comment créer un tiers-lieu ? »